

2020-10

# Problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-arusha au Burundi (2000-2019)

Hakizimana, Jean

UB, FLSH

---

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/105>

*Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi*

*Problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au Burundi (2000-2019)*



**FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**

**Mastère de Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable (SPTD)**

**Filière : Science Politique**

**PROBLEMATIQUE DE L'INTOLERANCE POLITIQUE INTRA ET INTER  
PARTISANE POUR LA PERIODE POST-ARUSHA  
AU BURUNDI (2000-2019)**

**Par:**

Jean HAKIZIMANA

**MEMOIRE**

présenté en vue de l'obtention

**du diplôme de Mastère en Science Politique**

**Identification des membres du jury**

Président : Pr. Nicodème BUGWABARI

Directeur : Dr. Denis BANSHIMIYUBUSA

Secrétaire : Pr. Elias SENTAMBA

**Bujumbura, octobre 2020**

-----

**DEDICACE**

A toi, très cher regretté père Daniel Barankenyereye, pour ta rigueur parentale,

A toi, très chère mère Celenie Nzokirantevye, pour ton courage et ton attachement maternels.

A toi, mon épouse Dorcelle Ndayizeye

A vous, mes enfants Kelly- Daniel Hakizimana et Oribel-Joy Itangiteka,

A vous, mes frères et sœurs,

A vous, les adhérents et leaders des partis politiques burundais.

## **REMERCIEMENTS**

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans l'appui de certaines personnes à qui nous voudrions témoigner nos sentiments de gratitude.

Nous remercions chaleureusement le professeur Denis Banshimiyubusa qui a bien voulu diriger ce travail. Ses sages conseils, ses pertinentes remarques, ses commentaires, sa bonne collaboration et sa rigueur scientifique nous ont été d'un grand apport.

Nous remercions également les adhérents et leaders des partis politiques qui nous ont accordé leur précieux temps pour des entretiens. Leurs points de vue ou témoignages nous ont été d'une grande utilité. Nous les remercions pour leurs contributions.

Nous saluons également de manière particulière Monsieur Fabrice Nikuze pour l'esprit de fraternité dont il nous a témoigné. Son soutien moral nous a été d'une grande utilité.

Nous adressons nos sincères remerciements à Monsieur Eugène Sibomana qui, malgré de nombreuses difficultés, n'a jamais cessé de nous accompagner et soutenir tout au long de nos études. Nous adressons également nos sentiments de gratitude à nos parents, à notre épouse, à nos frères et sœurs, qui nous ont toujours encouragé dans les moments difficiles tout au long de nos études. Qu'ils trouvent ici nos sincères remerciements.

## **LISTE DES TABLEAUX ET PHOTOS**

### **Tableaux**

Tableau n°1 : Les partis politiques post-Arusha.....	38
Tableau n° 2: Les dissensions au sein des partis politiques post-Arusha.....	72

### **Photos**

Photo n°1 : Permanence du parti CNL démolie en commune Murwi.....	51
Photos n° 2 : Les monuments du CNDD-FDD avec des écriteaux chargés des messages de haine .....	57
Photo n° 3 : Militant du CNL tué à Muyinga.....	61

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>CHUN</b>	: Chaire Unesco
<b>CREDSR</b>	: Centre de Recherche et d'Etudes sur le Développement des Sociétés en reconstruction
<b>CRELACS</b>	: Centre de Recherche en Langues, Culture et Société
<b>CNPR</b>	: Comité National pour le Processus de Réunification
<b>CNC</b>	: Conseil National de la Communication
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>DEA</b>	: Diplôme d'Etudes Approfondies
<b>DPAE</b>	: Direction Provinciale de l'Agriculture et l'Elevage
<b>DESS</b>	: Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
<b>ENA</b>	: Ecole Nationale d'Administration
<b>FLSH</b>	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
<b>FNL</b>	: Forces Nationales de Libération
<b>FRODEBU</b>	: Front pour la Démocratie du Burundi
<b>IEP</b>	: Institut d'Etudes Politiques
<b>MJP</b>	: Mouvement des Jeunes Patriotes.
<b>MRC</b>	: Mouvement de Rassemblement pour la réhabilitation des Citoyens
<b>MSP</b>	: Mouvement Socialiste Panafricain
<b>OAG</b>	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
<b>PARCEM</b>	: Parole et actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
<b>PARENA</b>	: Parti pour le Redressement National
<b>PL</b>	: Parti Libéral
<b>PMPA</b>	: Partis issues des anciens Mouvements Politiques Armés.
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement

<b>PUF</b>	: Presse Universitaire de France
<b>RIDEC</b>	: Revue de l'Institut du Développement Economique
<b>RPB</b>	: Rassemblement du Peuple Burundais
<b>UB</b>	: Université du Burundi
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UPRONA</b>	: Unité pour le Progrès National
<b>Ed.</b>	: Editions
<b>Op.cit.</b>	: Opere citato

## **RESUME EXECUTIF**

Le travail de notre recherche s'intitule: « **PROBLEMATIQUE DE L'INTOLERANCE POLITIQUE INTRA ET INTER PARTISANE POUR LA PERIODE POST-ARUSHA AU BURUNDI (2000-2019).** »

Le phénomène d'intolérance politique constitue un défi majeur dont sont confrontés les systèmes politiques contemporains. L'objectif principal de notre recherche était de savoir pourquoi la persistance de l'intolérance politique durant la période post-Arusha malgré l'existence de cet Accord et vérifier si la culture politique démocratique est présente au sein des partis politiques post-Arusha. Qui plus est, la charpente du présent travail s'explique par trois temps.

D'abord, dans un premier temps, il s'agissait de passer en revue de la littérature sur les principes de concurrence partisane avec la clarification des mots clés.

Ensuite, dans un second temps, il y avait lieu d'analyser l'Etat de l'intolérance politique pour la période post-Arusha au Burundi.

Enfin, dans un troisième temps, nous avons essayé d'étudier les causes et les conséquences de cette intolérance politique au Burundi. L'environnement politique dans lequel ceux-ci ont évolué influe sur les adhérents et leaders partisans burundais.

En définitive, il a été démontré que les partis politiques burundais accusent un manque de culture politique démocratique. En conséquence, ceux-ci impactent sur le fonctionnement inter et intra partisans burundais et sur le processus démocratique burundais. Car à l'issue du présent travail il a été démontré que l'intolérance politique intra et inter partisane affecte sûrement le système administratif burundais.

## **TABLE DES MATIERES**

<b>DEDICACE.....</b>	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>ii</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET PHOTOS .....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>iv</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>vi</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>vii</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1. Problématique et hypothèse .....	1
2. Motivation du choix et intérêt du sujet.....	6
3. Délimitation du sujet .....	6
4. Perspectives théorique et méthodologique .....	7
4. 1. Cadre théorique .....	7
4. 2. Cadre méthodologique .....	7
5. Sources .....	8
6. Articulation du travail .....	8
7. Difficultés rencontrées .....	9
<b>CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL .....</b>	<b>10</b>
Section 1. La notion de tolérance et d'intolérance .....	10
I. 1.1. La notion de tolérance.....	10
I. 1. 2. Les formes de la tolérance .....	13
I. 1. 3. La tolérance comme fondement de la démocratie .....	14
I. 1. 4. La notion d'intolérance .....	14
I. 1. 5. Les formes de l'intolérance.....	16
I. 1. 6. La tolérance et l'intolérance politiques.....	17
I. 1. 6. 1. La tolérance politique .....	17
I. 1. 6. 2. L'intolérance politique.....	18
I. 1.7. De l'intolérance politique à la violence politique .....	19
Section 2. Pourquoi parler de l'intolérance intra et inter partisane ? .....	20
I. 2. 1. Définition de parti politique.....	20
I. 2. 2. Les partis comme entreprises politiques .....	22
I. 2. 3. Partis comme champ de concurrence.....	23
I. 2. 4. Partis politiques et cohésion sociale .....	24

I. 2. 5. La démocratie et les partis politiques.....	25
I. 2. 6. Limites de la démocratie au sein des partis politiques.....	27
I. 2. 7. L'intolérance et les partis politiques .....	28
I. 2. 8. Le lien entre l'intolérance politique, partis politiques et démocratie.....	29
Section 3. Les différentes approches théoriques .....	31
I.3.1. L'approche socio-organisationnelle.....	31
I. 3. 2. La théorie interactionniste stratégique .....	32
I. 3. 3. La théorie constitutionnelle (institutionnelle).....	32
I. 3. 4. La théorie socio-historique du politique .....	33
I. 3. 5. La théorie fonctionnaliste .....	34
Conclusion partielle.....	35
<b>CHAPITRE II. L'ETAT DES LIEUX DE L'INTOLERANCE POLITIQUE POUR LA PERIODE POST-ARUSHA AU BURUNDI.....</b>	<b>36</b>
Section 1. La nature des partis politiques post -Arusha .....	36
II. 1. 1. Les partis politiques post-Arusha .....	37
II. 1. 2. Les composantes des partis post-Arusha .....	40
II. 1. 3. La lutte contre l'intolérance politique à travers les textes.....	41
II. 1. 3. 1. L'Accord d'Arusha.....	41
II. 1. 3. 2. La loi n°1/ 006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi .....	42
II. 1. 3. 3. Loi n°1/ 16 du 10 septembre 2011 portant révision de la loi n°1/ 006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi.....	42
II. 1. 3. 4. La Constitution du Burundi de 2005 .....	42
Section 2. L'Intolérance politique inter partisane .....	43
II. 2. 1. La Période transitionnelle.....	43
II. 2. 2. La période post-transition.....	44
II. 2. 2. 1. L'intolérance politique derrière le pseudo coup d'Etat de 2006 .....	44
II. 2. 2. 2. De l'intolérance politique derrière les massacres de 2006 .....	44
II. 2. 2. 3. La période charnière de la veille des élections de 2010 .....	45
II. 2. 2. 3. 1. Les affrontements entre les jeunes affiliées aux partis politiques .....	45
II. 2. 2. 3. 2. Les actes dirigés contre les symboles des partis politiques .....	46
II. 2. 2. 4. Au lendemain des élections de 2010 .....	47
II. 2. 2. 5. A la veille des élections de 2015 .....	48

II. 2. 2. 6. Du harcèlement et emprisonnement arbitraire des militants des partis de l'opposition.....	49
II. 2. 2. 7. De la manifestation de l'intolérance à travers les mesures de l'administration locale .....	50
II. 2. 2. 7. 1. L'obstruction aux réunions et assemblées des partis politiques de l'opposition.....	50
II. 2. 2. 7. 2. L'empêchement d'ouverture des permanences .....	50
II. 2. 2. 7. 3. De l'usage arbitraire de la loi et des appareils répressifs de l'Etat.....	52
II. 2. 2. 7. 4. De l'inégal accès à l'espace et média publics.....	53
II. 2. 2. 7. 5. La confusion des postes politiques et techniques : surpolitisation ou l'intolérance ? .....	53
II. 2. 2. 7. 6. Confusion entre le parti au pouvoir et l'administration.....	54
II. 2. 2. 8. De la patrouille nocturne appelée en Kirundi « <i>Gukizura</i> » : mesure sécuritaire ou manifestation de l'intolérance politique ? .....	55
II. 2. 2. 9. Des chants chargés des messages d'intimidation et de dénigrement.....	57
II. 2. 2. 10. Des « monuments » chargés des messages du poids du passé et incitant à la haine et à la violence .....	57
II. 2. 2. 11. Des discours politiques chargés d'intolérance.....	58
II. 2. 2. 12. De l'intolérance politique derrière les lois taillées sur mesure.....	59
II. 2. 2. 13. A la veille des élections de 2020 .....	60
Section 3. L'intolérance politique intra partisane .....	61
II. 3. 1. De l'immixtion du pouvoir dans le fonctionnement des partis politiques.....	61
II. 3. 2. Du partenariat avec les « petits » partis politiques .....	62
II. 3. 3. Le poids des intérêts individuels et des rivalités internes.....	63
II. 3. 3. 1. Le parti UPRONA .....	63
II. 3. 3. 2. Le parti Sahwanya FRODEBU.....	66
II. 3. 3. 3. Le parti CNDD-FDD .....	68
II. 3. 3. 4. Le parti FNL .....	70
II. 3. 4. De la difficulté d'asseoir la démocratie interne au sein des partis politiques.....	73
II. 3. 5. La difficile alternance aux postes de responsabilité des partis politiques .....	74
Conclusion partielle.....	75

<b>CHAPITRE III. L'ANALYSE DES CAUSES DE L'INTOLERANCE POLITIQUE</b>	
<b>AU BURUNDI .....</b>	<b>76</b>
Section 1. Du contexte historique et socio-culturel.....	78
III. 1. 1. Le contexte historique .....	78
II. 1. 2. L'absence d'une culture politique démocratique.....	79
III. 1. 2. 1. Les causes socioculturelles.....	80
III. 1. 2. 2. La conception du pouvoir par les Burundais : culture de la soumission.....	81
III. 1. 2. 3. Le culte du chef au Burundi .....	82
III. 1. 2. 4. La culture politique autoritaire .....	84
Section 2 : Le poids de la gouvernance et des systèmes politiques .....	85
III. 2. 1. Le patrimonialisme.....	85
III. 2. 2. Le Néopatrimonialisme .....	86
III. 2. 3. Du patrimonialisme à la personnalisation des partis politiques burundais .....	87
III. 2. 4. Le clientélisme .....	89
III. 2. 5. Du clientélisme au manque de neutralité de l'administration et des leaders partisans.....	90
Section 3. Du contexte de naissance, de l'organisation et de l'évolution des partis politiques burundais .....	91
III. 3.1. Les dynamiques organisationnelles: une gestion oligarchique .....	91
III. 3. 2. L'origine et l'évolution des partis politiques burundais: « partis mal nés » et « partis mal partis » .....	93
III. 3. 3. L' « habitus » du maquis non abandonné pour les PMPA.....	94
III. 3. 4. Les intérêts poursuivis par les militants au sein des partis politiques.....	98
Section 4. Des conséquences de l'intolérance politique .....	101
III. 4. 1. Les conséquences de l'intolérance politique sur les partis politiques burundais .....	101
III. 4. 2. Les conséquences de l'intolérance politique sur le processus démocratique burundais .....	101
Conclusion partielle.....	102
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>103</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>112</b>

## INTRODUCTION

### 1. Problématique et hypothèse

Partout dans le monde, l'intolérance pose problème dans la vie politique. Elle se manifeste lorsque les dirigeants politiques refusent de ménager un espace aux partis et aux activités politiques de l'opposition, lorsque les adhérents et leaders des partis politiques ne tolèrent pas les divergences d'opinions dans leurs rangs et généralement par un rejet pur et simple des autres points de vue<sup>1</sup>.

Le rejet du point de vue d'autrui est motivé par la poursuite des intérêts des partisans et plus particulièrement des leaders politiques, matérialisés par l'exclusion dans les postes politiques, la persécution, l'emprisonnement, les dissensions internes dont les adhérents des partis politiques, considérés comme menaces, sont souvent victimes. A ce sujet, le sociologue français Alain Touraine est plus clair dans ses propos : « *la mondialisation de l'économie nous mélange dans les supermarchés de l'information et de la communication mais ne nous aide pas à nous comprendre, et lorsque nous cherchons refuge dans notre identité ou dans une communauté homogène, nous n'en venons inévitablement à rejeter l'autre dont la différence apparaît vite comme une menace* »<sup>2</sup>.

La montée de l'intolérance apparaît comme un grand problème politique contemporain. Au Burundi, depuis la première génération du multipartisme lors de la lutte pour l'indépendance à la fin de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les faits politiques qui d'illustration de l'intolérance politique se sont remarqués au sein de l'élite politique burundaise. C'est ce qui fait que, avec la victoire de l'UPRONA en 1961, le Burundi passe du multipartisme au monopartisme après six ans seulement en 1966. Il fallait attendre la seconde génération avec le vent de la démocratisation des institutions qui soufflait à partir de La Baule en direction de l'Afrique pour que le Burundi retourne au système pluraliste. Nous le retrouvons dans la déclaration de l'ancien président français François Mitterrand quand il dit : « *Le vent de liberté qui a soufflé à l'Est devra inévitablement souffler un jour en direction du sud. Il n'y a pas de développement sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans développement* »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Rick J., Union interparlementaire lors de la journée internationale de la démocratie, France, SADAG, septembre 2009, p.3. [En ligne] sur <https://www.google.com/search?>, Consulté le 15 août 2019.

<sup>2</sup> Cité par NIMUBONA (J.), *De la tolérance ou la condition de vie de l'Etat-Nation*, Conférence animée à Bujumbura le 16 avril 2020, U.B-CREDSR.

<sup>3</sup> O.A.G., *Etats des lieux des partis politiques à la veille des élections de 2010*, Bujumbura, Septembre 2009, p. 9.

Ainsi les régimes monopartites africains, pour la plupart militaires, dont faisait partie le Burundi, vont accepter l'avènement d'autres partis et des élections démocratiques. Avec l'avènement du multipartisme en 1992, on a vu naître une série de partis politiques au leadership hutu, qui réclamaient d'être associés à la gestion des affaires du pays. Les adhérents des partis créés dans ce courant se considéraient comme étant exclus de la gestion du pouvoir.

Les partis qui peuvent être classés dans ce registre sont : Le parti FRODEBU, le RPB, le PL et le PP. Dans ce sillage de mouvement de retour au multipartisme, des partis d'obédience tutsi ont aussi vu le jour. C'est notamment : L'ANNADDE, le RADDES, le PSD-Dusabikanye, l'ABASSA, l'INKINZO, le PIT<sup>4</sup>. Il s'ajoutera par après le PARENA et le parti VERT INTWARI, de même obédience.

La campagne électorale de 1993 a été caractérisée par une intolérance qui se faisait remarquer par la diabolisation entre les différents partis politiques. A l'issue de la compétition électorale, le parti FRODEBU a remporté la victoire au détriment du parti UPRONA qui était au pouvoir depuis 1961.

En effet, ce multipartisme des années 1990 a été vite ruiné par la crise sociopolitique qui explosa en 1993 suite à l'intolérance politique. Cette crise ne permit pas aux partis politiques d'évoluer vers la culture politique démocratique puisque certains évolueront en mouvements rebelles alors que d'autres connaîtront des crises internes profondes de toutes sortes.

Dès lors, de véritables actes et actions d'intolérance et violence politique se manifestent au sein des partis et leurs discours politiques ne les épargnent pas quant à la diabolisation réciproque.

La signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en août 2000 avait suscité, pour les Burundais et la communauté internationale, un espoir dans la mesure où cette convention venait de montrer qu'une crise violente grave pouvait se résoudre par le dialogue, en se concluant par le partage du pouvoir et la « *réinvention* »<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup>*Ibid.*, p. 31.

<sup>5</sup>NAKIMANA L. et MUNTUNUTWIWE J-S., *Situation socio-politique au Burundi, 10 ans après la signature de l'Accord d'Arusha : Quelles perspectives ?* Observatoire des grands lacs en Afrique, note n°2, 2012. [En ligne] sur <https://www.files.ethz.ch/isn/157301/2012-04.pdf> Consulté le 20 novembre 20219.

A cet effet, dans son protocole II consacré à la « démocratie » et à la bonne « gouvernance », les signataires de l'Accord d'Arusha s'engagent en faveur de la tolérance politique :

*« Réaffirmant notre engagement à construire un ordre politique et un système de gouvernement inspirés des réalités de notre pays et fondés sur les valeurs de justice, de démocratie, de bonne gouvernance, de pluralisme, de respect des libertés et des droits fondamentaux de l'individu, de l'unité, de solidarité, de compréhension mutuelle, de tolérance et de coopération entre les différents groupes ethniques de notre société ... »<sup>6</sup>.*

Cet Accord d'Arusha a abouti au cessez-le-feu ouvrant ainsi la voix vers la troisième génération du phénomène partisan, ouverture des médias privés, l'émergence des organisations de la société civile, la réforme des forces de défense et de sécurité, ce qui a favorisé la compétition des partis et les élections libres, démocratiques et transparentes de 2005.

Comme partout ailleurs en Afrique, au Burundi, la compétition politique basée sur la valeur de la compréhension mutuelle et de la tolérance entre les différentes composantes politiques reste pour la majeure partie des adhérents des partis politiques des notions difficiles à mettre en œuvre. En effet, au lendemain de la victoire du parti CNDD-FDD, les adhérents et leaders des partis politiques de l'opposition ont visiblement connu une persécution ouvrant ainsi un nouveau cycle d'intolérance et de violence.

Comme le précise Nteziriba P. : *« l'intolérance mène vers des voies sans issues. Elle mine toute démocratie ou toute institution démocratique et lèse les individus dans leurs droits »<sup>7</sup>.* Cela menace les adhérents des partis politiques burundais dans leur participation politique. L'intolérance quelle qu'elle soit, a été toujours prise comme une menace dans la société. John Locke le montre en écrivant qu' *« il n'y a point de particulier qui ait le droit d'envahir, ou de diminuer en aucune manière les biens civils d'un autre, sous prétexte que celui-ci est d'une autre Église, ou d'une autre religion. Il faut conserver inviolablement à ce dernier tous les droits qui lui appartiennent comme homme, ou comme citoyen : ils ne sont nullement du ressort de la religion, et l'on doit s'abstenir de toute violence et de toute injure à son égard, qu'il soit chrétien ou païen »<sup>8</sup>.*

---

<sup>6</sup> Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Arusha, août 2000, p. 2.

<sup>7</sup> NTEZIRIBA P., *Problématique de la mise en œuvre de la déclaration des principes sur la tolérance de l'Unesco au Burundi*, U.B- CHUN, mémoire DESS, Bujumbura, mars 2008, p. 23

<sup>8</sup> LOCKE J./trad.de Leclerc J., *Lettre sur la tolérance*, 1686, p. 13.

Toutefois, pour le cas du Burundi, environ deux décennies, après la signature de l'Accord d'Arusha, faisons remarquer que les acteurs politiques burundais ne pourront pas renier qu'une déplaisante vision d'intolérance politique existe. C'est le cas de la mobilisation des jeunes affiliés aux partis politiques dans les affrontements des uns contre les autres, le cas des intimidations, des menaces de morts, emprisonnements, et le vandalisme des permanences ainsi que les cas des dissensions au sein des partis FRODEBU, FNL, UPRONA et CNDD-FDD.

Pourtant, Julien Nimubona écrivait à ce propos que « *l'avènement de plusieurs partis signifie aussi l'avènement de plusieurs conceptions et représentations du pouvoir et du monde social (bien que ne soit pas toujours le cas vu la forte ou faible prégnance des lignes de clivage idéologiques)* »<sup>9</sup>. De plus, les militants des partis politiques sont soumis à la concurrence politique. Les adhérents des partis politiques et les acteurs politiques au Burundi pourraient utiliser plusieurs stratégies pour conquérir et préserver le pouvoir sans prôner la violence et la haine basée sur les idéologies politiques.

Enfin, « *lorsqu'une mutation politique se produit, il en découle un changement dans l'univers mental des peuples* »<sup>10</sup>. Les adhérents des partis politiques burundais inspirés par l'Accord d'Arusha ainsi que les différents textes constitutionnels auraient sans doute changé de mentalité en abandonnant le caractère violent qui les a handicapés depuis la nuit des temps et en cherchant à conserver la tolérance politique tant à l'endroit de ceux qui se trouvent de leur opinion que ceux qui en diffèrent. Mais, plus de vingt ans après la signature de cet accord, les haines, hostilités et actions d'intolérance politique les caractérisent toujours. D'où nous nous posons toute une série de questions ci-après :

a) Partant du constat des relations d'intolérance inter et intra-partisanes au sein des partis politiques burundais, est-ce que les acteurs politiques et les adhérents des partis politiques burundais ont-ils une culture politique démocratique ?

b) Au regard de la crise socio-politique et l'évolution des partis politiques burundais, est-ce que l'intolérance de la période du maquis n'est-elle pas toujours de rigueur lorsqu'on analyse la crise sociopolitique et l'évolution des partis politiques burundais ?

---

<sup>9</sup> NIMUBONA J., *Election présidentielle du 1er juin 1993. Problématique de la légitimation en situation de dynamique socio-politique*, université de Bordeaux I, Faculté de droit et des sciences sociales et politiques, Mémoire de DEA, Bordeaux, octobre 1994, p. 5.

<sup>10</sup> *Ibid.* p. 6.

- c) Vu la manière dont les administratifs burundais se comportent face aux adhérents des partis politiques, est-ce que la culture politique clientéliste burundaise n'est-elle pas contraire au principe de la neutralité envers les adhérents de certains partis politiques ?
- d) Selon J-F Médard, l'accès à l'Etat conditionne l'accès direct aux ressources économiques qui, de même que les ressources politiques, sont immédiatement interchangeables car le pouvoir donne accès à la richesse comme la richesse au pouvoir<sup>11</sup>. Y aurait-il une relation entre la poursuite des intérêts des partisans et l'augmentation de la violence et de l'intolérance politiques ?

En fin de compte, cette série de questionnements nous permettra de mener une recherche afin de comprendre les raisons de l'existence de l'intolérance observée entre les adhérents des partis politiques post-Arusha.

De ce qui précède, nous nous permettons de formuler notre hypothèse de recherche selon laquelle les adhérents et les leaders partisans burundais souffrent d'un manque d'une culture politique démocratique. Cette hypothèse ouvre la voie à d'autres hypothèses intermédiaires qui sont les suivantes:

- a) La première hypothèse intermédiaire postule que l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha est favorisée par les intérêts poursuivis par les adhérents au sein des partis politiques.
- b) La deuxième hypothèse intermédiaire stipule que l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha est liée au fait que les partis politiques issus des mouvements rebelles restent violents et intolérants après leur accession au pouvoir politique depuis 2005.
- c) La troisième hypothèse intermédiaire affirme que l'intolérance politique est le produit de l'impunité et de la mauvaise gouvernance de l'Etat burundais post Arusha.

Notre travail de recherche nous permettra de recueillir les informations suffisantes pour confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche.

---

<sup>11</sup> MEDARD J.F., «Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », in DUBRESSON A. (dir.) *Politique Africaine* n°43, Paris, Karthala, 1991, pp.92 -104. p. 93.

## **2. Motivation du choix et intérêt du sujet**

Les partis politiques en Afrique en général et au Burundi en particulier sont confrontés à un défi majeur : l'intolérance politique. Depuis la signature de l'Accord d'Arusha en 2000, nous avons constaté plusieurs cas d'intolérance politique dans les relations entre les adhérents, et leaders politiques.

C'est cette situation d'intolérance au sein des partis politiques, dans un Etat « démocratique », que nous allons analyser dans ses diverses dimensions afin d'arriver à des conclusions scientifiques pouvant ouvrir la voie à d'autres pistes de recherche ultérieures.

Sur le plan scientifique, notre recherche permettra de contribuer à l'évolution des connaissances dans la mesure où les autres travaux ont laissé des zones d'ombre et notre travail permettra d'ouvrir ce champ inexploré.

## **3. Délimitation du sujet**

Notre étude porte sur l'intolérance politique au sein des partis politiques post- Arusha. Eu égard au grand nombre de partis politiques burundais, nous nous sommes limité sur les partis politiques ayant gagné successivement les élections, ayant un nombre important d'adhérents avec une représentativité sur tout le territoire national et/ou ayant connu des dissensions internes. D'où l'accent est essentiellement mis sur les partis UPRONA, FRODEBU, CNDD-FDD et FNL. Cependant, les éléments d'analyse peuvent être étendus sur d'autres partis. Depuis la première génération des partis politiques en 1960, à l'exception du FNL, ces partis sont jusqu'en 2019, les seuls vainqueurs des différentes élections présidentielles de 1961 à 2005.

La période de notre recherche s'étend alors de 2000 qui coïncide avec l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, jusqu'en 2019, période où l'on assiste à une recrudescence de l'intolérance politique au sein des partis politiques, à la veille des élections de 2020.

Notre analyse portera sur tout le territoire national tandis que notre terrain d'enquête sera constitué de trois provinces du pays à savoir Bujumbura Mairie où sont situés tous les dirigeants et bureaux nationaux des partis politiques, Bujumbura et Cibitoke qui ont toujours été caractérisées par des affrontements entre les partis CNDD/FDD et FNL.

## **4. Perspectives théorique et méthodologique**

### **4. 1. Cadre théorique**

L'aspect théorique, concerne essentiellement l'utilisation des différentes théories et approches d'analyse diverses pour bien mener notre étude. Pour cela, nous avons recouru à l'approche interactionniste dans la mesure où les acteurs politiques des différents partis constituent des groupes en concurrence.

En plus, nous avons aussi utilisé l'approche interrelationnelle dans la mesure où la nature du sujet nous amène à traiter des relations entre les adhérents des partis politiques. L'approche fonctionnaliste a été utilisée dans la mesure où nous traitons de l'intolérance politique dans le fonctionnement des partis politiques au Burundi, la théorie constitutionnelle a été utilisée dans la mesure où nous avons traité cette intolérance à base de ce que dit la loi sur le multipartisme, la théorie organisationnelle a été utilisée dans le but de voir comment s'organisent les partis politiques. Enfin, la théorie socio-historique du politique a été utilisée dans le but de vérifier si les héritages du passé ne sont pas les causes favorisantes de cette intolérance politique au sein des partis post-Arusha au Burundi.

### **4. 2. Cadre méthodologique**

Pour mener à bon port notre recherche, nous avons fait recours à différentes approches de recherche à savoir l'approche documentaire et l'approche qualitative.

L'approche documentaire met un accent sur la revue de la littérature qui consiste à consulter les ouvrages généraux, les articles et les revues scientifiques, les rapports et autres documents en rapport avec le thème de la recherche.

Nous avons aussi utilisé l'approche qualitative à travers les entretiens semi-directifs avec les adhérents et les leaders des partis politiques. Un guide d'entretien préétabli et soumis à une pré enquête nous a permis de recueillir des données qualitatives pour la compréhension du phénomène à l'étude.

## **5. Sources**

En ce qui concerne les sources, nous avons recouru à des sources variées. La première catégorie de source a été la consultation des sources écrites constituées de documents officiels (textes de lois, Accord d'Arusha, texte constitutionnel...) et des ouvrages généraux. Les mémoires, les thèses de doctorat, les articles, les revues et autres publications sur l'intolérance politique, partis politiques et démocratie au Burundi ont été consultés.

La deuxième catégorie de sources correspond à la presse burundaise radiophonique et audiovisuelle (publique et privée), ainsi que les discours et déclarations des acteurs politiques et des chansons politiques produites par les militants des partis.

La troisième catégorie de sources correspond aux séminaires/conférences débats portant sur la tolérance organisée par les deux centres de la faculté des lettres et sciences humaines dont le CRELACS et le CREDSR ainsi que les conférences organisés par Denis Banshimiyubusa sur les partis politiques à l'université du lac Tanganyika.

Enfin, la quatrième catégorie de source correspond aux sources orales par des interviews qualitatives avec les leaders, les adhérents et les non-membres des partis politiques.

## **6. Articulation du travail**

Notre travail comprend trois chapitres.

Le premier chapitre porte sur le cadre conceptuel. Dans ce chapitre nous exposons les concepts et les contours des mots clés comme l'intolérance politique, partis politique et démocraties, ce qui nous a permis d'avoir une idée générale sur les traits caractéristiques de l'intolérance politique.

Le deuxième chapitre est intitulé Etat des lieux de l'intolérance politique pour la période post-Arusha au Burundi. Ce chapitre consistera à parler des cas d'intolérance politique et à chercher à comprendre comment cette dernière peut être un handicap pour la véritable démocratisation.

Enfin, le troisième et dernier chapitre s'intitule l'analyse des causes de l'intolérance politique au Burundi. Dans ce chapitre il s'agit d'analyser les causes profondes et immédiates de l'intolérance politique intra et inter partisanes burundais.

## **7. Difficultés rencontrées**

Au cours de notre recherche, nous avons rencontré de multiples difficultés :

D'abord, la première difficulté est liée à l'accès aux documents des partis politiques au Burundi. Certains partis nous ont refusé l'accès à leurs textes pour des raisons liées à la lourdeur bureaucratique.

Ensuite, la deuxième difficulté est liée à l'année de réalisation de notre étude. Nous avons effectué nos entretiens semi-directifs pendant la période électorale de 2020. Le climat d'intolérance et le manque de confiance ont fait que certains de nos enquêtés refusent de nous donner des informations craignant de subir des pressions de la part de leur leaders partisans tandis que d'autres ont préféré garder l'anonymat.

Enfin, la troisième difficulté est liée à la contrainte du temps. En effet, suite à la surcharge des cours en Master I qui, au lieu de se focaliser sur la matière se rapportant à notre cursus de formation, nous avons eu la première année de master plus ou moins englobant, ce qui se répercutait sur le volume horaire très consistant en Master II. Cela s'est dressé en obstacle pour la bonne marche de notre travail de recherche.

## **CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL**

« *La discorde est le plus grand mal du genre humain et la tolérance en est le seul remède.* » Voltaire, cité par Claude –Jean Lenoir, *La tolérance ou la liberté ? Les leçons de voltaire et de Condorcet*, actes du colloque de Genève (21-30 octobre 1994), éditions complexe, 1997. p. 7.

Le phénomène d'intolérance est universel. L'invocation de l'histoire de l'humanité et surtout l'histoire de l'église ainsi que l'actualité quotidienne nous donne des connaissances et des informations sur ce phénomène social. Dans sa *lettre sur la tolérance*, John Locke écrit : « *Si quelqu'un soutient qu'on doit contraindre les hommes, par le fer et par le feu, à recevoir de certains dogmes, et à se conformer à tel ou tel culte extérieur, sans aucun égard à leur manière de vivre ; si, pour convertir ceux qu'il suppose errants dans la foi, il les réduit à professer de bouche ce qu'ils ne croient pas, et qu'il leur permette la pratique des choses mêmes que l'Évangile défend; on ne saurait douter qu'il n'ait envie de voir une assemblée nombreuse unie dans la même profession que lui* »<sup>12</sup>.

On comprend ainsi que le phénomène de l'intolérance est aussi observé au sein de l'église au Moyen Age. L'actualité quotidienne nous abreuve des connaissances sur ce phénomène et nous prouve que le phénomène d'intolérance ravage les sociétés actuelles.

A travers ce chapitre, nous allons développer les concepts clés de la tolérance, d'intolérance et de parti politique afin de faciliter la compréhension du lecteur de notre travail de recherche.

### **Section 1. La notion de tolérance et d'intolérance**

#### **I. 1.1. La notion de tolérance**

Etymologiquement parlant, le mot tolérance vient du latin « *tolerantia* », qui signifie endurance, patience, supporter, ce qui laisse comprendre que la tolérance est l'action ou l'attitude de supporter ou ne pas interdire ce que l'on désapprouve et qu'on ne peut pas éviter. Elle apparaît lors de la guerre de religion avec la nécessité de faire cohabiter deux absolus<sup>13</sup>.

La tolérance n'est que l'acceptation par le groupe dominant de la liberté d'errer du groupe minoritaire, la plaine acceptation de l'autre et le respect des différences<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> LOCKE J., *op. cit.*, p. 7.

<sup>13</sup> DECAUX E., « De la tolérance en droit international », in *Libertés, justice, tolérance : Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen- Jonathan*, V.1 Bruxelles, Bruylant, 2004, pp.621-633. p. 623.

<sup>14</sup> *Ibidem*.

Dans son article « démocratie et culture de la paix », Ignace Sanwidi abonde dans le même sens et montre que la différence entre les individus constitue une richesse comme nous le retrouvons dans sa définition quand il dit que la tolérance est « *un état d'esprit qui consiste à accepter autrui, et à tous instants de la journée et de la nuit, et à reconnaître en lui une richesse* »<sup>15</sup>. Nous devrions donc faire montre de tolérance en acceptant librement toute opinion ou avis contraire, ce qui pourrait renforcer le tissu social.

Pour Claude-Jean Lenoir, « *la tolérance, n'est que la vertu des indifférents et le cri des opprimés.* » *c'est parce que nous en avons assez d'être indifférents qu'il nous faut aller au-delà de la tolérance pour parvenir à la liberté ; une liberté sans concession* »<sup>16</sup>.

Se plaçant du côté des droits et libertés des individus, Robert Poitrenaud et Georges Delobbe notent que tolérance est une « *ligne de conduite qui consiste à laisser à autrui la liberté d'exprimer des opinions que nous ne partageons pas et de vivre conformément à des principes qui ne sont pas les nôtres* »<sup>17</sup>.

Dans le même ordre d'idées, la Déclaration des principes sur la tolérance de l'UNESCO du 11 novembre 1995, donne une définition claire et complète de la tolérance qui intègre les notions de liberté individuelle et de pluralisme démocratique. Selon cette organisation, « *la tolérance est le respect, l'acceptation et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'êtres humains. Elle est encouragée par la connaissance, l'ouverture d'esprit, la communication et la liberté de pensée, de conscience et de croyance. La tolérance est l'harmonie dans la différence. Elle n'est pas seulement une obligation d'ordre éthique ; elle est également une nécessité politique et juridique. La tolérance est une vertu qui rend la paix possible et contribue à substituer une culture de la paix à la culture de la guerre* »<sup>18</sup>.

L'article 1 alinéa 2 de la même Déclaration des principes sur la tolérance de l'Unesco postule que la tolérance n'est ni concession, ni condescendance, ni complaisance. En effet, « *la tolérance est, avant tout, une attitude active animée par la reconnaissance des droits universels de la personne humaine et des libertés fondamentales d'autrui.*

---

<sup>15</sup> SANWIDI I., « Démocratie et culture de la paix », in NTABONA Adrien (dir.), *Au cœur de l'Afrique* n°4/1998, Bujumbura, les Presses Lavigerie, 1998, pp.569-583. p. 577.

<sup>16</sup> CLAUDE J-L., *la tolérance ou la liberté ? Les leçons de voltaire et de Condorcet, actes du colloque de Genève du 21-30 octobre 1994*, Genève, éditions complexe, 1997, p. 15.

<sup>17</sup> POITRENAUD R. et DELOBBE G., *Les mots clés de la démocratie*, Paris, P.E.M.F, 2003. p. 60.

<sup>18</sup> UNESCO, *Déclaration des principes sur la tolérance*. Paris, Conférence du 25 octobre au 16 novembre 1995, article 1.alinéa1.

*En aucun cas la tolérance ne saurait être invoquée pour justifier des atteintes à ces valeurs fondamentales. La tolérance doit être pratiquée par les individus, les groupes et les Etats »<sup>19</sup>. L'attitude de la tolérance concerne non seulement les individus ou groupes d'individus mais devrait également être observée entre les Etats.*

*Ainsi, « être tolérant c'est donc être capable de réunir les différentes composantes de la société pour construire et forger le futur. C'est donc rejeter la violence sous toutes ses formes : menaces verbales, assassinats, attentats, massacres, destruction diverses »<sup>20</sup>. A ce sujet on comprend bel et bien que la tolérance est le pilier de la paix et du mieux vivre ensemble<sup>21</sup>.*

Le philosophe John Locke, quant à lui, voit en la tolérance une vertu que tous les hommes devraient acquérir. Selon lui, *« la tolérance, en faveur de ceux qui diffèrent des autres en matière de religion, est si conforme à l'évangile de Jésus-Christ, et au sens commun de tous les hommes »<sup>22</sup>.*

Dans la culture burundaise, la tolérance met un accent sur le respect mutuel et la reconnaissance des différences individuelles. Nous saisissons donc que *« l'esprit de tolérance et d'acceptation de l'autre consiste à comprendre que tous les êtres humains ont des qualités et des défauts, qu'il peut y voir de divergences de caractères, de vues et d'opinions, et que l'erreur est humaine »<sup>23</sup>.*

Dans la société burundaise, la tolérance est une valeur fondamentale véhiculée à travers l'éducation familiale au tour du feu, comme nous le retrouvons dans le dicton rundi *« Intibagira ntibana »*, ce qui signifie, *« il faut savoir tolérer pour cohabiter avec les autres »<sup>24</sup>.*

Qui plus est, dans le règlement des litiges entre les habitants d'une même colline, l'esprit de tolérance se manifestait, en cas de malentendu, par l'importance attachée au dialogue et à la réconciliation, la médiation, étant assurée au cours de l'arbitrage des notables.

---

<sup>19</sup>UNESCO, *Déclaration des principes sur la tolérance*. Paris, Conférence du 25 octobre au 16 novembre 1995, article 1.alinéa2.

<sup>20</sup> SANWIDI (I.), *art.déjà cité*, p. 577.

<sup>21</sup> Cité par NIBIGIRA Gaudance, *La tolérance et respect mutuel : un impératif pour la survie de l'humanité*, conférence animée dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la tolérance Edition 2019 à Bujumbura le 21 novembre 2019, U B- CRELACS.

<sup>22</sup> LOCKE J., *op. cit.*, p. 8.

<sup>23</sup>République du Burundi, Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, *Manuel sur les valeurs culturelles du Burundi*, Bujumbura, août 2017 p. 58.

<sup>24</sup>*Ibidem*.

Cette médiation collinaire « intahe yo ku mugina » invitait les protagonistes à pardonner et à se réconcilier, en faisant valoir la tolérance et faire comprendre que les divergences d'opinions sont normales.

La médiation mettait l'accent sur la découverte, entre parties en conflit, des qualités de l'un et de l'autre, notamment la cohabitation pacifique, voire amicale, qui les a toujours caractérisé jusque-là, leurs relations<sup>25</sup>. C'est dans ce cadre qu'on rencontre les expressions telles que « *Nyamubura ikimuhanura niwe nyamubura ikimuhamba* », ce qui veut dire : « celui qui n'a personne pour le conseiller n'aura personne pour l'enterrer ».

Etant entendu que la tolérance présuppose l'existence d'une éthique qui nous appelle à supporter, voire à valoriser la différence même lorsqu'elle heurte nos propres modèles culturels, elle suppose aussi que la population ait acquis une éthique pluraliste qui valorise la diversité des opinions.

Comme nous venons de le constater, le concept de tolérance renferme plusieurs acceptions et, dans le cadre de notre travail nous comprendrons la tolérance comme une attitude positive qui nous permet de supporter et de considérer l'autre différent de nous comme une richesse et, en même temps, la preuve de l'exercice des droits universels et des libertés fondamentales d'autrui.

### **I. 1. 2. Les formes de la tolérance**

Dans son ouvrage *Traité sur la tolérance*, Walzer Michael prouve que la tolérance peut revêtir différentes formes. Selon lui, la première forme se réduit à l'acceptation résignée de la différence dans l'intérêt du maintien de la paix. Des hommes s'entretuent pendant plusieurs années, et puis par bonheur, l'épuisement gagne les adversaires. La deuxième forme de tolérance consiste en une bienveillante indifférence à la différence : « *il faut de tout pour faire un monde.* ». Toujours dans le même ordre d'idées, la troisième forme se présente comme la reconnaissance de principe selon laquelle les autres ont des droits même s'ils les exercent de manière peu plaisante. La quatrième forme de tolérance consiste en une certaine ouverture à l'autre, la curiosité à l'égard de l'autre, le respect de l'autre et une certaine volonté d'écouter et d'appréhender ainsi que l'adhésion enthousiaste à la différence<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> République du Burundi, Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, *Manuel sur les valeurs culturelles du Burundi*, Bujumbura, août 2017, p. 59.

<sup>26</sup> WALZER M., *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, 1998, p. 26.

### **I. 1. 3. La tolérance comme fondement de la démocratie**<sup>27</sup>

La tolérance est l'une des fondements de la démocratie. En effet, la tolérance figure parmi les valeurs et principes fondamentaux de la démocratie. Elle exige les libertés et les droits de l'individu qui sont considérés comme fondements des organisations démocratiques.

Ainsi, dans *l'esprit des lois* (1748), le philosophe français Montesquieu soutient que « *l'Etat nation est une organisation politique visant à réaliser une tolérance fondée sur la liberté protégée et garantie par la séparation des pouvoirs* »<sup>28</sup>. Dans son *Traité de science politique*, Georges Burdeau conçoit la démocratie selon les quatre éléments suivants : « *la tolérance parce qu'elle rend possible les différences et le pluralisme, la précarité de la détention du pouvoir parce qu'elle favorise le développement d'une culture politique ouverte à la possibilité d'alternance au pouvoir, l'existence des majorités et le respect des minorités parce qu'à cette conditions les propositions des choix alternatifs restent disponibles pour les gouvernés, l'existence des mécanismes forts et efficaces de contrôle de l'action gouvernementale parce qu'elle permet la protection des droits et libertés individuels contre les abus des pouvoirs absolus et intolérants* »<sup>29</sup>.

### **I. 1. 4. La notion d'intolérance**

Le mot « intolérance » constitue un des vocables les plus entendus partout dans le monde, plus spécifiquement dans l'analyse de la participation politique dans les pays en développement. Dans son étymologie, l'intolérance apparaît déjà depuis le Moyen Age en Europe avec des actes d'hostilité entre adeptes de divinités différentes et parfois rivales. Ces hostilités qui opposaient habituellement les églises chrétiennes protestantes, catholiques romaines aboutissaient à l'usage de la violence pour vaincre les récalcitrants. Cela coïncidait avec le déclenchement des persécutions religieuses contre les individus qui ne se soumettaient pas à la religion de l'empereur<sup>30</sup>. Ce concept d'intolérance pose le problème de son éclaircissement dans le contexte scientifique car il dispose de plusieurs acceptions : religieuse, politique et morale. En ce qui nous concerne, notre appréhension objective s'intègre sur la dimension politique.

---

<sup>27</sup> NIMUBONA J., *De la tolérance ou la condition de vie de l'Etat-Nation*, conférence animée à Bujumbura, le 16 avril 2020, U.B- CREDSR.

<sup>28</sup> *Ibidem*.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

<sup>30</sup> Gilvan ventura da Silva, « Considération sur l'intolérance religieux au IV è siècle », In *Revue française d'histoire des idées politiques*, n°23, Paris, Editions Picard, 2006. pp. 3-20. p. 4.

D'après le *grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, l'intolérance se définit comme une « *attitude consistant à ne pas tolérer, à refuser d'admettre l'existence d'idées, de croyances ou d'opinions différentes des siennes, à les condamner et à poursuivre ceux qui les soutiennent* »<sup>31</sup>.

Dans le même ordre d'idées, Robert Poitrenaud et Georges Delobbe quant à eux, montrent que l'intolérance est le propre du dogmatisme qui exclut toute forme de pensée tique<sup>32</sup>. Ainsi, contrairement à la tolérance, l'intolérant ne supporte pas l'opinion contraire. Thierry Wanegffelen l'exprime en ces termes : « *toute divergence exprimée et mise en dialogue est aussitôt vécue comme une trahison, une offense, une attaque inacceptable, une violation inadmissible et proprement intolérable* »<sup>33</sup>.

Dans sa définition de l'intolérance, Edgar Pisani va au-delà du refus de l'idée ou de l'opinion d'autrui et considère même l'individu réagissant : « *l'intolérance n'est pas le refus de la solidarité avec l'autre, elle est le refus de l'autre pour ce qu'il est, ce qu'il fait, ce qu'il pense et bientôt refus de l'autre parce qu'il est (...). Elle conduit à la domination, à l'extermination car dès lors qu'il existe l'autre représente un danger. Après l'extermination de l'autre, l'intolérant s'attaque à son propre frère parce qu'il le juge tiède, déviant ou fractionniste* »<sup>34</sup>.

Se plaçant du côté identitaire, le même auteur précise que « *l'intolérance est un goût absolu du pouvoir : que ce soit pour assurer l'identité du clan, de la pureté de la race, la domination, d'un territoire, le triomphe d'une doctrine ou la gloire du Très Haut* »<sup>35</sup>.

De son côté, l'UNESCO considère que l'intolérance peut être même la source de génocide, et précise qu'il y a intolérance lorsqu'un groupe se considère lui-même ou considère ses croyances ou son mode de vie comme supérieurs aux autres. Elle peut entraîner toute une gamme de conséquences, depuis le simple manque de courtoisie ou l'ignorance d'autrui jusqu'à des systèmes sociaux élaborés comme celui de l'apartheid ou jusqu'à

---

<sup>31</sup> *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, T.8., Paris, librairie Larousse, 1983, p. 5648.

<sup>32</sup> POITRENAUD R. et DELOBBE G., *op.cit.*, p. 31.

<sup>33</sup> WANEGFFELEN (T.), *L'Édit de Nantes : Une histoire européenne de la tolérance (XVIè-XXè siècle)*, Inédit, Librairie général française, 1998, p. 255.

<sup>34</sup> Voir le Courrier de l'Unesco : *Eloge de la tolérance*, Unesco, juin 1992, p 38. [En ligne] sur <https://fr.shopping.rakuten.com/offer/buy/52589285/Collectif-Le-Courrier-De-L-unesco-Juin-1992-N-9206-Eloge-De-La-Tolerance-Revue.html> Consulté le 13 septembre 2019.

<sup>35</sup> *Ibidem*.

l'anéantissement délibéré d'un peuple par un génocide. Tous ces actes ont pour origine le refus de reconnaître la valeur fondamentale de la personne humaine<sup>36</sup>.

### **I. 1. 5. Les formes de l'intolérance**

L'intolérance se manifeste sous plusieurs formes. Selon l'UNESCO il existe plusieurs symptômes d'intolérance dont les plus couramment pratiqués mettent l'accent sur le langage, la moquerie, la discrimination, les brimades, l'expulsion, l'exclusion, la ségrégation, la répression et la destruction<sup>37</sup>.

En effet, le langage d'intolérance se manifeste par dénigrement et expressions péjoratives ou d'exclusion qui déprécient, rabaissent et déshumanisent des groupes culturels, raciaux, nationaux. L'intolérance portant sur la moquerie se manifeste dans les comportements, caractéristiques et signes distinctifs de certaines personnes pour ridiculiser ou insulter les autres. L'aspect de discrimination consiste en la privation d'avantages sociaux ou exclusifs d'activités pour les motifs tenant essentiellement des préjugés.

Quant à la brimade, elle est un comportement visant délibérément à intimider et à humilier les autres souvent dans l'intention de les forcer à quitter la communauté, l'organisation ou le groupe.

La forme de l'expulsion quant à elle se manifeste par la décision officielle ou voies de fait pour expulser ou pour refuser le droit d'entrée ou la présence en un endroit, au sein d'un groupe social, d'une profession ou en tout lieu où se déroule une activité de groupe, y compris ceux dont dépend la survie, tels que lieux de travail, logements, etc.

Le fait de refuser aux autres toute possibilité de pourvoir à leurs besoins fondamentaux et/ou de participer pleinement à la vie sociale, et en particulier aux activités communautaires font preuve également d'une autre forme d'intolérance, à savoir l'exclusion.

La forme ségrégationniste se manifeste par la séparation forcée de personnes de races, religions ou sexes différents, en général au détriment d'un groupe (ce qui comprend l'apartheid). La forme de répression quant à elle, est caractérisée par la privation par la force de la jouissance des droits de l'homme.

---

<sup>36</sup> UNESCO, *La tolérance porte ouverte sur la paix : Manuel éducatif à l'usage des communautés et des écoles*, Unesco, 1994, p.8. [En ligne] sur [https://books.google.bi/books/about/La\\_tolerance\\_porte\\_ouverte\\_sur\\_la\\_paix.html](https://books.google.bi/books/about/La_tolerance_porte_ouverte_sur_la_paix.html) , Consulté le 13 septembre 2019.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 9.

Enfin, la destruction est la forme la plus meurtrière. Elle se manifeste par l'attaque armée et le meurtre (y compris le génocide)<sup>38</sup>.

## **I. 1. 6. La tolérance et l'intolérance politiques**

### **I. 1. 6. 1. La tolérance politique**

La tolérance politique est à la fois une valeur et une exigence démocratique. Elle va de pair avec le respect des droits fondamentaux et des libertés civiles et politiques des individus. L'Union interparlementaire est plus claire à ce propos : « *La tolérance en politique consiste à respecter et à accepter les droits fondamentaux et les libertés civiles des individus et des groupes dont on ne partage pas les points de vue. Tous les citoyens, y compris les dirigeants politiques, ont pour obligation de pratiquer la tolérance dans leurs propos et dans leurs actes* »<sup>39</sup>. La tolérance politique suppose le respect des droits, d'opinions, et la tolérance politique est essentielle au fonctionnement des partis politiques.

Dans le même ordre d'idées, l'article 1 alinéa 3 de la Déclaration des principes sur la tolérance de l'UNESCO stipule que « *la tolérance est la clé de voûte des droits de l'homme, du pluralisme (y compris le pluralisme culturel), de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle implique le rejet du dogmatisme et de l'absolutisme et conforte les normes énoncées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme* »<sup>40</sup>.

A ce propos, Gandhi Mahatma écrit : « *Je me soucie bien plus de lutter contre l'avilissement de l'homme au rang de la brute que d'épargner des souffrances à mon peuple (...) la capacité de participer aux affaires publiques et de juger de ce qui est juste et injuste ne peut exister sans la pratique, individuelle et collective, de la non-violence* »<sup>41</sup>.

Arguant dans le même sens, le philosophe John Locke prouve que « *le pouvoir civil tout seul a droit à l'une, et la bienveillance suffit pour autoriser tout homme à l'autre. Nous avons tous mission d'avertir notre prochain que nous le croyons dans l'erreur, et de l'amener à la connaissance de la vérité par de bonnes preuves (...). Il n'y a que la lumière et l'évidence qui aient le pouvoir de changer les opinions des hommes ; et cette lumière ne peut jamais être*

---

<sup>38</sup> UNESCO, *La tolérance porte ouverte...*, op. cit., p. 9.

<sup>39</sup> Rick J., op. cit., p. 2.

<sup>40</sup> UNESCO, *Déclaration des principes ...*, op. cit., article 1 alinéa 3.

<sup>41</sup> Voir le Courrier de l'Unesco : *Eloge ...*, op. cit., p. 38.

*produite par les souffrances corporelles, ni par aucune peine extérieure* »<sup>42</sup>. De ce qui précède, nous chercherons à comprendre davantage l'intolérance politique.

### **I. 1. 6. 2. L'intolérance politique**

Nous venons de voir avec le titre précédent que la tolérance politique est l'une des valeurs fondamentales de la démocratie car figurant même parmi les principes de la démocratie.

Contrairement à la tolérance politique, l'intolérance politique est une menace pour la démocratie. Elle lèse les individus et ruine la liberté d'opinion, etc. En effet, dans la réunion des parlementaires de l'Union Européenne, les parlementaires expliquent l'intolérance politique comme « *la volonté de restreindre les droits d'une personne ou d'un groupe mal aimé parce qu'ils pensent différemment. Cette intolérance constitue une menace pour la démocratie en ce sens qu'elle fait une discrimination, voire vise à faire taire certaines catégories de la population* »<sup>43</sup>.

Se plaçant du côté culturel, les mêmes parlementaires prouvent que « *l'intolérance engendre une culture conformiste et une société fermée, ce qui réduit le champ de vision politique des citoyens et détermine leur comportement* »<sup>44</sup>. Toujours dans le même ordre d'idées, les mêmes parlementaires concluent que « *l'intolérance en politique nuit à la liberté d'expression et à la liberté d'information. Elle empêche les parlementaires, les médias et autres intervenants de la société de participer efficacement à la prise de décisions ainsi qu'à l'évaluation de l'action des pouvoirs publics* »<sup>45</sup>.

Dans le même sens, l'UNESCO montre que l'intolérance politique est une menace universelle. L'article 3 alinéa 1 de la Déclaration de cette organisation précise que : « *Dans le monde moderne la tolérance est plus nécessaire que jamais(...) dès lors qu'il n'est pas une seule partie du monde qui ne soit caractérisé par la diversité, la montée de l'intolérance et des affrontements constitue une menace potentielle pour chaque région. Il ne s'agit pas d'une menace limitée à tel ou tel pays mais d'une menace universelle* ».

De son côté, Gandhi Mahatma considère que l'intolérance politique est le fait de contraindre les autres de ne pas agir politiquement comme ils le pensent.

---

<sup>42</sup> LOCKE J., *op. cit.*, p. 9.

<sup>43</sup>, Rick J., *op. cit.*, pp. 4-5.

<sup>44</sup> *Ibidem.*

<sup>45</sup> *Ibidem.*

Dans ces propos, l'auteur souligne que « *la vérité réside dans le cœur de tout homme(...) Nous n'avons pas le droit de contraindre les autres à agir selon notre propre manière de voir la vérité* »<sup>46</sup>.

Se plaçant du côté de ceux qui considèrent l'intolérance politique comme une ressource et une stratégie politique, le même auteur montre que l'intolérance politique peut plutôt entraîner des conséquences néfastes sur l'humanité entière quand il dit : « *Ceux qui s'abaissent à employer n'importe quel moyen pour arracher une victoire ou qui se permettent d'exploiter d'autres peuples ou d'autres personnes plus faibles, ceux-là non seulement se dégradent eux-mêmes, mais dégradent aussi toute l'humanité* »<sup>47</sup>. La violence politique est l'une des conséquences de l'intolérance politique.

### **I. 1.7. De l'intolérance politique à la violence politique**

Selon Yves Michaud, la violence se définit comme le fait d'agir contre la volonté d'autrui en employant la force ou l'intimidation<sup>48</sup>.

De son côté Jacques Semelin précise que « *la violence naît du rapport conflictuel entre deux jumeaux dont l'un finit par déclarer que l'autre est un « traître » à leur commune identité. La violence qui peut résulter d'une telle scission ne peut qu'être redoutable. Elle peut aller de l'ostracisme jusqu'à l'emprisonnement, voir l'élimination des « traîtres »* »<sup>49</sup>.

Isabelle Sommier évoque une autre dimension de la violence et montre que toute action dirigée contre l'autre à des fins de changement politique devient violence. Selon elle, « *sera considéré comme relevant de la violence politique tout acte qui frappe le régime politique ou l'un de ses représentants, une violence sera politique dès lors qu'elle est dirigée à des fins de changement politique au sens le plus large qui soit : inflexion de la politique étrangère, modification du territoire de juridiction, perspective insurrectionnelle, enfin tout acte de contrainte exerçant des effets dans le champ politique, indépendamment de son acteur, de ses motivations et de ses victimes* »<sup>50</sup>.

---

<sup>46</sup> Cité par Ehson Norgh, dans le courrier de l'Unesco intitulé *éloge de la tolérance*, op. cit., p. 19.

<sup>47</sup> *Ibid.* p. 21.

<sup>48</sup> MICHAUD Y., *La violence*, Paris, P.U.F 1986. p. 3.

<sup>49</sup> SEMELIN J., *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, éditions du seuil, 2005.p. 62.

<sup>50</sup> SOMMIER I., *Le terrorisme*, Paris, Dominos, 2000.p. 104.

Dans ce cas, nous comprenons que toutes les violences ne sont pas politiques mais peuvent le devenir par le processus de politisation. Cela nous amène à dire que l'intolérance politique devient une violence politique selon la façon dont elle est appréhendée.

Enfin, Jacques Semelin montre clairement que l'intolérance cause la violence qui, par conséquent, peut conduire vers le massacre comme nous le retrouvons dans ses propos : « *Là où les humains ne supportent plus la parole réapparaît le massacre* »<sup>51</sup>. Or, le fait de ne pas supporter la parole est déjà une intolérance, alors que le massacre n'est plus une intolérance mais plutôt la violence. Sur base de cet exemple, l'on comprend du coup que la violence survient là où l'intolérance existait déjà.

## **Section 2. Pourquoi parler de l'intolérance intra et inter partisane ?**

### **I. 2. 1. Définition de parti politique**

En science politique, la définition d'un parti politique est souvent fonction de la perspective théorique adoptée. En effet, selon Michel Offerlé, il n'y a pas de vraie définition pour le « parti », mais une concurrence pour l'imposition de ce qui doit être un vrai parti politique<sup>52</sup>. Pour définir le parti, Offerlé ne donne pas une seule définition. La première est celle qu'il qualifie de « définition restrictive » selon laquelle « *un parti politique désigne une organisation durable (dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants) ; bien établie aux niveaux local et national du pays dans lequel elle se trouve; avec une volonté de ses dirigeants de prendre et d'exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres partis; et qui a, enfin, le souci de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou toute autre manière* »<sup>53</sup>. Cette approche permettrait de différencier les organisations dont les dirigeants visent à exercer le pouvoir politique de celles qui ne cherchent qu'à l'influencer.

La deuxième définition des partis politiques, est celle qu'il présente, comme « extensive », selon laquelle les partis politiques sont « *des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances - idéales ou matérielles - de poursuivre des buts et objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensemble* »<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> SEMELIN J., *op. cit.*, p. 373.

<sup>52</sup> OFFERLE M., *Les partis politiques*, Que sais-je ? Paris, PUF, 1987.p. 19.

<sup>53</sup> *Ibid.* pp.19-20.

<sup>54</sup> *Ibidem.*

De son côté, Georges Burdeau juxtapose deux définitions possibles. L'une générale, universelle et en quelque sorte matérielle, considère le parti comme « *la qualification d'un mouvement d'idées axées sur le problème politique et dont l'originalité est suffisamment perçue par les individus pour qu'ils acceptent de voir en lui une réalité objective indépendante des comportements personnels* »<sup>55</sup>. L'autre d'un caractère plus formel, s'attache à la nature du lien qui réunit les individus dans le parti et à la délimitation de ses objectifs immédiats. Cette seconde conception de parti met l'accent sur l'assise dont se réclament tous les partis et qui est de formuler une volonté qui est celle du peuple ou qui lui est imputé. Partant de ces définitions Burdeau parvient à dire que « *Constitue un parti tout groupement d'individu qui professent les mêmes vues politiques, s'efforcent de les faire prévaloir, à la fois en y ralliant le plus grand nombre possible de citoyens en cherchant à conquérir le pouvoir ou du moins à influencer ses décisions* »<sup>56</sup>.

Pour Edmund Burke, « *un parti est un ensemble d'hommes unis pour promouvoir par leurs efforts communs l'intérêt national sur la base de quelque principe particulier sur lequel ils sont d'accord* »<sup>57</sup>.

En effet, le *Dictionnaire de science politique* définit les partis politiques comme « *des groupes organisés et permanents dont les membres se rassemblent au regard de projets, de valeurs communes, ou encore d'alliances d'intérêts* »<sup>58</sup>.

Enfin, pour le cas du Burundi, la loi sur les partis politiques définit un parti politique comme « *une association sans but lucratif, dotée de la personnalité civile et regroupant des citoyens autour d'un projet de société démocratique fondé sur l'unité nationale, avec un programme politique distinct, aux objectifs précis, dicté par le souci de servir l'intérêt général et d'assurer l'épanouissement de tous les citoyens* »<sup>59</sup>.

Parmi toutes ces définitions, nous retiendrons celle de Burdeau qui montre que le parti est un groupe d'individus qui observent les mêmes opinions politiques, en essayant de conquérir le plus grand nombre d'adhérents afin d'influencer les décisions dans un contexte où la démocratie est considérée comme une loi de la majorité.

---

<sup>55</sup> BURDEAU G., *Traité de science politique*, Tome III, La dynamique politique, Paris L.G.D.J.1982, p. 262.

<sup>56</sup> *Ibidem*.

<sup>57</sup> Cité par AVRIL P., *Essais sur les partis*, Paris, L.G.D.J.1986, p.10.

<sup>58</sup> HERMET G., et al, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, Paris, 1994, p. 194.

<sup>59</sup> République du Burundi, Loi n° 1/16 du 10 septembre 2011 portant organisation, fonctionnement des partis politiques, article 2.

L'avidité d'accéder au pouvoir est motivée par la poursuite des intérêts, raison pour laquelle les leaders politiques cherchent à s'éterniser à la tête des partis politiques et/ ou au pouvoir.

### **I. 2. 2. Les partis comme entreprises politiques**

Selon Michel Offerlé, « l'idée d'entreprise politique renvoie (...) à l'idée de marché politique, c'est-à-dire à un « lieu abstrait » où des agents en concurrence pour le courtage politique tentent d'échanger des biens politiques contre des soutiens actifs ou passif »<sup>60</sup>. Voulant clarifier le concept d'entreprise politique, le même auteur renchérit en précisant qu'« il s'agit donc d'un type particulier de relation dans laquelle un ou des agents investissent des capitaux pour recueillir des profits politiques en produisant des biens politiques. Elle peut se présenter sous une forme individuelle ou collective, être temporaire ou permanente, l'on peut en repérer les effets sur des marchés politiques locaux différenciés ou sur un marché politique nationalement unifié (où les biens proposés tendent à s'homogénéiser) »<sup>61</sup>.

Cette situation de relations basées sur les attentes des biens escomptés amène les entrepreneurs politiques aux postes électifs. C'est ainsi que, s'agissant des postes électifs, Offerlé écrit : « Le marché des postes électifs n'est qu'un des marchés sur lesquels sont écoulés les produits politiques. Sur le marché plus large des biens politiques, des entrepreneurs indépendants ou salariés, des petits prophètes politiques, des groupes (clubs, organes de presse, groupes d'intérêts, partis) sont en concurrence pour l'autorité politique, pour prétendre légiférer sur les limites de l'action politique et sur la manière légitime de résoudre les problèmes qui s'imposent : Les entrepreneurs politiques stricto sensu ( ceux qui vivent de et pour la politique) s'y confrontent donc avec d'autres entrepreneurs, amateurs éclairés, journalistes « politique », commentateurs et politologue, tous producteurs de biens politiques »<sup>62</sup>.

Dans le contexte burundais, et plus généralement africain, les partis politiques se laissent montrer comme des entreprises politiques, les entrepreneurs profitant des biens de ce marché et, donc, le parti devient aussi dans ce cas un champ de lutte et de concurrence pour accéder aux ressources économiques et à d'autres intérêts de plusieurs ordres.

---

<sup>60</sup> OFFERLÉ M., *op. cit.*, p.22.

<sup>61</sup> *Ibidem.*

<sup>62</sup> *Ibidem.*

### **I. 2. 3. Partis comme champ de concurrence**

Nous venons de voir au titre précédent que les partis sont des entreprises politiques. En outre les partis politiques sont de véritables champs de concurrence. En effet, dans son analyse des partis politiques, Michel Offerlé le précise clairement lorsqu'il écrit : « *un parti doit être analysé non seulement comme une entreprise politique tournée vers la conquête des positions de pouvoir, mais aussi comme un espace de concurrence objectivé entre des agents luttant pour le contrôle des ressources collectives que sont la définition légitime du parti, le droit de parler en son nom, le contrôle des investitures et des moyens de financement* »<sup>63</sup>. Dans cette perspective, les partis se distinguent selon l'importance de leurs ressources collectives propres (permanents, moyens matériels, notoriété du parti...) et des ressources personnelles de leurs élus et dirigeants. Tous les partis voient en effet s'affronter des agents qui doivent tout ou beaucoup au parti et des agents qui disposent d'autres ressources (postes d'élus solidement tenus, clientèles d'obligés, notoriété locale ou nationale, compétence garantie par un diplôme rare, appartenance à un grand corps)<sup>64</sup>.

Ce genre d'affrontement se retrouve aussi bien sur la scène politique nationale, quand, par exemple dans la course aux postes ministériels, entrent en compétition des hauts fonctionnaires appartenant aux grands corps de l'Etat et des dirigeants ayant fait l'essentiel de leur carrière politique au sein du parti, que sur la scène politique locale quand s'opposent « militants » et « adhérents » connus par leur profession ou leur appartenance au même parti. Arguant dans le même sens, J. Pierre Lassalle écrit que « *les partis concourent à l'expression du suffrage. Ils contribuent à la formation de l'opinion publique en la mobilisant autour des thèmes nationaux, et en rationalisant les choix politiques. Ils facilitent le fonctionnement du système politique en participant au jeu des institutions* »<sup>65</sup>.

Toujours dans cette perspective, Michel Offerlé nous abreuve d'autres éléments importants : « *Dans leur compétition, les représentants des partis légitiment et définissent l'espace du politique, s'affrontent tout en se reconnaissant comme des adversaires légitimes, se distinguent, se démarquent et se coalisent* »<sup>66</sup>.

---

<sup>63</sup> SAWICKI F., « Découverte de la science politique », *Cahiers français* n° 276, mai-juin, 1996, pp.51-59, p. 55.

<sup>64</sup> *Ibidem*.

<sup>65</sup> LASSALLE J.P., *Les partis politiques aux Etats-Unis*, Paris, PUF, 1987, p. 53.

<sup>66</sup> OFFERLÉ M., *op. cit.*, p. 89.

Cependant, se plaçant du côté des entrepreneurs politiques qu'il qualifie de « joueurs », Offerlé écrit pour légitimer l'activité politique que « *le champ de concurrence suppose un minimum de collision tacite entre les joueurs ; tout joueurs marginal ou prétendant, s'il a la possibilité de tenter de modifier les règles de fonctionnement du champ, n'en subit pas moins l'attraction par le seul fait d'y prendre position* »<sup>67</sup>. Cette situation rentre dans les stratégies de l'intolérance inter partisane.

Enfin, « *la concurrence interne aux partis pousse régulièrement des groupes minoritaires ou réformateurs à activer le militantisme* »<sup>68</sup>. Cela montre que cette concurrence aboutit à des luttes d'influences entre les adhérents des partis politiques.

Au Burundi, on observe une certaine forme de concurrence entre les différents partis politiques opposés et au sein d'un même parti. Comme signalé plus haut cela a pour but d'accéder aux intérêts escomptés. Une lutte très acharnée intra-partisane pouvant aboutir à l'exclusion, aux dissensions et naissances des ailes « *Nyakuri* », les emprisonnements et/ ou aux meurtres.

Au cas contraire, en fonction de la nature du leadership, une bonne organisation des partis politiques peut aboutir à une cohésion sociale, tant au niveau interne qu'au niveau national et sous régional.

#### **I. 2. 4. Partis politiques et cohésion sociale**

Dans la définition qu'il donne des partis politiques, Marx Weber souligne qu'il s'agit d'une sociation (relation sociale fondé sur un compromis d'intérêts ou sur une coordination d'intérêts et motivé rationnellement en valeur ou en finalité)<sup>69</sup>.

Cependant, dans une société tolérante, la bonne cohabitation des adhérents des partis politiques influent sur la société en général et créent une bonne cohésion sociale. Pour Georges Burdeau, il voit en parti le moteur de la vie publique. Selon cet auteur, « *le parti est la forme concrète des pouvoirs, il est la figure tangible des idées de droit, il est l'instrument par lequel l'individu a le sentiment de participer à la vie politique. Socialement c'est un des derniers refuges de l'idéal, politiquement c'est le moteur de la vie publique* »<sup>70</sup>.

---

<sup>67</sup> OFFERLÉ M., *op. cit.*, p. 89.

<sup>68</sup> LAGROYE J., FRANCOIS B., et SAWICKI F., *Sociologie politique*, 6è éd. Paris, Dalloz, 2012, p. 244.

<sup>69</sup> OFFERLÉ M., *op. cit.*, p. 24.

<sup>70</sup> BURDEAU G., *op. cit.*, p. 258.

Dans cette même perspective, le même auteur poursuit son analyse en montrant qu'un parti est un fait indéniable et qui est riche d'enseignement quant aux relations entre la structure de la société et la forme des partis. Selon lui, « *il existe entre la clientèle d'un parti et l'appartenance de cette clientèle un certain milieu sociale* »<sup>71</sup>.

En fin, la liberté au sein des partis, leur alternance, et la coexistence, au sein du parlement d'une majorité et d'une opposition, constituent la meilleure garantie des libertés individuelles<sup>72</sup>.

A partir de ce constat de Burdeau et Rouvillois, nous constatons aussi que les partis politiques peuvent favoriser une bonne ou une mauvaise cohésion sociale selon le comportement des leaders et adhérents de ses mêmes partis politiques.

### **I. 2. 5. La démocratie et les partis politiques**

Il existe une relation étroite entre la démocratie et les partis politiques. En effet, selon Walzer Michael, les partis politiques sont nécessaires dans les régimes démocratiques. Walzer précise que, « *les partis politiques rivalisent pour la conquête du pouvoir politique ; ils sont nécessaires au fonctionnement des régimes démocratiques qui appellent, littéralement, l'existence des dirigeants alternatifs (proposants des contre-programmes), même si ces derniers ne remportent jamais, en fait, de victoires électorales* »<sup>73</sup>. Le système pluraliste est essentiel et garantit l'égalité des chances pour l'accès au pouvoir comme le souligne Yves Mény dans ses propos : « *... l'existence des partis politiques entrant en compétition pour la conquête du pouvoir dans le cadre des règles garantissant l'égalité des chances constitue l'une des caractéristiques fondamentale de la démocratie plurale* »<sup>74</sup>. A partir de cela nous voyons que les partis politiques renforcent la démocratie et celle-ci reste difficile sans organisations politiques. Alain Laquieze est, on ne peut plus clair, à ce sujet et précise qu' « *il ne peut exis-*

---

<sup>71</sup> BURDEAU G., *op. cit.*, p. 258

<sup>72</sup> ROUVILLOIS F., « Il ne faut point de partis dans un Etat libre » : Le discours anti partisans sous la révolution (1789-1799), in BOUTIN C., et ROUVILLOIS F., (dir.), *Partis politiques et démocraties : inséparable mais incompatibles?* François-Xavier de Guibert, Coll. « *Combats pour la liberté de l'esprit* », 2005, pp.11-47.p.31.

<sup>73</sup> WALZER M., *op. cit.*, p. 9.

<sup>74</sup> DUVERGER M., *les partis politiques*, A. Colin, Paris, 1981 et I.D.EPSTEIN, *political parties in Western Democracies*, Praeger, New York, 1967.Cité par Yves Mény, *politique comparée, les démocraties : Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne ; Italie*, paris Montchrestien, 1991, p. 48.

*ter de démocratie sans partis politiques structurés, ces derniers étant compris comme structurant la démocratie »<sup>75</sup>.*

Bien plus, « *la lutte pour le pouvoir à laquelle se livrent les partis est inhérente à la démocratie car on ne peut pas parler de démocratie réelle sans le multipartisme qui permet à toutes les opinions de s'exprimer et au suffrage universel d'avoir un sens »<sup>76</sup>. La démocratie promeut les droits civils et politiques, la liberté et la justice. Dans cette perspective, le pluralisme politique s'identifie avec l'affirmation d'un certain nombre de libertés : « *liberté de réunion, d'association, liberté religieuse, droit de propriété, cela entraîne ce qu'on appelle la reconnaissance de la diversité des choix, des options et de droit de les défendre de manière appropriée »<sup>77</sup>.**

Ainsi, Pauvert affirme que les partis politiques sont des acteurs incontournables en compétition pour la conquête du pouvoir, compétition qui a vocation à s'exercer librement au sein d'un Etat de droit et de la démocratie, mais une compétition organisée<sup>78</sup>. Cette compétition organisée qui s'exerce à partir des formations politiques prouve la nécessité et l'indissociabilité des partis et de la démocratie. A cet effet, « *les partis politiques étant perçus comme les « moteurs de la démocratie », leur organisation interne refléterait la « démocratie interne ». Cela est d'autant plus vrai que la logique qui s'applique au système de démocratie devrait s'appliquer aussi, ainsi est-il allégué, aux affaires internes des organisations de partis politiques elles-mêmes. En effet par exemple, tout comme les citoyens d'une nation ont le droit d'exprimer leur opinion par leur suffrage lors des élections, de même les membres d'un parti politique devrait avoir le droit de sélectionner et de rejeter leurs chefs, leurs élus et leurs candidats à des fonctions publique »<sup>79</sup>. Toujours, dans cette même perspective, « *la démocratie interne dans un parti donné suppose, dans une perspective représentative, au moins quatre conditions réunies : la désignation périodique des dirigeants par les adhérents à travers des élections libres et concurrentielles, l'organisation d'une discussion collective autour des prises de décisions – campagnes électorales internes, débats pour préparer les**

---

<sup>75</sup> LAQUIEZE A., « Il ne faut point de parti dans un Etat libre », in BOUTIN C., et ROUVILLOIS F., (dir.), *op.cit.*, pp.11-47, p. 31.

<sup>76</sup> POITRENAUD R. et DELLOBBE G., *Op. cit.*, p. 24.

<sup>77</sup> MENY Y., *Politique comparée : Les démocraties : Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, Paris, Montchrestien, 1991, p. 13.

<sup>78</sup> PAUVERT B., « La démocratie contre les partis ? Retour sur l'interdiction des partis et groupements politiques », in BOUTIN C. et ROUVILLOIS F., (dir.), *op. cit.*, pp.263-298. p. 266.

<sup>79</sup> BANSHIMIYUBUSA D., *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi : Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques*, UPPA, Thèse de doctorat, Décembre 2018. pp.131-132.

*congrès, délibération des assemblées partisans –, le respect par ses membres des choix effectués par les instances compétentes et la subordination des élus à la volonté du parti, et enfin qu'il s'agisse sinon d'un parti de masse, dont les instances de direction disposent d'un pouvoir effectif, du moins d'un parti faisant des adhérents, ce qui n'est pas le cas des partis de notables, pour lesquels la question d'un fonctionnement démocratique n'a guère de sens »<sup>80</sup>.*

Cependant, quand il souligne que l'exercice de la démocratie est impossible sans partis politiques, Michels n'en constate pas moins un dévouement des pratiques démocratiques au sein des partis au profit des élites qui détiennent l'appareil. Selon cet auteur, « *le parti, en tant que formation extérieure, mécanisme, machine, ne s'identifie pas nécessairement avec l'ensemble des membres inscrits et encore moins avec la classe. Devenant une fin en soi, se donnant des buts et des intérêts propres, il se sépare peu à peu à la classe qu'il représente* »<sup>81</sup>. En conséquence on observe le phénomène de scission intra partisane et une partie de l'élite frustrée fait recours à la création de leur propre parti.

De ce qui précède, on observe que le système pluraliste ne suffit pas à lui seul quoique indispensable pour l'exercice de la démocratie. Cela laisse montrer que la démocratie au sein des partis politiques a ses propres limites.

## **I. 2. 6. Limites de la démocratie au sein des partis politiques**

Nous venons de voir avec le titre précédent que la démocratie et les partis politiques sont inséparables. Cependant, la poursuite des intérêts partisans entraîne des dysfonctionnements internes et le développement de nouvelles stratégies par les élites opposées.

Selon R. Michels, « *l'organisation est la source d'où naît la domination des élus sur les électeurs, des mandataires sur les mandats, des délégués sur ceux qui les délèguent. Qui dit organisation dit oligarchie* »<sup>82</sup>. Cette loi sociologique fondamentale qui régit les partis politiques structure et limite la démocratie au sein des partis politiques.

---

<sup>80</sup> Yves Poirmeur et Dominique Rosenberg, pp. 258-259. Cités par BANSHIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p.133.

<sup>81</sup> MICHELS R., *Les partis politiques, essai sur les tendances oligarchiques des partis*, Paris, Flammarion, 1971, Cité et paraphrasé par MENY Y., *op. cit.*, p. 79.

<sup>82</sup> MICHELS R., *op. cit.*, p. 296.

La concurrence partisane pousse les partis à écarter certaines normes démocratiques et à se conformer aux normes de la tactique. Selon toujours Michels, « *le parti moderne est une organisation de combat qui doit se conformer aux lois de la tactique ; la centralisation garantit la rapidité des résolutions (une vaste organisation et un mécanisme lourd et il n'est pas possible de perdre du temps à consulter la masse sur chaque question), si bien que « seul un certain degré de césarisme assure la rapide transmission et la précise exécution des ordres dans la lutte de tous les jours* »<sup>83</sup>. Dans son ouvrage intitulé « *De la démocratie en Amérique* », Tocqueville, examinant la nature des associations, écrit : « *Il règne dans le sein de ces associations une tyrannie plus insupportable que celle qui s'exerce dans la société au nom du gouvernement qu'on attaque* »<sup>84</sup>. A ce propos, dans les partis, tant la gestion des accords que la solution du conflit soulève le problème fondamental de la démocratie au sein des partis<sup>85</sup>.

Enfin, les partis politiques, qui sont des acteurs incontournables de la démocratie, se trouvent dans l'incompatibilité avec la démocratie, la domination des mandatés sur les mandataires, les stratégies de concurrence inter et intra-partisanes structurent et limitent la démocratie dans les partis politiques.

### **I. 2. 7. L'intolérance et les partis politiques**

Dans son article « *Naissance des partis politiques modernes et démocratisation dans les monarchies constitutionnelles du XIX<sup>ème</sup> siècle* », Alain Laquieze précise que la principale fonction d'un parti politique est de conquérir et de conserver le pouvoir d'Etat, quels que soient les moyens utilisés (légaux ou extra-légaux)<sup>86</sup>. Or, conquérir le pouvoir avec n'importe quel moyen prouve que tous les partis usent de toutes les stratégies pour arriver à leurs buts escomptés. Toujours dans cette même perspective, F. Rouvillois montre qu'il est difficile que les partis politiques devancent l'intolérance dans leurs luttes. Selon lui, « *le parti vainqueur ne demeurerait jamais uni qu'autant que le parti opposé conservait de la force ; aussitôt que celui-ci était abattu, l'autre n'étant plus retenu par la crainte ni par aucun frein intérieur, se livre à de nouvelles divisions* »<sup>87</sup>.

---

<sup>83</sup> *Ibidem.*

<sup>84</sup> BAUQUET N., « *Partis uniques, totalitarisme et démocratie* » in BOUTIN C., et ROUVILLOIS F., (dir.), *op.cit.*, pp.49-75.p.104-105.

<sup>85</sup> MENY Y., *op. cit.*, p. 79.

<sup>86</sup> LAQUIEZE A., « *Naissance des partis politiques modernes et démocratisation dans les monarchies constitutionnelles du XIX<sup>e</sup> siècle* », in BOUTIN C. et ROUVILLOIS F. (dir.), *op. cit.*, pp.49-75.p.51.

<sup>87</sup> « *Valeur des partis dans une république* », Histoire Florentines, chapitre 1, livre VII, in Machiavel, *œuvres complètes*, Gallimard, Bibliothèque de la pléiade, 1952, pp.1988-1989.Cité par ROUVILLOIS F., « *Il ne faut*

Ainsi, se plaçant du côté de la démocratie, Rouvillois considère que l'intolérance au sein des partis est une menace. Selon lui, « *la rage des partis est l'un des pires dangers qui menacent les démocraties. Péril considérable car le bien public est toujours oublié dans les conflits des partis rivaux* »<sup>88</sup>.

En effet, la concurrence inter et intra-partisane est inévitable, cela explique l'inévitable présence des rapports de force entre les adhérents qui s'efforcent d'acquérir les biens escomptés du champ politique. Qui plus est, « *chaque champ peut ainsi être envisagé comme structuré par les luttes qui opposent des unités en compétition pour les enjeux et les biens rares, et susceptibles d'engager dans cette compétition des ressources particulières ou espace de capital* »<sup>89</sup>.

Enfin, c'est essentiellement dans les partis que la concurrence pour le contrôle de l'organisation est très perceptible. Il se pose la question de concurrence et de conflit entre les adhérents. Or, les conflits font que les partis ne soient pas éloignés de l'intolérance car là où il y a une concurrence, on recourt aux différentes stratégies.

### **I. 2. 8. Le lien entre l'intolérance politique, partis politiques et démocratie**

Dans les paragraphes précédents, nous avons constaté une indissociabilité des partis politiques et la démocratie et, dans une certaine mesure, une incompatibilité.

Ainsi, « *on ne connaît pas de réelle démocratie sans partis. On reconnaît, à l'inverse un régime autoritaire dissimulé sous une apparence de démocratie au fait qu'il contrôle étroitement les partis, qu'il dissout ou interdit certains d'entre eux, ou qu'il impose l'existence d'un parti unique, réduisant ainsi à néant les prérogatives accordés à un éventuel parlement* »<sup>90</sup>. Dans cette logique, l'auteur souligne que les partis politiques et la démocratie sont inséparables. Dans le même sens, Michels écrit : « *Sans l'organisation, il n'est point d'action possible car pour représenter un nombre, il faut s'organiser, se coordonner.*

---

point de partis dans un Etat libre » : Le discours anti partisans sous la révolution (1789-1799), in BOUTIN C. et ROUVILLOIS F. (dir.), *op. cit.*, pp.11-47.p.18.

<sup>88</sup> *Ibid.* p. 19.

<sup>89</sup> LAGROYE J., FRANCOIS B., et SAWICKI F., *op. cit.*, p. 204.

<sup>90</sup> DE COOREBYTER V., *Les partis politiques*, Bruxelles, CRISP, 2005, p.11.

*Le principe de l'organisation doit être considéré comme la condition absolue de la lutte conduite par les masses. De plus, cette organisation est indispensable à qui ne détient pas le pouvoir parce qu'elle est entre les mains des faibles, une arme de lutte contre les forts. »<sup>91</sup>.*

Cependant, la théorie alternative de la démocratie, définit celle-ci comme méthode de désignation des gouvernants à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple. « *Conçue, non comme idéal mais comme processus, la démocratie repose donc sur la compétition et les partis y trouvent tout naturellement leur place : l'existence des partis représente une tentative de régulariser les modalités de la concurrence politique »<sup>92</sup>.*

En démocratie on doit respecter les libertés notamment d'association, de pensée, d'opinion, ainsi que le droit d'élire et d'être élus. En plus en démocratie, les conflits qui naissent entre les individus ou entre les groupes sociaux doivent être résolus de manière pacifique, c'est-à-dire que les hommes qui sont pourvus de raison, sont capables de discuter, de dialoguer entre eux, de recourir à la raison, et de chercher à convaincre par des arguments faisant appel à la raison, quand un conflit éclate entre eux<sup>93</sup>.

Pour D. Gaxie, la compétition démocratique se déroule donc dans des espaces de compétitions distincts, différenciés et relativement autonomes, au sein desquels des agents spécialisés s'affrontent autour d'enjeux spécifiques<sup>94</sup>. Qui plus est, la démocratie suppose l'existence d'un Etat de droit, c'est-à-dire une justice équitable, une armée neutre et des normes juridiques applicables à tous sans distinction d'origine ethnique, de religion, de race, c'est-à-dire l'Etat protège tous les citoyens et les considère d'une manière équitable<sup>95</sup>.

En effet, les partis doivent donc apporter le plus grand soin à se donner une direction d'apparence démocratique. Mais l'efficacité pratique les pousse fortement en sens inverse. Les principes démocratiques exigent l'élection des dirigeants à tous les échelons, leur renouvellement fréquent, leur caractère collectif, leur autorité faible. Arguant dans le même sens, M. Duverger montre que les partis à structure démocratique peuvent être influencés par des pratiques non démocratiques.

---

<sup>91</sup> CAPORAL S., « Robert Michels : Actualité de l'oligarchie dans les partis » in BOUTIN C. et ROUVILLOIS F., (dir.), *op. Cit.*, pp.177-203.p. 184.

<sup>92</sup> AVRILP., *op. cit.*, p. 58.

<sup>93</sup> SANWIDI I., *art. déjà cité*. p. 574.

<sup>94</sup> GAXIE D., *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1996, p. 15.

<sup>95</sup> SANWIDI I., *art. déjà cité*, p. 576.

Selon lui, « on a souvent noté qu'un Etat démocratique en guerre avec un Etat dictatorial, doit souvent adopter les méthodes de son rival, s'il veut le vaincre. Le même phénomène se produit à l'échelon des partis politiques, dans le combat politique : pour subsister, les partis à structure démocratique doivent s'aligner sur les autres. Ils le font d'autant plus facilement que leurs dirigeants tendent naturellement à conserver leur pouvoir et à l'accroître, que leurs adhérents n'opposent guère d'obstacle à cette tendance et la renforce au contraire par leur culte des chefs. Cependant, ils s'efforcent de conserver l'apparence démocratique : les procédures autoritaires et oligarchiques se développent généralement à l'insu des statuts par une série de procédés détournés, mais efficaces »<sup>96</sup>. A ce propos, l'intolérance qui est la recherche de la résolution des conflits par le refus, le rejet, l'anéantissement de l'autre, s'observe au sein des partis. C'est ainsi qu'apparaît des stratégies d'organisation des uns contre les autres et l'intolérance intra-partisane qui, par conséquent, cause des dissensions internes.

Enfin, il n'y a donc pas d'intermédiaire entre la démocratie parfaite et le pur despotisme ; il n'y a pas du milieu supportable<sup>97</sup>. On ne peut donc pas être démocrate, et être intolérant. L'intolérance et la démocratie sont deux pratiques contradictoires et inconciliables. La démocratie ne pourra donc pas fonctionner dans une société socialisée à la culture d'intolérance. Par exemple, au niveau des partis politiques, lorsque la tolérance de l'opinion contraire n'est plus possible, la démocratie disparaît, et par conséquent, les dissensions internes se multiplient.

Constatant ainsi cette situation d'impasse politique de l'intolérance politique conduisant à un cycle infernal de violence politique, nous nous proposons un cadre théorique qui nous permettra de comprendre davantage ce phénomène à travers une analyse approfondie.

### **Section 3. Les différentes approches théoriques**

#### **I.3.1. L'approche socio-organisationnelle**

L'approche socio-organisationnelle permet de saisir les rapports d'autorité au sein de l'organisation, le degré de cohésion de ses membres et le type de relations qui prévaut dans leurs rapports, la manière dont les décisions sont prises, les formes d'activisme (c'est-à-dire l'engagement, le temps et l'énergie consacrés au parti).

---

<sup>96</sup> DUVERGER M., *Les partis politiques*, Paris, Armand colin, 1991, pp.204-205.

<sup>97</sup> Voir à ce sujet Pierre Manent, *Naissances de la politique moderne*, Paris, Payot, 1977, voir aussi ROSAN-VALLON P. et VIVERET P., *Pour une nouvelle culture politique*, Paris, éditions du seuil, 1977, p. 98.

Cette approche nous éclaire sur les relations que le parti entretient avec son « environnement »<sup>98</sup>. On voit dans les partis politiques que l'encadrement des adhérents requiert une organisation.

### **I. 3. 2. La théorie interactionniste stratégique**

La théorie interactionniste stratégique postule que les décisions provenant des partis politiques résultent des interactions entre les acteurs. Cette approche nous permet d'appréhender le parti sur le mode d'une réalité sociale cohérente. « *Le parti existe bien en tant qu'entité agissante dans la conscience de ses militants et dans celle de ses adversaires* »<sup>99</sup>.

En outre, la théorie interactionniste envisage le pouvoir politique comme un espace partagé entre plusieurs groupes (acteurs) en concurrence. Cette concurrence entraîne les affrontements entre les différents acteurs luttant pour conquérir le pouvoir. Ainsi donc, les partis voulant conquérir le pouvoir recourent aux différentes stratégies. A ce sujet, Offerlé écrit : « *Etudier un parti c'est étudier les interactions visibles qui se déroulent dans un certain espace de jeu, c'est insister aussi sur le « liant » invisible qui associe des agents dans une coopération concurrentielle. Un parti n'est pas une chose mais doit être analysé comme un ensemble de rapport objectifs s'imposant à tous ceux qui entrent dans le champ* »<sup>100</sup>. L'invocation de la théorie interactionniste stratégique dans le cas de notre travail est d'une grande utilité par le fait que le phénomène d'intolérance politique observé au sein des partis politiques résulte des interactions entre les adhérents des partis politiques qui se bousculent pour conquérir le pouvoir.

### **I. 3. 3. La théorie constitutionnelle (institutionnelle)**

La théorie constitutionnelle est appelée aussi théorie institutionnelle parce qu'elle se penche sur les structures instituées ou établies par la constitution et d'autres lois qui en émanent. Dans le cadre de l'étude de l'intolérance politique intra et inter partisane, on recourt à cette théorie pour invoquer les lois sur les libertés politiques, les libertés d'association.

---

<sup>98</sup> LAGROYE J., FRANCOIS B., et SAWICKI F., *op. cit.*, p. 230.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 301.

<sup>100</sup> OFFERLE M., *op.cit.*, p. 24.

Cependant, « *au-delà des formalismes des textes, l'organisation des partis repose essentiellement sur quelques pratiques non-écrites(...) d'autant plus qu'en matière d'étude de l'organisation et du fonctionnement des partis, la difficulté majeure reste l'obtention des renseignements précis et fiables* »<sup>101</sup>.

L'analyse de l'intolérance politique au sein des partis politiques nous pousse à l'invocation de la loi fondamentale (constitution). Dans le même ordre d'idées, Jacques Chevallier précise, que « *l'on doit garder à l'esprit que le politique ne se présente pas seulement sous la forme d'un ensemble d'activités ou de relations mais aussi d'un ordre. Ce dernier est l'aboutissement d'un processus d'institutionnalisation et est caractérisé notamment par l'existence de rôles politiques différenciés (champ politique), par l'encadrement et la normalisation de l'exercice de ces rôles (régime politique), par l'existence d'un ensemble de significations stables donnant « sens » à l'activité politique (code politique)* »<sup>102</sup>.

Dans notre travail, nous nous appuyons sur la théorie constitutionnelle dans la mesure où les luttes pour le pouvoir politique, les libertés politiques sont régis par la constitution. Ce qui fait que la théorie constitutionnelle défend la tolérance politique dans son fondement idéologique dans le sens où elle soutient la liberté politique en cherchant à voir si les libertés politiques, individuelles et collectives sont reconnues et assurées.

### **I. 3. 4. La théorie socio-historique du politique**

L'approche socio-historique du politique est une réconciliation des méthodes historiques et les méthodes sociologiques. Selon Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, la théorie socio-historique du politique « *consiste à étudier l'histoire et les phénomènes contemporains en vue de montrer comment les sociétés fonctionnent et se transforment* »<sup>103</sup>. Concrètement, il faut partir du passé pour comprendre les réalités contemporaines.

Pour le cas de notre étude, le phénomène d'intolérance politique au sein des partis politiques au Burundi ne pourra être analysé qu'avec la prise en considération du poids du passé. L'existence de l'intolérance politique au Burundi peut être analysée à travers l'histoire pré-coloniale, coloniale et post-coloniale.

---

<sup>101</sup> DUVERGER M., *op. cit.*, p. 10.

<sup>102</sup>Jacques Chevallier, « Science du droit et science du politique : de l'opposition à la complémentarité », in *Droit et Politique*, Paris, PUF, 1993, pp. 251-261, p. 258 Cité par BANSHIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p.10.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 7.

Les traits caractéristiques du pouvoir monarchique, les héritages socio-culturels nous fournissent quelques éléments de compréhension du phénomène de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au Burundi.

### **I. 3. 5. La théorie fonctionnaliste**

L'analyse fonctionnaliste consiste à s'interroger sur les fonctions plutôt que sur les structures. Cette analyse va partir des fonctions, au lieu de commencer par les structures. Dans le cadre de cette analyse, les fonctions et rôles sont assurés par des structures. C'est ce qu'on appelle le structuro-fonctionnalisme.

En outre, dans l'expression structuro-fonctionnalisme, le mot « structure » nous renvoie à l'organisation interne des partis politiques tandis que le mot « fonction » nous renvoie au fonctionnement et aux rôles qu'ils jouent dans le système politique et la société en général. Dans cette analyse, les fonctions ne sont jamais complètement séparées des structures. Les aspects fonctionnalistes sont reliés aux aspects structurels<sup>104</sup>. Nous invoquons cette théorie parce que l'intolérance politique au sein des partis peut être favorisée par l'organisation et le fonctionnement interne des partis politiques post –Arusha au Burundi.

---

<sup>104</sup> SCHWARTZENBERG (R.G.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1991, p. 108.

### **Conclusion partielle**

Ce premier chapitre portant sur le cadre conceptuel nous aura permis de comprendre les concepts d'intolérance et de tolérance politique. La compréhension de ces concepts nous servira d'outils d'analyse de l'état des lieux de l'intolérance politique pour la période post-Arusha au Burundi. En plus, ce chapitre nous aura aussi permis de comprendre les différentes théories et approches qui nous serviront davantage pour la compréhension du phénomène d'intolérance politique intra et inter partisane pendant la période post-Arusha au Burundi.

Dans le chapitre suivant, nous allons parler de l'état des lieux de l'intolérance politique pour la période post- Arusha au Burundi. Notre analyse portera sur la nature des partis politiques et de l'intolérance intra et inter partisane.

## **CHAPITRE II. L'ETAT DES LIEUX DE L'INTOLERANCE POLITIQUE POUR LA PERIODE POST-ARUSHA AU BURUNDI**

L'histoire des partis politiques au Burundi laisse montrer une troisième génération de multipartisme après l'Accord d'Arusha. Bien que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation du 28 août 2000 ait suscité un espoir pour la plupart des Burundais, depuis le lendemain des élections de 2005, la scène politique burundaise se caractérise par un climat d'intolérance politique.

En effet, les cadres affiliés aux partis politiques restent dépendants de la seule volonté des leaders partisans au détriment de la conscience individuelle. En outre, suite à l'avidité d'accéder rapidement ou de s'accrocher aux postes juteux conférés par ces leaders partisans, ils renoncent à la neutralité objective et épousent la conscience collective de leurs partis.

Dans le présent chapitre, nous allons présenter la situation et l'état d'intolérance politique qui, malgré la signature de l'Accord d'Arusha, ont caractérisé les adhérents des partis politiques et qui ont entraîné les violences cycliques et le dysfonctionnement des partis politiques de 2000 à 2019.

### **Section 1. La nature des partis politiques post -Arusha**

Après la signature de l'Accord d'Arusha et avec le processus des négociations qui continua entre le gouvernement du Burundi et les groupes rebelles, à l'issue des élections de 2005, le Burundi comptait 35 partis politiques dont 32 ayant participé aux élections législatives de 2005 et dont les principaux sont CNDD-FDD, FRODEBU, UPRONA, CNDD, MRC<sup>105</sup>. Lors des élections générales de 2010, le Burundi enregistrait 43 partis politiques légalement agréés dont 25 ont participé aux élections communales<sup>106</sup>. Les partis politiques burundais créés depuis l'indépendance, surtout l'UPRONA, ont été poussés par le clivage anticolonial, au moment où les partis politiques qui naissent avec l'adoption de la constitution multipartiste de 1992, étaient poussés par le courant démocratique des années 1990 qui soufflait à partir de La Baule.

---

<sup>105</sup> A ce sujet, voir NDEREYIMANA I., *Contribution de l'approche organisationnelle à l'analyse de la gouvernance des partis politiques au Burundi (1992-2018)*, Bujumbura, UB-FLSH, mémoire de Licence, Avril 2017.p. 29.

<sup>106</sup> *Ibidem*.

Le contenu des discours de la campagne électorale de 1993 et la constitution des partis en deux blocs ethniques G7 et G10 lors du processus de négociation de l'Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha montre une officialisation des clivages ethniques des partis politiques burundais intégrés plus tard dans la constitution (Article 129).

Cela montre une certaine institutionnalisation de l'ethnisme au détriment d'une vision nationale claire constituant ainsi un mauvais départ dans la gestion du conflit. Nous pouvons entrevoir cela à travers les propos de Julien Nimubona : *« Alors que dans les démocraties modernes les partis forts sont nés de clivages économiques (opposition entre classes riches soutenant le libéralisme, et classes pauvres mobilisées à travers les projets socialistes) , politiques fondamentale (type d'Etat : centralisé versus décentralisé ou féodal) ou culturels majeurs (intérêts chrétiens contre-révolutionnaires tenant la laïcité), dans les pays du Tiers-monde en général, au Burundi en particulier, les organisations partisans ont essentiellement résulté de mobilisations idéologiques, soit souverainistes (lutte pour l'indépendance), soit idéologico-identitaires (ethnisme, régionalisme, religion, etc.) »*<sup>107</sup>.

Ainsi, en essayant de faire une typologie des partis politiques au Burundi, trois générations de partis politiques se sont succédé. Il s'agit d'abord de la première génération des partis politiques dans les années 1960 lors de la lutte pour l'indépendance, la seconde génération est celle du « Renouveau démocratique des années 1990 »<sup>108</sup> et, enfin, la troisième génération est celle des partis politiques post-Arusha.

### **II. 1. 1. Les partis politiques post-Arusha**

Les partis politiques post-Arusha sont des partis qui sont nés après la signature de l'Accord d'Arusha. Cette troisième génération comprend les partis nés du courant de la lutte pour l'indépendance comme l'UPRONA et celles du renouveau démocratique de 1990 comme le FRODEBU. Les partis post-Arusha forment une génération riche en partis comme Denis Banshimiyubusa l'exprime en ces propres termes : *« En remettant à l'honneur une démocratie de consensus axée sur le partage du pouvoir entre les deux familles politico-ethniques regroupées en G7 et G10, l'Accord d'Arusha venait également de réhabiliter les partis politiques en tant qu'organisations pourvoyeuses d'institutions.*

---

<sup>107</sup> NIMUBONA J., « Les élections de 2010 dans toutes et quelles têtes ? Au-delà de l'institutionnalisme, de l'éthico-fonctionnalisme et de l'idéalisme démocratique » in *RIDEC*, vol.3, n° 5, décembre 2009, pp.20-28, p. 22. Cité par NDEREYIMANA I., *op. cit.*, p. 29.

<sup>108</sup> A ce sujet de générations et de typologie des partis politiques burundais, voir BANSHIMIYUBUSA (D.), *op. cit.*, pp.344-477.

*Les partis déjà existants saisiront l'occasion au cours de la transition tandis que d'autres naîtront en vue de la compétition électorale qui pointait à l'horizon. Ça sera une période riche en partis politiques avec la grande innovation de la présence des partis issus des anciens PMPA ainsi que ceux issus des scissions d'anciens partis »<sup>109</sup>.*

**Tableau n°1 : Les partis politiques post-Arusha**

N°	Noms des partis/adhérents en français et kirundi	Date et ordonnance d'agrément	Leaders fondateurs	Nombre de membres fondateurs
1	SANGWE-PADER : Parti pour la Démocratie et la Réconciliation	Le 01.08.2002 N°530/598	Augustin Nzajibwami	60
2	ALIDE : Alliance Libérale Démocrate	Le 01.09.2002 N°530/698	Joseph Ntidenderez	130
3	UPD-Zigamibanga : Union pour la Paix et la Démocratie	Le 12.09.2002 N°530/699	Zedi Feruzi	56
4	NADDEBU-Impuzabarundi Nouvelle Alliance pour la Démocratie et le Développement au Burundi	Le 12. 09. 2002 N°530/700	Jean-Paul Burafuta	77
5	PAJUDE : Parti pour la Justice et le Développement	Le 10. 10. 2002 N°530/782	Pascal Nkunzumwami	63
6	MRC-Rurenzangemero Mouvement de Rassemblement pour la Réhabilitation du Citoyen	Le 20. 11. 2002 N°530/898	Col.Epitace Bayaganakandi	63
7	SONOVI : Société Non violente	Le 30. 12. 2002 N°530/1025	Déogratias Ndayishimiye	54
8	RUSANGI : Parti pour la Reconstruction de la Nation Burundaise dans le Développement Communautaire	Le 31. 12. 2002 N°530/1594	Joseph Ntanyotora	
8	PACONA : Parti pour la Concorde Nationale	Le 16. 02. 2004 N°530.107	Jean-Bosco Ndayizamba	64
9	PPDRR-Abavandimwe:Parti pour la	Le 17. 03. 2004	Jean-Léopold	90

<sup>109</sup> BANSIMIYUBUSA (D.), *op. cit.*, p. 477

*Problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au  
Burundi (2000-2019)*

	Paix, la Démocratie, la Réconciliation et la Reconstruction	N°530/219	Nzobonimpa	
10	PARIBU-Intahemana : Parti pour le Renouveau Intégral du Burundi	Le 20. 09. 2004 N°530/1370	Benoît Ndorimana	141
11	ABAHUZA : Parti pour la Restauration de la Monarchie et le Dialogue	Le 20. 09. 2004 N°530/1371	Godefroid Kamatari	148
12	PML-Abanyamwete : Parti pour la Promotion et la Solidarité des Masses Laborieuses	Le 11. 10. 2004 N°530/1815	Patricia Ndayizeye	73
13	CNDD-FDD-Abagumyabanga Conseil National Pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie	Le 10. 01. 2005 N°530/011	Pierre Nkurunziza	510
14	KAZE – FDD : Front pour la Défense de la Démocratie	Le 11. 01. 2005 N°530/014	Col. Jean-Bosco Ndayikengururukiye	176
15	FNL – Icanzo : Front National de Libération	Le 11/05/ 2005 N°530/015	Dr. Alain Mugabarabona	119
16	FROLINA-Abanyamuryango : Front pour la Libération Nationale	Le 12. 01. 2005 N°530/016	Joseph Karumba Limbo	146
17	PMP–Abagenderabanga : Parti Monarchiste Parlementaire	Le 12. 01. 2005 N°530/018	Guillaume Ruzoviyo	106
18	CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie. <i>Abagumyabanga</i>	Le 13. 01. 2005 N°530/026	Léonard Nyangoma	305
19	PALIGE – Agakiza : Parti Libérateur du Peuple Burundais	Le 17. 01. 2005 N°530/043	Etienne Karatasi	146
20	PIEBU–Abanyeshaka : Parti pour l'Indépendance Economique du Burundi	Le 14. 02. 2005 N°530/189	Déogratias Nsanganiyumwami	103
21	FEDES – Sangira : Forum pour l'Équité, le Développement, la Démocratie et la Souveraineté	Le 30. 09. 2005 N° 530/1294	Gervais Niyongabo	121
22	PTD – Twunge urunani : Parti des	Le 24. 04. 2008	Paul Nkuzimana	106

*Problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au Burundi (2000-2019)*

	Travailleurs et de la Démocratie	N°530/442		
23	<i>Sahwanya-FRODEBU Nyakuri – Iragi rya Ndadaye</i>	<i>Le 29. 07. 2008</i> N°530/778	<i>Dr. Jean Minani</i>	122
24	<i>ADR-Urunani rw’Imvugakuri Alliance Démocratique pour le Renouveau.</i>	<i>Le 04. 08. 2008</i> N°530/803	<i>Alice Nzomukunda</i>	174
25	<i>RADEBU : Rassemblement des Démocrates pour le Développement au Burundi</i>	<i>Le 02. 02. 2009</i> N°530/291	<i>Jean de Dieu Mutabazi</i>	124
26	<i>CDP : Conseil Des Patriotes</i>	<i>Le 13. 03. 2009</i> N°530/381	<i>Anicet Niyonkuru</i>	116
27	<i>FNL : Forces Nationales de Libération. Abanamarimwe</i>	<i>Le 21. 04. 2009</i> N°530/516	<i>Agathon Rwasa</i>	121
28	<i>MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie : Abagenderabuntu.</i>	<i>Le 08. 06. 2009</i>	<i>Alexis Sinduhije</i>	
29	<i>FNL : Front National de Libération- Iragi rya Gahutu</i>	<i>Le 26. 01. 2010</i>	<i>Jacques Kenese</i>	
30	<i>APDR : Alliance pour la Paix, la Démocratie et la Réconciliation</i>	<i>Le 04. 12. 2013</i>	<i>Laurent Manirageza</i>	

Source : BANSHIMIYUBUSA (D.), *op. cit* , pp.478-479.

En plus des partis mentionnés dans le tableau ci- haut, s’ajoute aussi le parti CNL agréé le 14 février 2019. Le cas de celui-ci mérite une attention particulière. En effet, comme nous le remarquons, Agathon Rwasa a été le leader du parti FNL (Force nationale de libération) depuis le maquis jusqu’en 2011, avant que Jacques Bigirimana ne le destitue au poste de président de ce parti. Aujourd’hui, il est le leader du parti CNL (Congrès National pour la Liberté).

## **II. 1. 2. Les composantes des partis post-Arusha**

Parmi les composantes des partis post-Arusha, il y a les partis issus des PMPA. Ce sont des partis qui ont été dans le maquis mais qui ont acquis le statut des partis politiques après Arusha. Il s’agit de CNDD-FDD, KAZE-FDD, FNL-Icanzo, FROLINA, CNDD, PALIPE Agakiza, et FNL.

D'autres partis post-Arusha sont les partis issus des dissidences ou scissions internes. Il s'agit des partis fondés par des militants qui, suite aux mésententes internes aux partis, se sont retirés pour constituer les leurs. Ces partis n'apportent généralement pas de changement significatif par rapport aux partis d'origine et recrutent principalement les adhérents de leurs partis d'origine. Ce sont des partis comme RADEBU, fondé par Jean de Dieu Mutabazi, un ancien député du FRODEBU ; Sahwanya-FRODEBU Nyakuri-Iragi rya Ndadaye, fondé par Dr Jean Minani, un ancien député du FRODEBU ; PMP, fondé par Guillaume Ruzoviyo un ancien militant du PRP ; ABAHUZA, fondé par des anciens militants du PRP ; SANGWE-PADER, fondé par des anciens militants du parti FRODEBBU ; PARIBU, fondé par Benoît Ndorimana, un ancien militant du PARENA ; ALIDE, fondé par Joseph Ntidendereza, un ancien militant du PL et ADR-Imvugakuri, fondée par Alice Nzomukunda une ancienne membre du parti CNDD-FDD.

Enfin, il existe d'autres partis nouvellement créés comme le MSD fondé par Alexis Sinduhije, Le PTD-Twungurunani fondé par Paul Nkuzimana et le CDP fondé par Anicet Niyonkururu<sup>110</sup>.

## **II. 1. 3. La lutte contre l'intolérance politique à travers les textes**

### **II. 1. 3. 1. L'Accord d'Arusha**

L'Accord d'Arusha dans son protocole II portant sur la démocratie et la bonne gouvernance redonne la vitalité aux partis politiques, d'abord en précisant leur mode de fonctionnement, ensuite en indiquant la manière dont ils sont appelés à participer au sein des institutions étatiques pendant les différentes périodes qui allaient suivre. Ainsi, après avoir affirmé que les partis politiques peuvent se constituer librement, conformément à l'article 4, al. 2, l'Accord d'Arusha prône la tolérance politique. En effet, le même article stipule que les partis politiques et les coalitions de partis politiques doivent promouvoir la libre expression du suffrage et participent à la vie politique par des moyens pacifiques (al. 5)<sup>111</sup>. Cette façon de permettre aux partis politiques de participer à la vie politiques par des moyens pacifiques montre une initiative à la tolérance prônée par l'Accord d'Arusha.

---

<sup>110</sup> O.A.G., *op. cit.*, p. 31.

<sup>111</sup> BANSIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p. 469.

### **II. 1. 3. 2. La loi n°1/ 006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi**

Selon cette loi, les partis politiques sont appelés à mettre en avant la proscription de l'intolérance, de l'ethnisme, du régionalisme, de la xénophobie et du recours à la violence sous toutes ses formes (art. 24). Par ailleurs, ces formations politiques s'engagent par écrit à bannir toute idéologie ou tout acte visant à encourager la violence, la haine ou la discrimination basées entre autres, sur l'appartenance ethnique, la région, le genre et la religion (art. 31)<sup>112</sup>.

### **II. 1. 3. 3. Loi n°1/ 16 du 10 septembre 2011 portant révision de la loi n°1/ 006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi**

Selon cette loi, le deuxième chapitre intitulé « Des droits et des libertés politiques » prônent la tolérance politique. En effet, l'article 7 de ladite loi stipule que : « *Tout burundais ayant atteint l'âge de dix-huit ans révolus et jouissant de ses droits civils et politiques peut adhérer à un parti politique. Cette adhésion est libre et individuelle. Les modalités d'adhésion et d'exclusion des membres sont définies par les statuts de chaque parti politique. Nul ne peut être affilié à plus d'un parti politique à la fois* ». L'existence d'un cadre légal favorable au multipartisme est une bonne initiative pour lutter et limiter les actions d'intolérance politique au Burundi.

### **II. 1. 3. 4. La Constitution du Burundi de 2005**

Dans la Constitution du 18 mars 2005, l'article 75 stipule que : « *le multipartisme est reconnu en République du Burundi* ». S'agissant du fonctionnement et de l'organisation de chaque parti, l'article 78 dispose que « *les partis politiques, dans leur organisation et leur fonctionnement, doivent répondre aux principes démocratiques. Ils doivent être ouverts à tous les Burundais et leur caractère national doit également être reflété au niveau de leur direction (...)* ». L'article 80 quant à lui précise encore que « *les partis politiques et les coalitions de partis politiques doivent promouvoir la libre expression du suffrage et participer à la vie politiques par des moyens pacifiques* ». Ainsi les articles 31, 32 et 37 reconnaissent la liberté de réunion et d'association, la liberté d'expression, la liberté d'opinion et le droit de grève. Ces droits font partie des principes fondamentaux de la démocratie.

---

<sup>112</sup> BANSIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p. 469.

En effet, la démocratie interdit l'usage de la violence en politique et encourage plutôt la recherche du consensus au sein de l'espace public.

Comme nous le voyons, le cadre légal est favorable au bon fonctionnement du multipartisme et à la promotion de la tolérance. Néanmoins, ce chapitre mettra en relief la situation d'intolérance au sein des partis politiques.

## **Section 2. L'Intolérance politique inter partisane**

### **II. 2. 1. La Période transitionnelle**

Juste après la signature de l'Accord d'Arusha, à la veille des élections de 2005 une intolérance politique s'observe surtout dans les messages de terreur données par les adhérents du CNDD-FDD dans les réunions et dans les campagnes électorales en disant « *Mutadutoye tuzoca dusubira mw'ishamba* » pour dire « *si vous ne votez pas pour nous, nous allons reprendre les armes* »<sup>113</sup>. Cette intolérance visait à pousser les Burundais à mobiliser la majorité des voix vers le CNDD-FDD.

Qui plus est, nous devons d'abord nous souvenir que les élections de 2005 ont été organisées avant le désarmement de la population civile. Au même moment, les mouvements armés signataires ou non des accords de cessez-le-feu n'avaient pas encore remis leurs armes. Par exemple, le PALIPEHUTU-FNL continuait les combats contre le gouvernement de transition dans son bastion de Bujumbura rural. C'est pourquoi la peur a été une variable fondamentale qui a influencé le vote en 2005. C'est-à-dire que la peur du lendemain a poussé les populations à voter pour « *la paix des cimetières* »<sup>114</sup>. Enfin de compte, en décidant de converger la majorité des voix vers le CNDD-FDD, les Burundais avaient manifesté leur volonté de rejeter la guerre qui les a envenimés pendant plus de 10 ans.

---

<sup>113</sup> Entretien avec Nkurunziza Olivier, Porte-parole de l'UPRONA, Bujumbura, le 18 mars 2020.

<sup>114</sup> MUNTUNUTWIWE (J.S), « La mobilisation politique de jeunes à travers les élections démocratique de 2010 au Burundi », in *Les cahiers de l'Afrique de l'Est /The East African Revue* n°46-2/2013, p. 28. [En ligne.] URL : <http://journals.Openedition.Org/eastafrica/424> consulté le 20 octobre 2020.

## **II. 2. 2. La période post-transition**

### **II. 2. 2. 1. L'intolérance politique derrière le pseudo coup d'Etat de 2006**

Au lendemain des élections de 2005 remportées par le parti CNDD-FDD, le pouvoir en place recourt à ce que Jacques Semelin appelle « *le désir fou de vouloir construire un monde sans conflit, sans ennemis* »<sup>115</sup>. Ainsi, voulant se débarrasser de certains hommes de l'opposition, le pouvoir du CNDD-FDD a accusé ces derniers d'avoir orchestré un coup d'Etat alors qu'en réalité ce complot visait certains hommes jugés gênants par le pouvoir. Des hommes respectueux comme l'ancien président Domitien Ndayizeye et l'ancien vice-président Kadege Alphonse, Alain Mugabarabona, le Col. Damien Ndarisigaranye, le commandant Jean Pasteur Rudadi ainsi que Tharcice Ndayishimiye ont été torturés par les agents du SNR alors qu'en réalité l'enjeu était de faire taire toute personne influente de l'opposition<sup>116</sup>.

### **II. 2. 2. 2. De l'intolérance politique derrière les massacres de 2006**

La grande manifestation de l'intolérance politique au sein des partis post-Arusha commence avec la période post-transition mais va se prolonger tout au long des années qui vont suivre. Ainsi, « *entre juin et août 2006, des soldats des Forces de la Défense Nationale (FDN) transportent plus d'une trentaine de civils depuis le camp militaire de Mukoni, où ils étaient détenus illégalement, jusqu'au Parc national de la Ruvubu où ils les exécutent et jettent leurs corps dans la rivière Ruvubu, ligotés ou transpercés par des tiges d'arbres. Les victimes, dont certaines ou toutes étaient soupçonnées de soutenir le mouvement rebelle PALIPEHUTU-FNL, avaient été arrêtées par des fonctionnaires locaux et des agents du Service National de Renseignement (SNR). Selon l'auditeur général Donatien Nkurunziza, c'est le col. Vital Bangirinama, alors chef de la 4ème Région militaire du Burundi, qui a donné l'ordre à ses subordonnés d'exécuter les assassinats. Interrogé à ce sujet, le gouverneur de Muyinga d'alors dira que « les cadavres se ressemblent » tandis que le Président Nkurunziza, répondant à la RFI, posera la double interrogation : « Qui sont-ils, combien sont-ils ? »*<sup>117</sup>.

---

<sup>115</sup> SEMELIN J., *op. cit.*, p. 63.

<sup>116</sup> Entretien avec l'ancien Président de la République Ndayizeye Domitien, Bujumbura, le 11 avril 2020.

<sup>117</sup> BANSHIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p. 672.

Ainsi, apparaît, la chasse à l'homme, surtout les militants du PALIPEHUTU-FNL dans le bastion de Bujumbura rural et dans les quartiers périphériques de la mairie de Bujumbura dont Kinama, Kamenge, Kanyosha effectués par les autorités locales, les membres du service national de renseignement ainsi que les agents de la police<sup>118</sup>.

### **II. 2. 2. 3. La période charnière de la veille des élections de 2010**

Comme il fallait se préparer aux élections de 2010, pour le cas du CNDD-FDD il fallait se débarrasser des « concurrents ennemis ». Ainsi, le FNL qui venait de connaître son entrée officielle et agréé comme parti politique le 21 avril 2009 subira le sort de véritable rival. C'est ainsi que la période de la veille des élections de 2010 se caractérisera par un climat d'intolérance politique.

#### **II. 2. 2. 3. 1. Les affrontements entre les jeunes affiliées aux partis politiques**

Sous le couvert de sport de masse, les leaders politiques des partis instrumentalisent en secret les jeunes affiliés à leurs partis et ces derniers sont prêts à barrer la route à leurs adversaires par n'importe quel moyen<sup>119</sup>. Ainsi, les activités sportives ont dégénéré en violences physiques, comme dans la commune de Muyinga où l'administrateur communal, secondé des *Imbonerakure*, a battu un des membres du FNL qui aidait une veuve dont la maison avait été brûlée par les membres du CNDD-FDD. Dans la même logique, certains membres des « partis de l'opposition » ont été attaqués par des personnes « identifiées » comme des jeunes du CNDD-FDD. A ce titre, Edouard Ntawuzahihera, responsable du MJP en commune Rugombo affirme ce qui suit : « *je rentrais chez moi et 20 policiers étaient derrière moi. Et deux inconnus munis de machettes m'ont arrêté. Et sans rien dire, j'ai reçu deux coups de machettes sur le visage et sur le bras* »<sup>120</sup>.

De son côté, le FNL qui mobilise la discipline et la « patience » a fini par céder à une riposte violente. A l'opposé des jeunes du CNDD-FDD, ceux du FNL sont très discrets car ils savent que la conjoncture politique est non seulement tendue mais surtout leur est très défavorable. Néanmoins, ils sont obligés d'organiser des ripostes afin de protéger leurs membres.

---

<sup>118</sup> BANSIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p. 672

<sup>119</sup> Voir à ce sujet le rapport de l'observatoire de l'action gouvernementale (O.A.G.), *Contexte politique et sécuritaire au Burundi à la veille des élections de 2010*, Bujumbura, Avril 2010. p. 44.

<sup>120</sup> Cité par MUNTUNUTWIWE J.S., *art. déjà cité*, p. 32.

Les cas concrets de ces incidents sont les affrontements rangés qui se sont passés dans les communes de Busoni et Mutimbuzi, respectivement des provinces de Kirundo et de Bujumbura rural. A Busoni, les jeunes *Imbonerakure* étaient commandés par le député Jean-Baptiste Nzigamasabo, alias Gihaha, et ont participé à la déstabilisation de la commune Busoni. Certains jeunes du FNL, menacés, ont déménagé et d'autres ont fui vers le Rwanda<sup>121</sup>.

Enfin, les dirigeants du FRODEBU ont répliqué en créant les *Intakangwa*, c'est-à-dire « ceux qui ne cèdent pas à la peur », dans le but de manifester leur présence. Patrick Nkurunziza, leader national des *Intakangwa*, a affirmé que le but de la création de ce groupe de jeunes est de montrer au CNDD-FDD qu'ils ne sont pas les seuls à disposer des jeunes. « (...) qu'ils sachent que d'autres Burundais peuvent emprunter la même voie, et cela ne profitera à personne »<sup>122</sup>.

Et toujours Patrick Nkurunziza président de la jeunesse *Intakangwa* du Frodebu d'ajouter : « les *Intakangwa* ne songent jamais à l'usage de la force. Mais une fois attaqués, nous allons nous défendre. Qu'ils le sachent »<sup>123</sup>.

### **II. 2. 2. 3. 2. Les actes dirigés contre les symboles des partis politiques**

Selon le rapport de l'OAG, dans presque tous les cas, ces actes ont été dirigés à l'encontre des partis de l'opposition actifs sur le terrain : le FNL, le MSD, l'UPRONA, le FRODEBU et l'UPD. La permanence du parti FNL de la commune urbaine de Rohero a fait l'objet de deux attaques nocturnes par des personnes armées de pierres et de fusils tandis que des inconnus ont attaqué, dans la nuit du 21 février 2010, deux permanences du parti FNL en commune Mubimbi (province de Bujumbura rural). Ils ont effacé les couleurs de ce parti se trouvant sur les murs de la permanence.

Dans la même province de Bujumbura, sept drapeaux du parti Sahwanya FRODEBU ont été arrachés par les jeunes du CNDD-FDD en zone de Gatumba en commune Mutimbuzi. Ces drapeaux avaient été hissés par les jeunes du FRODEBU<sup>124</sup>.

---

<sup>121</sup> Cité par MUNTUNUTWIWE J.S., *art. déjà cité*, p. 32.

<sup>122</sup> *Ibid.* p. 31.

<sup>123</sup> *Ibidem.*

<sup>124</sup> O.A.G, *contexte politique et sécuritaire ...*, *op. cit.*, pp. 44-45

## **II. 2. 2. 4. Au lendemain des élections de 2010**

Au cours des élections de 2010, le climat d'intolérance était visible. A titre d'exemple, au moment où l'opposition s'est retirée du processus électoral en avançant comme raison les fraudes électorales, 17 adhérents de l'opposition ont été arrêtés<sup>125</sup>. Ce retrait de l'opposition dans le processus électoral est devenu une occasion pour le CNDD-FDD de s'accaparer de tous les postes politiques et de s'imposer comme un parti unique en voulant museler toute l'opposition.

Ainsi, tendances politiques ont connu des tensions graves allant jusqu'à l'élimination physique. Les adhérents du parti au pouvoir CNDD-FDD contraignaient des adhérents d'autres partis politiques surtout des partis de l'opposition à adhérer de force (*Kwishikana*) pour ne pas subir les conséquences fâcheuses. En commune de Bukemba, province de Rutana, un représentant communal du FNL a failli être tué par un voisin de tendance politique CNDD-FDD. C'était en date du 28 septembre 2011, Etienne Simbananiye connu comme un membre du parti au pouvoir, un *Imbonerakure* selon ses voisins, a blessé à l'aide d'une machette le nommé Tharcisse Kiyugi connu de son côté comme un responsable communal du parti FNL.

En pleine journée du 10 septembre 2011, en commune de Musongati, un groupe d'adhérents du CNDD-FDD portant des gourdins est passé ménage par ménage menaçant, injuriant, terrorisant des familles qu'ils accusaient d'être des adhérents du FNL<sup>126</sup>.

Selon Nestor Girukwishaka, Secrétaire national aux relations extérieures du parti CNL, « *l'intolérance envers les adhérents du FNL pro-Rwasa s'est intensifiée en 2011 et 2012, la chasse à l'homme visant à mettre en péril l'idéologie et le progrès du FNL pro-Rwasa, les gens ont été tués suite à leur appartenance politique* »<sup>127</sup>.

Qui plus est, on pourrait citer le cas d'affrontement entre les jeunes membres du CNDD-FDD et ceux du MSD survenu à Gihanga au matin du 6 octobre 2013. Ces jeunes se sont affrontés violemment avec des bâtons et des jets de pierre après s'être croisés au moment où ils faisaient leur sport matinal.

---

<sup>125</sup> *Journal Jeune Afrique* n° 2578 du 6 au 12 juin 2010, p. 41.

<sup>126</sup> Voir à ce sujet le bulletin n° 169-2019 de la Ligue burundaise des droits de l'homme ITEKA [en ligne] sur <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/08/> consulté, le 15 août 2019.

<sup>127</sup> Entretien avec Girukwishaka Nestor, Secrétaire nationale aux relations extérieures du parti CNL, Bujumbura, le 26 mars 2020.

Ces affrontements sont survenus après que le président du MSD, Alexis Sinduhije, lors de la conférence de presse du 18 septembre 2013 sur les relations entre la jeunesse du MSD et celle du CNDD- FDD, avait précisé que les jeunes de son parti ne resteront pas les bras croisés face aux provocations des jeunes *Imbonerakure*<sup>128</sup>.

#### **II. 2. 2. 5. A la veille des élections de 2015**

En 2014, l'intolérance s'est intensifiée entre les jeunes affiliés au CNDD-FDD et ceux des autres partis de l'opposition. A titre d'exemple, en date du 8 mars 2014, une marche manifestation organisée à Bujumbura par des adhérents du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) avait débouché sur des accrochages avec la police, ainsi que sur de nombreuses arrestations des adhérents du MSD. Une confrontation, le même jour, entre la police et des adhérents du MSD au siège du même parti à Bujumbura et la prise en otage de deux policiers, ont entraîné une suspension du parti pour six mois et un mandat d'arrêt contre son dirigeant, Alexis Sinduhije. A l'issue d'un procès expéditif qui a eu lieu dans le cadre de la procédure de « flagrance », 21 personnes ont été condamnées à la prison à perpétuité et 27 autres, dont trois mineurs, à des peines allant de trois à dix ans de prison<sup>129</sup>.

Ainsi, de l'avis d'Olivier Nkurunziza, porte-parole de l'UPRONA, « *alors que la constitution de la République du Burundi, la loi sur les partis politiques reconnaissent le multipartisme au Burundi, les leaders partisans et l'administration devraient créer un espace politique favorable à tous les partis sans que les lois soient appliquées seulement sur certains partis, le cas du MSD a été une intolérance de grande intensité qui a monté jusqu'à rayer un parti sur la liste des partis politiques* »<sup>130</sup>.

De ce qui précède, force est de constater que l'instrumentalisation des jeunes affiliés aux différents partis, dans un contexte d'impunité et de partialité des pouvoirs publics, juridiques et judiciaires, alimente des actes d'intolérance et des affrontements violents.

---

<sup>128</sup> O.A.G., *Entre la démocratie consociative et la démocratie majoritaire*, rapport d'observation de la gouvernance durant la période de juillet –novembre 2013, Bujumbura, Décembre 2013. pp.35-36.

<sup>129</sup> Conseil des droits de l'homme, *Rapport final détaillé de la commission d'enquête sur le Burundi*, trente sixième session, le 18 Septembre 2017.p.28 [En ligne] sur <https://www.refworld.org/pdfid/59c12b694.pdf> , Consulté le 15 août 2020.

<sup>130</sup> Entretien avec Olivier Nkurunziza.

## **II. 2. 2. 6. Du harcèlement et emprisonnement arbitraire des militants des partis de l'opposition**

L'intolérance inter partisane se manifeste également à travers les intimidations, des arrestations et emprisonnements arbitraires des adhérents des partis de l'opposition. A ce sujet, J.S. Muntunutwiwe est plus clair quand il précise qu'« *il y a des allégations crédibles selon lesquelles le CNDD-FDD utilise ses jeunes partisans afin de harceler et d'intimider ceux d'autres partis politiques avec la bénédiction des institutions de l'État, et que d'autres partis, en guise de représailles, ont l'intention d'utiliser la même tactique contre le CNDD-FDD* »<sup>131</sup>.

A titre d'exemple, en date du 7 septembre 2011, Ngowenubusa Victor, membre du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, habitant de la colline Mutumba, zone Mihigo à Busiga, a été arrêté sans mandat et conduit au cachot de Busiga<sup>132</sup>.

Selon les propos recueillis auprès d'un membre de la Ligue des jeunes du CNDD-FDD, l'instrumentalisation des « *Imbonerakure* » a pour but d'intimider les jeunes et les adhérents des autres partis afin de renoncer aux idéologies de leurs propres partis et les contraindre à adhérer au parti au pouvoir. De ce fait, « *les adhérents de l'opposition sont maltraités, emprisonnés abusivement par les autorités locales et les imbonerakure dans le but de les terroriser afin de les faire adhérer par la force (kwishikana) ou dans le cas contraire les faire fuir leur résidence et céder l'espace politique au CNDD-FDD, cela s'observe chaque fois que les élections approchent* »<sup>133</sup>.

Le harcèlement et l'emprisonnement abusif des adhérents des partis de l'opposition, en plus de l'instrumentalisation des jeunes du parti au pouvoir, alimentent l'intolérance inter partisane et les violences tandis que les mesures de l'administration locale ou centrale peuvent amplifier l'intolérance.

---

<sup>131</sup> MUNTUNUTWIWE J.S, *art. déjà cité*, p. 39.

<sup>132</sup> Conseil des droits de l'homme, *op. cit.*, p. 28.

<sup>133</sup> Entretien avec N.A. membre de la Ligue des jeunes *Imbonerakure* qui a requis l'anonymat, Cibitoke, le 28 avril 2020.

## **II. 2. 2. 7. De la manifestation de l'intolérance à travers les mesures de l'administration locale**

### **II. 2. 2. 7. 1. L'obstruction aux réunions et assemblées des partis politiques de l'opposition**

L'administration et les forces de l'ordre ne sont pas éloignées des mesures arbitraires contre les partis politiques. Alors que l'administration est au service de tous les citoyens, souvent l'administration locale fait obstruction aux réunions et assemblées des partis politiques de l'opposition invoquant abusivement des raisons sécuritaires et administratives.

Ainsi, par exemple, en date du 29 juin 2019, sur la colline Muhwazi de la commune Nyabitsinda, province Ruyigi, Marcelline Bukuru, administrateur communale, a refusé la tenue d'une réunion des membres du parti CNL sur ladite colline. En outre, en date du 6 juillet 2019, la même administrateur a refusé aux adhérents du parti CNL, la tenue d'une réunion du 7 juillet 2019 arguant qu'elle ne pouvait pas accorder une autorisation de réunion à un parti qui ne lui donne pas de rapport<sup>134</sup>.

Selon les témoignages d'Emmanuel Nininahazwe, ancien adhérent du parti UPRONA, l'administration peut revenir sur sa décision d'une manière informelle après avoir autorisé la tenue d'une réunion d'un parti politique d'opposition. Écoutons ses propos : « *En mars 2017, on avait organisé une réunion rassemblant tous les Badasigana de la Zone Buhindo, on avait informé deux semaines avant et on avait eu l'autorisation signée par l'administrateur communal de Murwi, mais dès qu'on arrive sur le terrain, des jeunes Imbonerakure accompagnés par le chef de zone et le même administrateur sont venus nous informer que notre réunion ne peut être tenue sous prétexte que l'administrateur avait planifié une autre réunion* »<sup>135</sup>.

### **II. 2. 2. 7. 2. L'empêchement d'ouverture des permanences**

Le cas d'interdiction de l'ouverture des permanences des partis politiques empêche la visibilité locale de ces partis. En effet, l'administration locale se laisse emporter par des logiques politiques en empêchant les partis politiques de l'opposition l'ouverture de leurs permanences.

---

<sup>134</sup> Voir le Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°169 de la Ligue burundaise des droits de l'homme « ITEKA », 2019, p. 6.

<sup>135</sup> Entretien avec Nininahazwe Emmanuel, ancien adhérent du parti UPRONA, Cibitoke, le 18 avril 2020.

Selon le témoignage de N. Girukwishaka, « *les administrateurs et les gouverneurs ont pris le devant en bafouant les droits civils et politiques des partis de l'opposition par le refus de l'ouverture des permanences, depuis 2009.* »<sup>136</sup>.

Dans la même logique, en province Cibitoke, le gouverneur de la province a refusé l'ouverture de la permanence provinciale du parti CNL et, en même temps, l'administrateur de la commune Murwi a carrément refusé au parti CNL l'ouverture de la permanence communale. Comme le témoigne Ananias Bucumi, représentant du parti CNL en province Cibitoke, « *les prétextes avancés par les administratifs ne sont pas convaincants, ils évoquent les conditions sécuritaires pour le seul mobile de bloquer les activités du parti dans la localité voulue* »<sup>137</sup>. A titre d'exemple, c'est le cas de la permanence du parti CNL en commune Murwi où l'administrateur Ciza Joseph a ordonné aux adhérents du parti CNL de supprimer eux-mêmes les couleurs et écriteaux de leur permanence, un jour après, les jeunes affiliés au parti CNDD-FDD sont venus, non seulement pour effacer les couleurs, mais pour démolir même la permanence<sup>138</sup>.

**Photo n°1 : Permanence du parti CNL démolie en commune Murwi**



Source : Photo prise par l'auteur le 26 août 2019.

La déstabilisation des activités des partis politiques d'opposition est une manifestation de l'intolérance politique des autorités locales caractérisée par le refus aux partis d'opposition, non seulement d'ouvrir les permanences, mais aussi de hisser les drapeaux de leurs partis respectifs.

<sup>136</sup> Entretien avec Girukwishaka Nestor.

<sup>137</sup> Entretien avec Bucumi Ananias, Président du parti CNL en province Cibitoke, Bujumbura, le 09 avril 2020.

<sup>138</sup> *Idem.*

### **II. 2. 2. 7. 3. De l'usage arbitraire de la loi et des appareils répressifs de l'Etat**

Les logiques d'intolérance politique se manifestent également à travers les mesures de l'administration locale et celles des appareils répressifs de l'Etat. Les militants des partis de l'opposition soulignent une justice inéquitable entre les partis politiques comme le témoigne le représentant du parti CNL en province Cibitoke : « *Devant un même acte, même faute, seules les adhérents des partis d'opposition sont emprisonnés alors que ceux affiliés au parti au pouvoir sont laissés libres. Et, lorsqu'on va chez les officiers de la police judiciaire, celle-ci répond chaque fois qu'il faut s'adresser à l'administrateur ou au gouverneur et, ces derniers, nous disent qu'ils ne sont pas au courant de cette affaire* »<sup>139</sup>.

Selon N. Girukwishaka, l'administration et les agents de la police nationale sont complices de la manipulation de la loi dans les actes d'intolérance. A titre d'exemple, il signale le cas de la permanence du parti CNL incendiée par les jeunes du parti CNDD-FDD *Imbonerakure* mais que, par après, la justice a saisi et emprisonné les militants du parti CNL en justifiant que ce sont eux-mêmes qui ont incendié leur permanence. Ce qui, selon lui, expliquerait la complicité de l'administration et de la police dans les actes d'intolérance.

N Girukwishaka le précise clairement quand il dit : « *L'administrateur avait menacé le propriétaire d'une maison louée au CNL: « si tu leur loues ta maison, sache qu'elle sera détruite ». La permanence a été incendiée 12 juin 2019 avant son ouverture officielle et, curieusement, neuf responsables locaux du CNL qui venaient d'être arrêtés le 19 juin, ont été condamnés à deux ans de prison accusés d'avoir incendiés eux-mêmes leur permanence* »<sup>140</sup>.

Les militants de l'opposition sont chaque fois accusés de tenir « des réunions illégales ». Selon Nestor Girukwishaka, « *les militants du CNL sont arrêtés abusivement par des imbonerakure qui les accusent de tous les maux. L'exemple a été celui de Torade Batungwanayo, enseignant au Lycée communal de Kajabure qui a été arrêté sur son chemin de retour du travail et accusé de tenir une réunion illégale. Les autres, à Bujumbura rural, sont accusés de possession des armes, et d'atteinte à la sureté publique.* »<sup>141</sup>.

---

<sup>139</sup> Entretien avec Bucumi Ananias.

<sup>140</sup> Entretien avec Nestor Girukwishaka.

<sup>141</sup> *Ibidem*.

#### **II. 2. 2. 7. 4. De l'inégal accès à l'espace et média publics**

L'intolérance politique se remarque aussi dans l'espace public. Alors que les prescriptions du code électoral stipulent que l'octroi de places publiques se fait prioritairement au premier demandeur, l'administration locale facilite souvent l'accès aux espaces publics au parti au pouvoir et ses alliés alors que les partis de l'opposition n'en reçoivent pas cet accès. A ce sujet, voici le témoignage de Simon Bizimungu, Secrétaire Général du parti CNL au niveau national : « *Des fois on nous refuse les espaces demandés sous prétexte qu'il y a d'autres travaux prévus le même jour alors qu'en réalité rien n'est prévu pour ce jour* »<sup>142</sup>. A titre d'exemple, il signale qu'en commune Nyabiraba, l'administrateur communal a refusé plus de trois fois les espaces publics demandés. Il signale aussi le cas de Bururi où l'administrateur a refusé la tenue d'un meeting au stade de Bururi un jour avant ce meeting sous prétexte qu'il y a d'autres activités plus importantes qui vont s'y dérouler.

Cet inégal accès à l'espace public est aussi visible à la radio et télévision nationale du Burundi. Selon un journaliste de la RTNB qui a requis l'anonymat, « *l'intolérance est visible surtout au niveau des responsables de la RTNB. Ils ne veulent pas, par exemple, que les festivités du CNL soient mises sur l'écran de la RTNB, ou, s'ils l'acceptent, le temps accordé au CNDD-FDD est de loin supérieur à celui accordé au CNL ou au FRODEBU* »<sup>143</sup>.

Ainsi, les partis devraient jouir des mêmes droits quant à l'accès à l'espace publicitaire et le CNC devrait permettre aux candidats d'avoir le même temps de parole aux média publics et privés. L'intolérance réside dans le fait que cette situation d'inégalité à l'espace public et média crée des conditions différentes dans le déroulement de la campagne électorale.

#### **II. 2. 2. 7. 5. La confusion des postes politiques et techniques : surpolitisation ou l'intolérance ?**

L'intolérance affecte aussi les domaines professionnels de l'Etat. Les postes politiques et postes techniques ne sont plus séparés. Cela se manifeste à travers les recrutements qui se font sur base des critères d'appartenance politique alors que l'Etat devrait accorder une égalité de chances à tous les citoyens pour les emplois publics. Ces recrutements se font en cachette au niveau des permanences des partis. Qui plus est, aujourd'hui, les postes techniques sont tous devenus des postes politiques.

---

<sup>142</sup> Entretien avec Bizimungu Simon, secrétaire général du parti CNL, Bujumbura, le 21 avril 2020.

<sup>143</sup> Entretien avec un travailleur de la RTNB qui a requis l'anonymat, Bujumbura, le 26 avril 2020.

A titre d'exemple, les directeurs des écoles, des D.P.A.E., des hôpitaux et titulaires des centres de santé, etc., sont nommés sur base des critères d'appartenance politique<sup>144</sup>. Or, l'exclusion des adhérents de l'opposition sur le marché du travail pour la non appartenance au parti au pouvoir, témoigne une fois de plus l'intolérance politique.

#### **II. 2. 2. 7. 6. Confusion entre le parti au pouvoir et l'administration**

La montée de l'intolérance politique aboutit à un dysfonctionnement administratif. Le fait de confondre le parti au pouvoir avec l'administration a été signalé par un de nos interviewés quand il précise ce qui suit : « *Alors que c'est l'administrateur qu'on informe sur les réunions des partis politiques, on peut se rendre sur le lieu de travail muni de la lettre officielle mais le chef du parti au pouvoir et les jeunes Imbonerakure perturbent les activités malgré l'autorisation écrite* »<sup>145</sup>.

On observe un chevauchement des pouvoirs dans un Etat sensé être démocratique et, de ce fait, l'absence de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs tel que prôné par la constitution de la République du Burundi. Notons aussi que le protectionnisme et l'impunité fragilisent du coup l'appareil judiciaire. L'exemple illustratif est qu'à certains endroits, les jeunes affiliés au CNDD-FDD semblent se substituer aux services de sécurité et une telle pratique sème le désordre qui risque de perturber le climat favorable au multipartisme<sup>146</sup>.

C'est le cas de l'ouverture de la permanence locale du parti CNL en Zone Buhindo de la commune Murwi en province de Cibitoke où l'administrateur communal avait autorisé cette activité en date du 25 août 2019 mais que le même jour des *imbonerakure* se sont présentés sur les lieux avec des drapeaux du CNDD-FDD. Ils y ont installé la sonorisation, chanté des chants et prononcé des mots dénigrants comme « *ivyo bihemu* » signifiant littéralement « ces traîtres », « *ntakugugumwa caratunye nitubaha* » (Restons vigilants, nous avons gagné le pouvoir après plusieurs souffrances, on ne lâche pas). Les responsables du parti CNL ont fait recours à l'administrateur et au chef de zone mais en vain et ont été obligés de quitter les lieux pour éviter les bagarres.

---

<sup>144</sup> Emission kunama sur la radio Isanganiro, le 13 septembre 2020.

<sup>145</sup> Entretien avec Nkurunziza Olivier.

<sup>146</sup> Conférences des évêques catholiques du Burundi, *Message de la conférence des évêques catholiques du Burundi en vue des élections de 2020*, Bujumbura, 13 septembre 2019.

L'autre exemple illustratif est qu'au niveau collinaire ou au niveau des quartiers, il y a trois personnalités politiques du parti CNDD-FDD : le responsable du parti CNDD-FDD, le chef de la ligue des jeunes « *imbonerakure* » et « *umukuru w'abahumure* », littéralement appelé « *chef des sages du parti sur la colline* ». Sans la présence d'un de ses trois, le chef de colline ne peut pas prendre une décision au risque des sanctions lourdes sur les adhérents du parti au pouvoir et, par conséquent, de voir sa décision annulée par son supérieur suite aux injonctions en provenance de la permanence. Le chef de colline reste lié à la volonté de ces trois personnalités du parti. Il en est de même pour les administrateurs communaux, avant de décider quoi que ce soit, des injonctions doivent venir de la permanence, ce qui crée un dysfonctionnement administratif. Etant donné que les jeunes *imbonerakura* se retrouvent au-dessus même de l'administration locale, il devient normal que l'autorisation accordée par l'administrateur aux partis de l'opposition ne valent rien pour eux<sup>147</sup>.

Ainsi donc, les jeunes *imbonerakure* sont aussi utilisés comme les agents des services nationaux de renseignement. Ils doivent surveiller les déplacements des personnes et dénoncer toute personne suspecte. Cela a alors suscité un certain nombre de conflits locaux à consonance politique car, selon eux, la première personne suspecte est celle avec qui ils ne partagent pas la même famille politique. En outre, cela pose la question de la confusion des pouvoirs. « *Dès lors que ces jeunes ne se retrouvent sur aucune hiérarchie, ils commettent des crimes sans être poursuivis, d'autant plus qu'ils sont protégés par ces mêmes pouvoirs* »<sup>148</sup>. Cette protection des jeunes qui commettent ces actes montre cette confusion du parti au pouvoir avec l'administration. Or, la séparation des pouvoirs suppose l'idée d'une distinction des fonctions pour qu'il n'y ait pas cumul de puissance entre les mains d'un organe unique<sup>149</sup>.

## **II. 2. 2. 8. De la patrouille nocturne appelée en Kirundi « *Gukizura* » : mesure sécuritaire ou manifestation de l'intolérance politique ?**

Au Burundi, les jeunes « *Imbonerakure* » du CNDD-FDD pratiquent ce que Jacques Semelin appelle « *l'usage d'une violence masquée par un groupe à des fins politiques* »<sup>150</sup>. A cet effet, Ces jeunes menacent les adhérents des partis de l'opposition. Munis de bâtons et de gourdins, entonnant des chansons et des slogans violents comme « *zigiza* », qui veut dire : « brûlez jusqu'à la transformation en charbon », autrement dit c'est « l'anéantissement de

<sup>147</sup> Entretien avec N.T., militant du parti CNDD-FDD qui a requis l'anonymat, Cibitoke, le 15 mars 2020.

<sup>148</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *art. déjà cité*, p. 38.

<sup>149</sup> BURDEAU G., *Traité de science politique*, T.5. Les régimes politiques, Paris, L.G.D.G., 1986, p. 314.

<sup>150</sup> WIEVIORKA M., *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988, p.17. Cité par SEMELIN J., *op. cit.*, p. 549.

l'opposant »; « *zirye zose n'iziri mu magi* », c'est-à-dire : « exterminer-les jusqu'aux poussins se trouvant dans la coquille »; « *guguna* », qui signifie : « rongez »; « *waramenje ni wimenjire* », qui veut dire : « Tu nous as trahit, corrige-toi » ou encore, « *uri igihemu nka ba Niyombare* » dont le sens est : « Tu es un traître comme les Niyombare ») etc.

Ces slogans s'accompagnent d'actes d'intimidations non-punis par les autorités dirigeantes, comme le jet des matières excrémentielles, des pierres sur les tôles, sur les portes, et sur les fenêtres et murs des maisons des militants de l'oppositions, la démolition des maisons et la dévastation des champs des militants des partis de l'opposition, etc.<sup>151</sup>.

Ainsi, selon « N.E », membre de la Ligue des jeunes *Imbonerakure* du parti CNDD-FDD, la logique des patrouilles nocturnes sur les ménages des opposants est d'intimider et faire accepter par force les non adhérents à l'idéologie du parti CNDD-FDD et les contraindre à adhérer forcement à leur idéologie, comme il le témoigne dans ses propos : « *Igituma dukizura ni ukugira dupingure ibipinga twongere tuyinjiye mu mugambwe CNDD-FDD ku nguvu* »<sup>152</sup>. Enfin, Amas Manirambona, adhérent du parti CNL et ancien membre du parti Frodebu témoigne : « *Depuis 2010, à la veille des élections, on ne dort plus, des « imbonerakure » viennent pendant la nuit et jettent des pierres sur les tôles de nos maisons et nous insultent en disant que nous sommes des « Ibipinga » littéralement « insoumis » et que par conséquent nous devons en subir des conséquences* »<sup>153</sup>.

Quant à l'administration locale, elle affirme néanmoins que les patrouilles nocturnes est une mesure sécuritaire. Or, la sécurité ne peut être assurée par la milice alors qu'il y a des forces de l'ordre et de sécurité de l'Etat. Si la jeunesse était appelée à renforcer la sécurité, cet appel concernerait tous les jeunes des partis politiques sans distinction aucune. La logique qui est cachée derrière est d'intimider l'opposition.

---

<sup>151</sup> Entretien avec Karimungu Stiven, militant du CNL, Cibitoke, le 15 mars 2020.

<sup>152</sup> Entretien avec N.E, militant et membres de la Ligue des jeunes imbonerakure sous couvert d'anonymat, Bujumbura, le 24 mai 2020.

<sup>153</sup> Entretien avec Manirambona Amas, adhérent du parti CNL et ancien militant du parti Frodebu, Cibitoke, le 15 mars 2020.

## **II. 2. 2. 9. Des chants chargés des messages d'intimidation et de dénigrement**

Des chants chargés des messages d'intimidation et de dénigrement sont chantés pour la provocation des adhérents de l'opposition. L'exemple le plus fréquent est le chant «*Ntakugugumwa caratuvunye ntitubaha* » qui signifie littéralement : « *Nous avons durement souffert pour accéder au pouvoir, nous n'allons pas lâcher prise.* ». Selon les témoignages de Karimungo Stiven, « *chaque fois que les partis de l'opposition organisent des réunions dans notre localité, des Imbonerakure installent à côté de leurs endroits des sonorisations où ils chantent cette chanson « Ntakugugumwa caratuvunye ntitubaha. »*<sup>154</sup>.

Or chanter ce chant sur le même lieu où se déroulent les activités des autres partis est une façon de les provoquer et de les intimider, ce qui peut parfois causer des bagarres entre les jeunes des différents partis politiques.

## **II. 2. 2. 10. Des « monuments » chargés des messages du poids du passé et incitant à la haine et à la violence**

### **Photos n° 2 : Les monuments du CNDD-FDD avec des écriteaux chargés des messages de haine**



Source : Photos prises par l'auteur le 20 avril 2020.

L'intolérance politique se manifeste également à travers les monuments. A partir de 2015, sur tous les coins et bords des routes sont installés des « monuments » du parti CNDD-FDD. En analysant le contenu qui y est écrit, le poids du passé incitant à l'intolérance est très clair.

C'est le cas par exemple de : « *Inkoko mu guhona zicudika n'ibisiga* » littéralement « *Le ravage des poules commence par l'alliance avec les rapaces* ». Cette expression met en exergue l'intolérance politique des leaders du parti CNDD-FDD à l'endroit de l'ethnie tutsi, puisque quiconque pourrait s'interroger pour savoir qui sont considérés comme des poules, et qui sont les rapaces.

<sup>154</sup> Entretien avec Karimungo Stiven.

En désignant les uns (ceux de l'ethnie Hutu) comme les poules (animal domestique) et ceux de l'ethnie Tutsi comme des rapaces (animal sauvage qui ravage les poules) pour signifier que les hutu du parti CNDD-FDD qui se sont ralliés aux Tutsi, ont été considérés comme des traîtres, constituant ainsi la source du péril. Cette déshumanisation de l'être humain, sa déconsidération, sa dévalorisation et, donc, facile à éliminer, prouve l'intolérance à l'égard de l'autre différent de ce qu'on est.

L'autre exemple est celui d'un monument où est écrit en 1972, « *twarumvise* », qui signifie « *nous avons entendu* » ; en 1988, « *twarabwiwe* » qui veut dire « *on nous a raconté* » et en 1993, « *twarabonye* », c'est-à-dire « *nous avons vu* » ; En 2015 « *twaratahuye* », dont le sens est : « *nous avons compris* ». Or, ces écriteaux sur ces monuments installés sur les espaces publics ne plaisent pas à tous et sont incitateurs d'un refus de l'autre et expliquent ce que André Guichaoua et Claudine Vidal expriment : « *De 1990 à 1997, les conflits latents propres au Burundi, au Rwanda et au Zaïre débouchèrent sur des guerres civiles meurtrières qui eurent des répercussions sur l'ensemble des pays riverains. Aucun de ces conflits désormais ancrés dans une histoire longue, n'avait été résolu par un processus de concertation, le groupe politico-militaire vainqueur consolidant ses acquis par l'usage de la force et l'oppression des dominés* »<sup>155</sup>. Ces monuments avec des écriteaux chargés de l'intolérance menacent et oppriment ceux de l'opposition.

### **II. 2. 2. 11. Des discours politiques chargés d'intolérance**

Les leaders politiques prononcent des paroles dénigrantes et desservent par conséquent l'autorité servie. Par exemple, « *Uwuvuga ko amatora atazogenda neza ni umwansi w'igihugu* », littéralement « *celui qui n'est pas convaincu du bon déroulement des élections est un ennemi de la nation* », ou « *abigisha gutora « oya » ni ba bandi bagomba kutugarukanira za ntwaro z'aba koloni* », autrement dit : « *ceux qui défendent l'opinion selon laquelle il faut voter non au changement de la constitution, sont ceux qui veulent le retour de la gouvernance du colonisateur* ». Ainsi donc, les concepts de « *abamenja* », littéralement : « *les traîtres* », « *abansi b'igihugu* », littéralement « *les ennemis du pays* » ou « *ba mujeri* », littéralement « *chacal* », sont souvent prononcés par certains leaders du parti au pouvoir à l'endroit des adhérents de l'opposition. Or, Pierre Desproges affirme qu'« *un mot qui vient bien, ça peut tuer ou humilier, sans qu'on se salisse les mains* ».

---

<sup>155</sup> GUICHAOUA A. et VIDAL C., « Politiques internationales dans la région des grands lacs », in *Politique Africaine*, n° 68, Paris, Karthala, 1997, pp 3-10, p. 6.

*Une des grandes joies de la vie, c'est d'humilier ses semblables* »<sup>156</sup>. Ce fait d'humilier et de ne pas accepter que l'autre exprime une opinion différente de la vôtre montre déjà une intolérance. Par ailleurs, cela peut être une base de la confrontation verbale et même physique comme l'exprime Jacques Semelin : « *La peur d'une menace perçue comme mortelle peut rendre crédible l'irrationalité d'un discours qui entend la conjurer. Inversement, la propagande elle-même, par la diffusion répétée des messages anxigènes, contribue à accroître la peur au sein d'une population déjà inquiète* »<sup>157</sup>.

Ainsi par exemple, dans le message du Secrétaire National des Ligues de jeunes affiliées au CNDD-FDD adressé aux *Imbonerakure* dans le sillage de la déclaration d'un cessé le feu à l'intolérance politique, Sylvestre Ndayizeye s'exprime : « *Vous les jeunes, tenez-vous bien, il ne faut plus qu'il y ait de ces rapports selon lesquels vous avez malmené des militants du CNL. Vous êtes des responsables dans ce pays. Vous êtes les maîtres de cette forêt, vous êtes des lions, des vaillants. Sachez alors qu'un lion ne mange pas un chat, un rat* »<sup>158</sup>. Ce discours d'animalisation de l'autre ne construit pas. Il semble inviter les jeunes *Imbonerakure* à mettre fin aux pratiques d'intolérance. En désignant les *Imbonerakure* comme des lions, des vaillants, des maîtres de la forêt, il désigne les adhérents des autres partis, surtout ceux du CNL, comme des chats, des rats, cette dévalorisation de l'autre intensifie l'intolérance.

Ces propos prononcés par certains leaders prouvent leur encouragement de leurs militants aux actes d'intolérance.

## **II. 2. 2. 12. De l'intolérance politique derrière les lois taillées sur mesure**

L'intolérance politique se manifeste à travers la manipulation de la loi. Selon Nestor Girukwishaka, « *le changement de la constitution de 2005 qui émanait de l'Accord d'Arusha et en votant celle de 2018, le pouvoir du CNDD-FDD auraient aimé éliminer l'opposition afin de s'installer comme un maître absolu.* »<sup>159</sup>.

---

<sup>156</sup> HIRIGOYEN M.F., *Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*, Paris, Syros, 1998, p.5 Cité par MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi : Essai d'analyse explicative*, UPPA, Thèse de doctorat en Science politique, 2009, p. 108.

<sup>157</sup> SEMELIN J., *op. cit.* p. 155.

<sup>158</sup> *Journal Iwacu* N° 552, du 11 octobre 2019, p. 4.

<sup>159</sup> *Ibidem.*

En effet, la constitution burundaise de 2005 permettait que le parti qui a gagné les élections intègre dans le gouvernement les autres partis selon les pourcentages obtenus ce qui favorisait ce que Julien Nimubona appelle l'« *assimilation réciproque* »<sup>160</sup>.

Mais, avec la constitution de 2018, on assiste au recul de l'assimilation réciproque. Cette façon de manipuler les constitutions pour éliminer l'opposition cache une intolérance profonde. De même, l'article 174 stipule que les candidats députés présentés par les partis politiques sont élus à 2% tandis que les candidats indépendants sont élus à 40%. Cela montre une volonté de certains leaders d'éliminer les autres sur le champ politique.

### **II. 2. 2. 13. A la veille des élections de 2020**

Tout au long de l'année 2019, la scène politique est marquée par un climat d'intolérance politique entre les jeunes affiliés au parti CNDD-FDD « *Imbonerakure* » envers les adhérents du parti de l'opposition et plus particulièrement ceux du CNL. Ce dernier agréé en février 2019, fut accueilli par des actes d'intolérance, entre autres, l'intimidation, des fausses accusations et l'emprisonnement abusif de ses adhérents, le vandalisme de ses permanences et des affrontements physiques allant jusqu'aux meurtres.

A titre d'exemple, on peut citer Grégoire Nsavyumwami militant du CNL tué à Rugari en province de Muyinga au moment où les militants du CNL rentraient des festivités de l'inauguration de la permanence provinciale. On peut aussi citer le cas de la permanence provinciale de Nyabiraba qui a été vandalisée et, encore selon Simon Bizimungu, des centaines des militants du CNL croupissent dans des prisons<sup>161</sup>.

---

<sup>160</sup> NIMUBONA J., *Quel Etat Nation pour vivre ensemble au Burundi ?*, Conférence animé à Bujumbura le 04 Septembre 2020 à l'université du lac Tanganyika.

<sup>161</sup> Entretien avec Bizimungu Simon.

**Photo n° 3 : Militant du CNL tué à Muyinga**



Source : Photo tirée du site du parti [www.@Burundi.CNL](http://www.@Burundi.CNL), consulté le 10 décembre 2019.

**Section 3. L'intolérance politique intra partisane**

**II. 3. 1. De l'immixtion du pouvoir dans le fonctionnement des partis politiques**

L'immixtion du pouvoir dans le fonctionnement des partis et l'exploitation des divisions internes des partis de l'opposition par le pouvoir ont été une menace pour les partis post-Arusha. Comme le souligne Tatien Sibomana, « *toutes les personnes qui ont été complices dans la déstabilisation de l'UPRONA n'auraient pu y arriver sans l'appui du ministère de l'intérieur. Un exemple très récent, Philippe Mbayahaga n'oserait pas tenir une réunion illégale à l'ENA sans que le pouvoir le soutienne.* »<sup>162</sup>. Le pouvoir entre dans le fonctionnement interne des partis politiques, crée des oppositions entre les adhérents du parti recherché quitte à le manipuler. Ces dissensions internes des partis politiques se réalisent grâce aux promesses de nominations à des postes administratifs importants.

Disons que l'exploitation des divisions internes constitue une menace sérieuse au fonctionnement des partis politiques. Mais ces divisions relèvent d'un manque de culture de tolérance et d'une volonté des détenteurs du pouvoir à toujours chercher à ramener tout le monde au monolithisme.

---

<sup>162</sup> Entretien avec Sibomana Tatien, Bujumbura, le 27 avril 2020. Sibomana Tatien explique que Mbayahaga s'est opposé à la décision de l'UPRONA. A l'issue du congrès du parti UPRONA, Gaston Sindimwo fut désigné candidat de l'UPRONA à la présidentielle. Trois semaines après, Mbayahaga a tenu une réunion illégale à l'ENA où il s'est exprimé sur les ondes et la télévision nationale que lui et ses partisans sont contre la décision de l'UPRONA, qu'ils ne vont pas voter pour le candidat de l'UPRONA Gaston Sindimwo mais qu'ils vont voter pour le candidat du CNDD-FDD, le Général Major Evariste Ndayishimiye. Au moment de la campagne, Mbayahaga et son équipe se présentaient dans les meetings du CNDD-FDD en portant des insignes de l'UPRONA.

### **II. 3. 2. Du partenariat avec les « petits » partis politiques**

Au cours du premier mandat post transitionnel, l'intolérance politique a franchi les structures du gouvernant. L'Accord d'Arusha, dans son protocole II intitulé démocratie et bonne gouvernance (chapitre 1, art. 7, al. 6), stipule que les partis politiques peuvent proposer au président de la République une liste de personnes pour occuper des postes ministériels sous la seule condition d'avoir réuni un vingtième des votes. Dans ce cas, ils ont droit à un pourcentage, arrondi au chiffre inférieur, du nombre total de ministères au moins égal à celui des sièges qu'ils occupent à l'Assemblée Nationale.

De même, en cas de révocation d'un ministre par le président de la République, son remplaçant doit être choisi sur une liste soumise par le parti du ministre en question<sup>163</sup>. L'intolérance se remarque dans le refus de partager réellement le pouvoir avec les adversaires politiques du régime du CNDD-FDD en violation des lois<sup>164</sup>. C'est ce qui fait que Gervais Rufyikiri dise que le premier gouvernement de Nkurunziza était inconstitutionnel, bafouait les droits du FRODEBU et de l'UPRONA, avec respectivement 3 portefeuilles au lieu de 5 et 1 au lieu de 2. Par ailleurs, un partenariat avec de nouveaux partis satellites était initié par l'inclusion dans le même gouvernement de petits partis politiques MSP-Inkinzo, MRC et PARENA, même s'ils ne satisfaisaient pas aux exigences constitutionnelles pour faire partie du gouvernement et que le but ultime était d'affaiblir les partis politiques rivaux<sup>165</sup>.

Ainsi donc, suite à ces petits avantages accordés aux « petits » partis, les partis politiques ont été disloqués. En effet, en accordant des avantages aux « petits » partis, certains militants ont accepté des postes promis. La dissidence des militants a déstabilisé les partis politiques ce qui a débouché sur la déchirement des partis d'opposition et la naissance de nouveaux partis politiques « *Nyakuri* ». Les leaders dissidents recrutent les adhérents dans les partis d'origine et utilisent les insignes presque semblables à celles des partis d'origine. C'est ainsi que les anciens partis forts dont l'UPRONA et le FRODEBU ont été affaiblis.

---

<sup>163</sup> BANSIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p. 470.

<sup>164</sup> Entretien avec Nkurunziza Olivier.

<sup>165</sup> RUFYIKIRI G., *Echec de la transformation du CNFDD-FDD, du mouvement rebelle en parti politique au Burundi : une question d'équilibre entre le changement et la continuité*, I.O.B, p.25 [en ligne] sur <https://www.uantwerpen.be/en/research-groups/iob/publications/working-papers/wp-2016/wp-201612/>, Consulté le 20 septembre 2019.

### **II. 3. 3. Le poids des intérêts individuels et des rivalités internes**

#### **II. 3. 3. 1. Le parti UPRONA**

Durant ces dernières années, le parti UPRONA a connu une intolérance lourde à tel point qu'actuellement des ailes soient signalées. Selon Olivier Nkurunziza, porte-parole de l'UPRONA, l'intolérance politique au sein de l'UPRONA commence déjà avant les négociations d'Arusha. Le président du parti à cette époque, Charles Mukasi, avec ses partisans ne voulaient pas que le Gouvernement de Pierre Buyoya se lance dans un processus de négociation avec le FRODEBU et les différents mouvements politiques armés qu'ils qualifiaient de « génocidaires ».

Le Président Pierre Buyoya, soutenu par certains membres du gouvernement, lance ce processus, les divergences entre le gouvernement et l'UPRONA sont aggravées<sup>166</sup>. En effet, la lutte à l'intérieur du comité central du parti est menée par certains membres partisans du Président de la République qui voyaient la nécessité de négocier avec le FRODEBU et les mouvements politiques armés.

Par voie de conséquence, le mouvement de Mukasi se sépare d'avec les autres membres du parti provoquant la naissance de deux ailes : l'aile Mukasi dite « radicale » et celle de Luc Rukingama soutenue par le gouvernement.

Dans le même ordre d'idées et selon Tatien Sibomana, depuis Arusha, le parti était divisé en deux et l'incompréhension sur la façon dont l'UPRONA a participé dans les négociations d'Arusha a duré jusqu'en 2009.

A partir de 2007, certains *Badasigana* des deux tendances ont pris l'initiative de mener des contacts pour réunifier le parti. Cette initiative a eu beaucoup de soutiens de plusieurs *Badasigana* des deux tendances. Mais, certains membres de la direction du parti « institutionnel de Ku Mugumya » tout comme certains de l'UPRONA dit « non institutionnel » ne voulaient pas de cette réunification. Mais, le cours des événements a échappé à leur contrôle et ceux qui ne voulaient pas la réunification se sont retrouvés isolés et minorisés des deux côtés. Voyant cela, même la direction de Kumugumya a été obligée de suivre la voix de la majorité et la commission mixte de douze personnes a été mise sur pied dans le but de préparer la voie à suivre pour arriver à cette réunification.

---

<sup>166</sup> Entretien avec Nkurunziza Olivier.

A l'issue de la session spéciale réunissant les deux ailes, le comité national pour le processus de réunification (CNPR) composé de 30 personnes des deux ailes dont la direction était assurée par deux présidents à savoir Charles Nditije pour l'UPRONA institutionnel et Tatien Sibomana pour l'UPRONA non institutionnel a été mise en place. Ce comité était chargé de préparer un nouveau statut du parti, les règlements d'ordre intérieur, le congrès de réunification.

Paradoxalement, avant la tenue dudit congrès de réunification, Rubuka Aloys président de l'UPRONA institutionnel d'alors assisté par Térance Sinunguruza, Niyongabo Anicet, et autres ont voulu récupérer l'organisation de ce congrès en nommant une nouvelle commission chargée de la finalisation du processus de réunification en complicité avec Gasutwa Bonaventure, Gaston Sindimwo, Concilie Nibigira, Poppon Mudugu du côté de l'UPRONA non institutionnel. Le vrai mobile de cette action était de barrer la route au candidat à la présidence du parti UPRONA réunifié en provenance de l'UPRONA non institutionnel.

C'est dans ces conditions que le congrès de réunification a été convoqué en date du 2 Septembre 2009. Bonaventure Niyoyankana soutenu par le groupe Gasutwa Bonaventure, Nibigira Concilie et Gaston Sindimwo a été élu président et madame Concilie Nibigira vice-présidente.

Après les élections de 2010, la crise interne qu'a connue le parti UPRONA est liée à la nomination de Térance Sinunguruza comme Premier vice-Président de la République. Dans ce cadre, le problème est que la majorité des membres du parti soutenaient le député Yves Sashinguvu pour être nommé à ce poste. Selon Sibomana, ce nom de Sinunguruza a été imposé par le président du parti Bonaventure Niyoyankana.

La direction de Niyoyankana fut incapable de gérer le parti, les organes du parti furent paralysés et la dictature s'installa à la tête du parti. Au cours de la session du comité central du mois de mars 2011, la rupture entre la direction et les 2/3 du comité central fut consommée. Le président du parti procède à la radiation de la majorité des membres du bureau exécutif, des présidents des commissions et d'autres membres du comité central. La crise s'installa et les 2/3 du comité central se constituèrent en un courant de réhabilitation du parti UPRONA qui décida de saisir la justice conformément au statut du parti.

La Chambre administrative de la Cour suprême a rendu ses arrêts le 11 septembre 2012 en faveur du courant de réhabilitation de l'UPRONA, ce qui signifiait que toutes les décisions qu'avait prises le président du parti étaient nulles et de nuls effets. C'est ainsi que Terence Sinunguruza qui était le 1<sup>er</sup> vice-président a fait des pressions pour que le ministre de l'intérieur autorise la tenue du congrès du 16 septembre 2012. Dans ce congrès, ont été élus Charles Nditije, Felix Mboneka et Gaston Sindimwo respectivement comme président, vice-président et secrétaire général. Il faut noter en passant que Gaston Sindimwo était le chef de cabinet adjoint de Sinunguruza et Mbayahaga Isidore son chef protocole.

Ce congrès a été à l'origine de la nouvelle division du parti. Il a été contesté par le courant dit de réhabilitation en dénonçant le non-respect de la loi et la violation flagrante des dispositions de statuts du parti.

Les détracteurs de ce congrès accusent Sinunguruza d'être l'instigateur de ce congrès illégal en imposant même le nom de Charles Nditije pour être le nouveau président du parti.

L'UPRONA aile Nditije participe au gouvernement et l'autre aile à la tête de laquelle se trouve le Professeur Evariste Ngayimpinda s'aligne au rang de l'opposition. Les deux camps de Nditije et de Ngayimpinda parviennent à se réunifier à la veille des élections de 2015.

La deuxième rupture fut celle de Charles Nditije et l'équipe de Gaston au niveau du remplacement de Sinunguruza. L'équipe Gaston voulait faire nommer un certain Claude Ndi-hokubwayo à ce poste. Cette équipe a échoué à la dernière minute et Busokoza Bernard fut nommé à ce poste.<sup>167</sup>

Dès son arrivée au pouvoir, Bernard Busokoza commence les démarches pour réunifier de nouveau le parti UPRONA. C'est d'ailleurs, selon Sibomana Tatien, cette situation qui fut à l'origine de son limogeage.

Ainsi, comme le gouvernement était engagé dans le morcellement de l'UPRONA alors que Charles Nditije et Felix Mboneka tentaient de réunifier l'UPRONA en présence du collègue des Bashingantahe de l'UPRONA, Gaston est resté opposé. Il était soutenu par le pouvoir. C'est ainsi que madame concilie Nibigira qui avait terminé son mandat lors du congrès illégal du 16 septembre 2012 est revenue comme présidente du parti UPRONA.

---

<sup>167</sup> Entretien avec Sibomana Tatien, Bujumbura, le 27 avril 2020.

Dans sa conférence de presse, Concilie Nibigira résume la situation en ces termes : « *Nous parlons bien de « sauvetage du Parti », puisque le « bateau UPRONA » a failli couler, à la suite des décisions judiciaires intervenues consécutivement aux procès intentés par certains Badasigana contre les organes du Parti, mais surtout à la suite des décisions quelque peu irréfléchies prises par l'ancien Président du Parti Charles Nditije après le limogeage de l'ex Premier Vice-Président de la République, l'Honorable Bernard Busokoza, surtout la demande aux ministres upronistes de quitter le Gouvernement* »<sup>168</sup>.

Au lendemain des élections de 2015, la crise au sein du parti s'est amplifiée et densifiée par la division du parti entre « l'UPRONA de Nditije » non reconnu par le pouvoir et celui de Concilie Nibigira qui est reconnu et qui accompagne le pouvoir dans les institutions.

Selon Olivier Nkurunziza : « *Depuis 2005, l'intolérance et les divisions se sont toujours observés au sein de l'UPRONA surtout lors de la mise en place du président du parti ou à la nomination au poste du vice-président* » il ajoute que « *la grande division a été celle de 2015 où l'aile de Nditije a embrassé la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI* »<sup>169</sup>.

En définitive, nous constatons que le parti UPRONA souffre d'une l'intolérance interne basée sur les idéaux de gouvernance et intérêts des acteurs. L'instabilité de son leadership et son instrumentalisation par les pouvoirs prennent source dans l'intolérance interne suite aux intérêts poursuivis par les uns et autres. La main du pouvoir a eu une grande ampleur, que ce soit Niyoyankana, Sinunguruza, Concilie Nibigira, Gaston Sindimwo et leurs complices n'avaient aucune force face à la constitution, aux arrêts de la cour suprême, la loi sur les partis politiques, aux statuts, règlement d'ordre intérieur et organes du parti politique sans l'appui du pouvoir.

### **II. 3. 3. 2. Le parti Sahwanya FRODEBU**

Le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) fut créé dans la clandestinité à Gitega en 1986. La naissance de ce parti découle de l'UBU, puisque les fondateurs du FRODEBU furent les militants influents de l'UBU. Le parti FRODEBU fut agréé le 23 juillet 1992<sup>170</sup>.

---

<sup>168</sup> Cité par BANSHIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p. 571.

<sup>169</sup> Entretien avec Nkurunziza Olivier.

<sup>170</sup> République du Burundi, Ordonnance Ministérielle n°205/331 du 23 juillet 1992 portant l'agrément du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), Bujumbura, 1992.

Vainqueur des élections du 1<sup>er</sup> juillet 1993, cette victoire du FRODEBU fut perçue et vécue par la majorité des Tutsi comme une victoire des Hutu et surtout comme une entreprise de vengeance de ceux-ci<sup>171</sup>. L'assassinat du président élu, Melchior Ndadaye, et la guerre qui s'en est suivie furent les premières manifestations de l'intolérance et de difficultés qu'a connues le FRODEBU.

Selon le porte-parole du parti Phenias Nigaba, le FRODEBU a connu sa première scission en 2002 à la suite de la mésentente entre Nzojibwami et Dr Jean Minani. Dans le sillage de ces mésentesentes entre ces deux leaders du FRODEBU, Nzojibwami fut limogé et créa son parti SANGWE PADER, le 25 janvier 2002.

Au cours des élections de 2005 organisées par le FRODEBU lui-même, il fut battu par le CNDD- FDD. Dès lors, le FRODEBU est traversé par une intolérance qui a abouti aux divisions internes. C'est ainsi que le FRODEBU a donné naissance à trois partis « Nyakuri » :

D'abord, en 2008, les conflits internes au parti ont occasionné le départ de certains députés du FRODEBU vers le CNDD-FDD, ce qui a fragilisé le parti comme l'a précisé Léonce Ngendakumana, vice-président de ce parti : « *suite au petits avantages que le CNDD-FDD promet à nos militants, le FRODEBU a été disloqué* »<sup>172</sup>.

Phenias Nigaba ajoute : « *Depuis 1993, le CNDD-FDD est plein des membres du FRODEBU car ceux qui ont intégré le mouvement rebelle étaient des membres de notre Parti.* »<sup>173</sup>.

En 2008, suite à une mésentente interne, l'ancien président dudit parti, Dr Jean Minani soutenu par le pouvoir, fonde à son tour le parti FRODEBU-Nyakuri Iragi rya Ndadaye presque totalement semblable au Sahwanya-FRODEBU, avec une même idéologie et presque les mêmes symboles.

En 2009, Mutabazi Jean de Dieu, ancien ministre de l'agriculture et député du FRODEBU, influencé par les avantages promis par le parti au pouvoir, quitte le FRODEBU et fonde le parti RADEBU.

La dernière scission est survenue à la veille des élections de 2015, l'ex-président de la République Domitien Ndayizeye, militant du parti Sahwanya-FRODEBU, fut exclu du parti par le Bureau exécutif. Les enjeux de cette exclusion étaient nombreux et complexes.

---

<sup>171</sup> NDEREYIMANA I., *op. cit.* , p. 37.

<sup>172</sup> Entretien avec Ngendakumana Léonce, Vice-président du parti FRODEBU, Bujumbura, le 15 avril 2020.

<sup>173</sup> Entretien avec Nigaba Phenias, Porte-parole du FRODEBU et président du FRODEBU en province Cibitoke, Bujumbura, le 10 avril 2020.

Selon Léonce Ngendakumana, président du parti FRODEBU d'alors, « *le bureau exécutif a exclu du parti l'ex-président Domitien Ndayizeye parce que celui-ci est dans les bonnes grâces avec le pouvoir* »<sup>174</sup>. Il ajoute que Domitien Ndayizeye, « *ne cotisait même pas pour le bon fonctionnement du parti* ». Pour Domitien Ndayizeye, il témoigne qu'il a été condamné parce qu'il a voulu réunifié le parti, « *j'ai péché parce que j'ai tenté de réunifier le parti en me rapprochant du camp de Jean Minani* »<sup>175</sup>.

En définitive, l'intolérance interne au sein du FRODEBU se manifeste par les scissions internes au sein de ce parti. Cette intolérance est motivée par les intérêts des uns et des autres au détriment des intérêts du parti.

### **II. 3. 3. 3. Le parti CNDD-FDD**

Vainqueur des élections de 2005, le CNDD-FDD arrive au pouvoir après 10 ans de maquis. Celui-ci devient autoritairement dominant. Mais de 2005 à 2019, il a connu des dissensions internes liées à l'intolérance interne qui, à un certain moment, ont paralysé les institutions de la République. En 2007, il y a eu des mésententes entre le président de la République Pierre Nkurunziza et le président du parti CNDD-FDD, Hussein Radjabu. Pierre Nkurunziza voulait récupérer, en plus de la présidence de la République, la présidence du parti au pouvoir. Hussein Radjabu, l'homme influent du CNDD-FDD, promu comme successeur de Nkurunziza à la candidature présidentielle, ne voulait pas céder. Radjabu est chassé de la présidence du parti CNDD-FDD en février 2007 et ce limogeage de Radjabu entraîne une division au sein du CNDD-FDD<sup>176</sup>.

Pour contrer l'influence de Radjabu, ce dernier fut arrêté et condamné à 13 ans de prison alors que 22 députés « pro-Radjabu » chassés du parlement, constituent un groupe appelé « Groupe de députés épris de justice et de démocratie ». Ces députés seront par la suite radiés de la liste des députés alors qu'une cinquantaine des hauts cadres furent limogés de leurs fonctions.

La grande intolérance s'est remarquée dans la mesure où ceux qui soutenaient Radjabu ont été chassés, persécutés et appelés « *Ibimenabanga* », ce qui signifie littéralement « *les infidèles* », alors qu'une approche communicationnelle et de résolution pacifique des conflits aurait été favorable.

---

<sup>174</sup> *Journal Iwacu*, n°289 du 28 juin 2014.

<sup>175</sup> *Ibid.*

<sup>176</sup> Entretien avec N.S. ancien militant du CNDD-FDD qui a requis l'anonymat, Bujumbura, le 20 avril 2020.

Ces députés ont été exclus et chassés pour montrer au reste qu'il ne faut pas exprimer une opinion contraire à la volonté du Président au sein du CNDD-FDD<sup>177</sup>. Ces députés et fonctionnaires exclus ont rejoint plus tard le parti UPD-Zigamibanga.

De même, 3 ans plus tard en 2011, une autre scission éclate, celle de Manacé Nzobonimpa et Jérémie Ngendakumana. Au cours de cette tragédie, Nkurunziza voulait limoger Jérémie Ngendakumana, président du parti CNDD-FDD, car ce dernier était considéré comme un concurrent à la candidature présidentielle de 2015.

Dans le sillage de ce conflit, « *le Secrétaire du Conseil supérieur des Sages, Manacé Nzobonimpa, publie un communiqué le 26 février de la même année où il fait savoir que les Bagumyabanga sont chagrinés par le manque de cadre d'expression au sein de leur parti face à la situation catastrophique qui prévaut au pays. Alors que leur parti était considéré comme un cadre sacré d'expression, les ventriotes comptés parmi ses gestionnaires le gèrent en privilégiant le musèlement. La démocratie au sein du parti a été paralysée alors qu'en qualité de gestionnaires, les Bagumyabanga devraient être le miroir d'autres formations politiques pour sa consolidation nationale* »<sup>178</sup>.

A partir de ce communiqué du Secrétaire du conseil supérieur des sages, lui-même venait de prouver qu'il y a une intolérance grave à tel point que les *bagumyabanga* soient chagrinés par le manque d'un cadre d'expression. Cette situation poussera Manacé Nzobonimpa, député et ex-colonel du mouvement CNDD-FDD, à prendre le chemin de l'exil.

La troisième scission la plus importante fut celle de 2015 liée à la décision du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat. A la veille des élections de 2015, nombreux députés et fonctionnaires ont apposé leurs signatures sur un mémorandum dans le but de « conseiller » le président Pierre Nkurunziza de ne pas briguer le 3<sup>ème</sup> mandat qui était jugé par l'opposition, et certain *bagumyabanga*, d'anti constitutionnel. Parmi les signataires, on peut citer, le porte-parole du parti Onésime Nduwimana, le porte-parole du président Léonidas Hatungimana ainsi que d'autres fonctionnaires.

Selon les témoignages de « N.S », ancien militant du parti CNDD-FDD : « *Au sein du CNDD-FDD, que tu sois intellectuel ou pas, intelligent ou pas, la décision du plus fort reste toujours la meilleure. Dans les réunions, on n'échange pas mais on vous donne une informa-*

---

<sup>177</sup> Entretien avec N.S. ancien militant du CNDD-FDD qui a requis l'anonymat, Bujumbura, le 20 avril 2020.

<sup>178</sup> Cité par BANSHIMIYUBUSA. D., *op. cit*, p. 598.

tion à prendre et à exécuter. Il y a un cercle des généraux, organe non formel, et un conseil des sages qui décident et donnent des injonctions au reste »<sup>179</sup>. Ceci témoigne d'une grande intolérance surtout le refus de l'opinion contraire.

Un autre militant du CNDD-FDD ajoute : « ce qui intensifie la situation est qu'au sein du CNDD-FDD il y a deux tendances : d'abord il y a ceux qui ont été sur le champ de bataille « Abarurwanye » et ceux qui ont adhéré au CNDD-FDD pour se conformer à la loi sur les partis politiques. Le premier groupe des généraux se compose des personnes revendiquant la « légitimité du maquis » et usent de la brutalité dans la gestion du parti et ce sont eux-mêmes qui encadrent d'une façon secrète la milice Imbonerakure. Le deuxième groupe composé des civils n'a pas beaucoup d'influence et n'a qu'à exécuter les décisions venues d'en haut.»<sup>180</sup>.

#### **II. 3. 3. 4. Le parti FNL**

La fondation du FNL- PALIPEHUTU est survenue lors d'une assemblée générale de tous les délégués de réfugiés burundais de Tanzanie, du Zaïre et du Rwanda. Il fut créé le 18 avril 1980 au camp de réfugiés de Mishamo, district de Mpanda, dans la région de Rukwa en Tanzanie par Rémy Gahutu<sup>181</sup>. Après près de 30 ans au maquis, le FNL fut agréé comme parti politique en 2009<sup>182</sup>.

Au sein de ce parti, les scissions n'ont pas tardé, à moins d'une année après son agrément, Jacques Kenese crée le FNL *Iragi rya Gahutu Rémy* le 26 janvier 2010. Après les élections de 2010 contestées par l'opposition qui dénonçait la fraude électorale, Agathon Rwasa est contraint par la situation politico-sécuritaire de prendre le chemin de l'exil. Puis, Emanuel Miburo soutenu par Jacques Bigirimana se désolidarisa d'Agathon Rwasa. Les deux militants vont par la suite organiser un congrès pour mettre en place de nouvelles structures. Pour les uns, ils paraissaient comme des « sauveurs » du parti « abandonné » par Agathon Rwasa alors que d'autres les considéraient comme des « traîtres », opportunistes, à la solde du pouvoir<sup>183</sup>.

---

<sup>179</sup> Entretien avec N.S.

<sup>180</sup> Entretien avec M.P. militant du CNDD-FDD qui a requis l'anonymat, Bujumbura, le 22 avril 2020.

<sup>181</sup> MUNTUNUTWIWE (J.S.), *La violence politique op. cit.*, p.388.

<sup>182</sup> République du Burundi, ordonnance ministérielle n°530/516 du 21 avril 2009 Portant l'agrément des forces nationales de libération(FNL), Bujumbura 2009.

<sup>183</sup> KABURAHE A., « un FNL satellite ou challenger »?, in *Journal Iwacu*, n°155, du 19 février, 2012.

En effet, s'exprimant à ce sujet, Alfred Bagaya, vice-président du FNL d'alors, dit que « *le congrès du 4 août 2010 organisé par J. Bigirimana et E. Miburo est en violation de la loi.* »<sup>184</sup>. A. Bagaya fut l'un des contestataires de ce congrès avant même sa tenue. Lui, il ne comprenait pas comment les gens exclus et démissionnaires pouvaient convoquer un congrès. Mais le ministre de l'intérieur d'alors déclara que la tenue de ce congrès était régulière.

A ce sujet, N Girukwishaka, membre du bureau politique et secrétaire nationale aux relations extérieures du parti CNL s'exprime : « *Le pouvoir du CNDD-FDD est convaincu que le FNL est une force politique de l'opposition, pour essayer de contrecarrer cette force, il a essayé de diviser en passant par certains de nous qui ont des esprits faibles, des personnes de faible moralité, qui ont acceptés des petites miettes* »<sup>185</sup>.

Lorsqu'Agathon Rwaswa est réapparu de sa cachette le 6 août 2013, le Ministre de l'intérieur d'alors n'a cessé de dire qu'il revenait comme un simple citoyen et non comme un dirigeant d'un parti politique. Dans cette perspective, il a été privé de la possibilité de rencontrer ses adhérents et il a été rayé de la liste des adhérents du FNL.

Dès lors, les *Banamarimwe* des deux ailes ont pris l'initiative de mener des contacts pour réunifier le parti. Alors une commission mixte des deux tendances a été mise en place dont Emanuel Miburo fut le président. A l'issue des clauses de la commission, Agathon Rwaswa devrait rester le président du parti FNL et Jacques Bigirimana vice-président et le bureau politique serait composé des militants provenant des deux ailes.

Cependant, après avoir entendu que ce n'est pas Jacques Bigirimana qui sera président du parti, il rejeta les clauses de la commission et Emmanuel Miburo qui fut le président de cette commission fut chassé du parti FNL<sup>186</sup>.

Au cours des élections de 2015, les FNL aile Agathon Rwaswa se sont ralliées à l'aile de l'UPRONA de Nditije Charles dans la coalition *Amizero y'abarundi*. En février 2019, Rwaswa a fondé un nouveau parti, le CNL (Congrès National pour la Liberté) la troisième scission du FNL venait d'être officialisée.

---

<sup>184</sup> *Journal Iwacu*, n°75, du 6 août 2010.

<sup>185</sup> Entretien avec Girukwishaka Nestor.

<sup>186</sup> Entretien avec Ngenzwanimana Aaron, militant du parti CNL en province de Bujumbura Rural, Bujumbura, le 20 mars 2020.

A analyser les dessous de cette dynamique interne, nous pouvons affirmer que l'échec de réunification du parti s'explique par le fait que les acteurs rivalisent au niveau de leurs intérêts personnels au détriment de ceux du parti.

En bref, Nous pouvons aussi affirmer que ces partis partagent les mêmes tendances lourdes. Il s'agit principalement du recours à la violence car presque toutes les élites partisans mobilisent la violence et la force pour gérer le parti, afin d'assurer leur hégémonie.

**Tableau n° 2: Les dissensions au sein des partis politiques post-Arusha**

<b>UPRONA</b>			
<b>Période/année</b>	<b>Leaders du parti</b>	<b>Ailes</b>	<b>Leaders des ailes</b>
Avant Arusha	Rukingama Luc	Aile de Mukasi	Mukasi Charles
2012	Nditije Charles	Aile de Ngayimpenda	Evariste Ngayimpenda
2014	Nibigira Concilie	Aile Nditije	Charles Nditije
<b>FRODEBU</b>			
<b>Période/année</b>	<b>Leaders du parti</b>	<b>Ailes</b>	<b>Leaders des scissions</b>
2002	Dr Jean Minani	SANGWE-PADER	Nzolibwami Augustin
2008	Ngendakumana Léonce	FRODEBU- Nyakuri Iragi rya Ndadaye	Dr Jean Minani
2009.	Ngendakumana Léonce	RADEBU	MUTABAZI Jean de Dieu
2014.	Ngendakumana Léonce	Aile Ndayizeye qui rejoint le RANAC	-
<b>CNDD-FDD</b>			
<b>Période/année</b>	<b>Leaders du parti</b>	<b>Ailes</b>	<b>Leaders des ailes</b>
2005-2007	Hussein Radjabu	-	-
2007	Ngendakumana Jérémie	Les pros radjabu se rallient à l'UPD	-
2008	Ngendakumana Jérémie	ADR	Alice Nzomukunda
2011	Ngendakumana Jérémie	Mouvement de Manacé Nzobonimpa	Nzobonimpa Manacé
2015	Nyabenda Pascal	Aile des frondeurs	Léonidas Hatungimana
<b>FNL</b>			
<b>Période/année</b>	<b>Leaders du parti</b>	<b>Scissions</b>	<b>Leaders des scissions</b>
2009	Agathon Rwasa	-	-
2010	Agathon Rwasa	FNL Iragi rya Gahutu	Kenese Jacques
2010	Jacques Bigirimana	Les FNL pro Rwasa	Agathon Rwasa
2019	Jacques Bigirimana	CNL	Agathon Rwasa

Source : Tableau élaboré par nos soins à base des informations recueillis sur terrain.

Commentaire : Comme nous le constatons à travers ce tableau, l'intolérance politique intra-partisane crée des scissions au sein des partis politiques post-Arusha. Ces scissions sont irréciliables et fragilisent davantage les partis politiques post-Arusha.

#### **II. 3. 4. De la difficulté d'asseoir la démocratie interne au sein des partis politiques**

Dans un parti politique, les adhérents peuvent participer ouvertement et librement dans toutes les activités partisans pour que le parti soit en meilleure capacité d'accéder au pouvoir et de gouverner le pays<sup>187</sup>.

Pour le cas du Burundi, la grande manifestation de l'intolérance est inhérente à la difficulté même de l'exercice des principes démocratiques au sein des partis politiques. Selon les témoignages de l'ancien président Sylvestre Ntibantunganya : « *Au sein des partis politiques burundais, la démocratie est chantée dans les slogans des partis mais réellement les adhérents ne savent même pas les valeurs de la démocratie. Les leaders partisans n'organisent pas des séances portant sur la démocratie à l'intention de leur militants* »<sup>188</sup>. Bien plus, selon « N.S » ancien militant du parti CNDD-FDD et actuellement adhérent du CNL : « *Ce que j'ai déjà constaté est qu'au niveau des partis politiques comme le CNDD-FDD, on doit s'aligner à la volonté du chef, on ne doit pas exprimer son opinion librement, se présenter dans des réunions, c'est aller pour écouter en vue d'aller informer les autres. Les mêmes cas s'observent chez certains responsables du CNL* »<sup>189</sup>.

Or, avoir une opinion contraire à la volonté du chef permet à l'assemblée de pousser des réflexions plus loin et dans le but de délibérer et prendre des décisions bien réfléchies. L'intolérance de l'idée contraire poussant les adhérents à s'aligner à la volonté du chef ne permet pas aux adhérents de se libérer de cette difficile pratique de la démocratie interne.

---

<sup>187</sup> National democratic Institute, *Manuel de formation pour la démocratie*, port-au prince, Avril 2003.p.1 [En ligne] sur [https://www.ndi.org/sites/default/files/2279\\_ht\\_manual\\_PoliticalParties\\_fr\\_040308.pdf](https://www.ndi.org/sites/default/files/2279_ht_manual_PoliticalParties_fr_040308.pdf) consulté le 10 octobre 2019.

<sup>188</sup> Entretien avec Ntibantunganya Sylvestre, ancien Président de la République, Bujumbura le 21 avril 2020.

<sup>189</sup> Entretien avec N.S.

### **II. 3. 5. La difficile alternance aux postes de responsabilité des partis politiques**

C'est une autre forme d'intolérance qui est souvent pratiquée au sein des partis politiques burundais et qui, parfois, provoque des scissions au sein des partis. « *Les chefs de partis refusent tout simplement de quitter la présidence après leurs mandats et sous la pression des autres leaders et membres influents du parti* »<sup>190</sup>. Ainsi, comme le témoigne l'ancien président Sylvestre Ntibantunganya, « *dans les partis politiques burundais, les personnes qui occupent les postes clés dans les organes du parti deviennent comme des intouchables. Par exemple, pour le FRODEBU, Léonce Ngendakumana est dans les organes depuis 2000, Nyangoma Léonard à la tête CNDD depuis 1994, Agathon Rwasa à la tête du parti depuis que le FNL était au maquis et, pour le CNDD-FDD, pour que Radjabu quitte la présidence il a fallu passer par la prison, et Jérémie Ngendakumana en exil. Ils ne tolèrent pas que les adhérents élisent les autres en leur place, ce qui explique une intolérance en interne au sein des partis politiques burundais* »<sup>191</sup>. Cette situation nous amène à ce que Denis Banshi-miyubusa qualifie de « *diriger le parti en poche* », qui signifie en Kirundi « *gutwarira umugambwe mu mufuko* »<sup>192</sup>. Or, cela lèse les adhérents des partis politiques burundais et aboutit quelques fois aux scissions internes au sein des partis politiques post-Arusha au Burundi.

---

<sup>190</sup> BANSHIMIYUBUSA D., *op. cit.*, p. 503.

<sup>191</sup> Entretien avec Ntibantunganya Sylvestre.

<sup>192</sup> BANSHIMIYUBUSA D., « La « dé/personnalisation de l'organisation politique ou l'angle mort de l'institutionnalisation des partis politiques burundais », Université du Lac Tanganyika, Conférence débat animée le 17 janvier 2020.

### **Conclusion partielle**

A travers ce deuxième chapitre, il ressort que l'intolérance politique pour la période post-Arusha est plus qu'une réalité. A travers plusieurs exemples, nous avons montré que l'état de cette intolérance politique se manifeste sous deux aspects dont l'un porte sur l'intolérance inter partisane et l'autre sur l'intolérance intra partisane.

Les groupes affiliés aux partis politiques, mal socialisés, usant de la violence se remarquent à travers les affrontements physiques, le vandalisme des permanences etc. A l'intérieur des partis politiques, la mobilisation de la violence et la force par les leaders partisans pour gérer le parti, afin d'assurer leur hégémonie, est fréquente au sein des partis politiques et entraîne des conflits internes qui aboutissent parfois à des divisions, scissions et exclusions de certains militants.

### **CHAPITRE III. L'ANALYSE DES CAUSES DE L'INTOLERANCE POLITIQUE AU BURUNDI**

*« Les sociétés sont faites de telle manière qu'elles ne peuvent exprimer leur culture que par l'intermédiaire des individus qui la composent et ne peuvent la perpétuer qu'en y préparant ces individus » Ralph Linton., *Les fondements culturels de la personnalité*, Paris, Dunod, 1964.*

Plusieurs auteurs ont mené des recherches pour décrypter les causes de l'intolérance, d'une manière générale, et de l'intolérance politique en particulier. On citerait par exemple les travaux de Lise Noël qui ont montré que l'intolérance a pour cause les enjeux socioéconomiques et la dynamique psychosociale<sup>193</sup>. Selon elle, la poursuite des intérêts est la source même de l'intolérance comme nous le retrouvons dans ses propos : *« les conflits dressent aussi les uns contre les autres, les individus et les groupes qui sont placés en situation de concurrence pour l'obtention du statut ou du pouvoir. Car légitime, quand il résulte d'une réelle autorité morale, le statut est trop souvent acquis par l'intériorisation sociale du plus faible. Et l'aspiration au pouvoir de faire quelque chose dégénère presque toujours dans la volonté d'exercer le pouvoir sur quelqu'un »*<sup>194</sup>.

Abondant dans le sens psychosocial, Lise Noël souligne que la deuxième cause se manifeste par la peur de la différence. Selon l'auteure, *«la crainte de l'autre, de celui ou de celle qu'on ne comprend pas, engendre plutôt l'hostilité»*<sup>195</sup>.

Dans le cadre de la journée internationale de la démocratie, les parlementaires, quant à eux, ont prouvé que les principales causes et manifestations de l'intolérance en politique sont d'abord un contexte dans lequel les règles de la démocratie sont inexistantes ou dans lequel elles ne sont pas clairement définies ou correctement appliquées et la méconnaissance, par les citoyens et les acteurs politiques, des règles régissant la participation à la démocratie. Ensuite, le sentiment personnel d'insécurité et la crainte d'être critiqué. Dans ce sens le système politique dominé par des personnes et non des idées, ou par le favoritisme et l'exclusion découlant des résultats électoraux, qui consiste à marginaliser les « perdants ».

---

<sup>193</sup> Noël, L. (1991). *L'intolérance et l'oppression : quête des causes et recherche d'une oppression fondamentale*. Service social, 40 (3), 9–23. pp.10-11. [En ligne] sur <https://doi.org/10.7202/706541ar> consulté le 15 septembre 2019.

<sup>194</sup> *Ibidem*.

<sup>195</sup> *Ibidem*.

Enfin, les restrictions ou l'absence de moyens de dialogue et de participation constructive ainsi que le fanatisme et le dogmatisme, qui consistent à croire que l'on détient la vérité<sup>196</sup>.

Dans ce sens, l'intolérance est favorisée par des contextes où certains individus, groupes ou communautés jouissent des conditions matérielles effectives qui leur permettent de s'imposer et de non seulement s'opposer au comportement des autres mais aussi les condamner par la violence. A ce sujet, Gilvan Ventura da Silva écrit que *«les mécanismes de l'intolérance et de la discrimination dépendent directement du modèle de répartition du pouvoir dans chaque situation, au sens où les détenteurs de position de commandement et d'autorité disposent effectivement des moyens de se considérer comme des êtres humains meilleurs que les autres»*<sup>197</sup>.

De son côté, Xavier Crettiez, insistant sur la violence, parle des facteurs structurels, culturels, institutionnels, communicationnels, situationnels et facteurs organisationnels.

Pour aborder les facteurs culturels, Xavier Crettiez souligne les effets en termes de socialisation à la violence au sein de groupes plus ou moins fermés qui développent une culture de la force et de la confrontation, à la fois physique et verbale<sup>198</sup>. Toujours dans la même perspective, expliquant le facteur institutionnel, Xavier montre que la violence est aussi fortement dépendante du cadre institutionnel qui la rend possible ou l'accepte ainsi que des structures d'opportunités.

Ainsi, pour les facteurs situationnels Xavier insiste sur la violence qui naît des interactions entre acteurs politiques d'obédience opposée. Il existe des situations qui favorise des discussions entre acteurs politiques opposés qui peuvent dégénérer en conflit ou au meurtre suite à l'intolérance d'opinions contraires. Ces situations sont beaucoup plus observées pendant la période pré, pendant et post-électorale.

Au sujet des facteurs communicationnels, Xavier insiste sur les défauts de communication qui peuvent engendrer des incompréhensions et des heurts ou à l'inverse à des excès de communication mal vécus par les personnes à qui ils s'adressent. Pour les facteurs organisationnels, Xavier insiste principalement sur la concurrence entre organisations

---

<sup>196</sup> Rick J., *op. cit.*, p. 4.

<sup>197</sup> Gilvan ventura da Silva, *art. déjà cité*, p. 6.

<sup>198</sup> CRETTEZ (X.), *Les formes de la violence*, Paris, la découverte, 2008, pp. 7-11.

violentes, souvent à la source des conflits ainsi que sur l'importance des réseaux de sociabilité qui encourage la violence en la légitimant, voire en l'organisant<sup>199</sup>.

Ce troisième chapitre va appréhender les causes de l'intolérance politique au Burundi du point de vue historico- socio-culturel et politico- administratives. Notre analyse portera également sur l'origine, l'organisation et l'évolution des partis politiques burundais post Arusha, avec un accent particulier sur les difficultés liées aux différentes crises qu'a connues le Burundi pour voir si certains leaders et adhérents des partis issus des anciens PMPA ne subissent pas l'influence du caractère hérités du maquis. La violence dont il sera question est la manifestation de l'intolérance des dirigeants envers les dirigés.

## **Section 1. Du contexte historique et socio-culturel**

### **III. 1. 1. Le contexte historique**

La compréhension de l'intolérance politique intra et inter partisane burundais exige de revisiter le passé du Burundi. L'Etat-nation burundais s'est construit principalement par la violence. Or, la violence est le produit de l'intolérance. Dans ce cas, la gestion politique du royaume se réalisa par la mobilisation de l'intolérance devenue la seule ressource efficace. Durant la période monarchique, l'opposition contre l'autorité du Roi se terminait souvent dans des affrontements violents.

Ainsi les premières manifestations de l'intolérance eurent lieu dans la famille royale. Par exemple dans les années 1850, suite au conflit de succession, entre les princes descendants de Ntare Rugamba (Abatare) et ceux de Mwezi Gisabo (Abezi) il y eut des affrontements. Selon Emile Mworoha, « *la crise décisive éclata dans les années 1870 quand un autre fils de Ndivyariye, Bitongore, chef au Kirimiro méridional, se rallia à Rwoga, un rebelle (...). Il aurait attaqué l'enclos de Ndago, dit-on, par ses fidèles. La plupart des frères de ce prince se liguèrent contre Mwezi sous la direction de Nasango* »<sup>200</sup>. Alors que les Batare et Bezi sont tous des princes appartenant à la même famille royale, ils ne sont pas parvenus à s'entendre pour dépasser le conflit lié à la gestion du pouvoir mais ont tous voulu récupérer le pouvoir par la force. Toujours dans cette même perspective, la rivalité ou du moins l'intolérance liée à la gestion du pouvoir entre les fils des chefs n'étaient pas à cacher comme nous le trouvons dans les propos d'A. Trouwborst, « *les fils des chefs agissaient dans les territoires à eux*

---

<sup>199</sup> CRETTEZ (X.), *Les formes de la violence*, Paris, la découverte, 2008, pp. 7-11.

<sup>200</sup> MWOROHA E., Cité par MUNTUNUTWIWE (J.S.), *La violence politique, ... op. cit*, p. 234.

*accordés par leur père, comme de véritables chefs. La rivalité entre eux était très forte. Il était normal pour eux de se battre féroce ment après la mort de leur père, chacun essayant de se maintenir dans le territoire où leur père les avait installés »*<sup>201</sup>. Cette situation montre une intolérance à l'intérieur de la famille royale.

En outre, les colonisateurs ont usé de l'intolérance et la violence dans la conquête et le contrôle politique et les élites politiques du Burundi post-Indépendant ont fait que perpétuer cette tradition. C'est ce qui fait que les partis politiques burundais connaissent un héritage d'intolérance et de violence en ce qui est du mode d'accès au pouvoir et sa gestion.

## **II. 1. 2. L'absence d'une culture politique démocratique**

La culture politique est généralement définie comme « *un ensemble de connaissances et de croyances permettant aux individus de donner sens à l'expérience routinières de leur rapport au pouvoir qui les gouverne, et au groupe qui leur servent de références identitaires* »<sup>202</sup>.

Pour cela, l'intolérance politique dont il est question est le produit de la société burundaise. Le travail de socialisation est dès lors important dans la mesure où il s'impose sur des sujets. Allant dans le même sens, R.G. Schwartzberg montre que « *la socialisation est donc un processus d'acquisition des connaissances, des croyances, des sentiments, bref des manières d'être, de penser, et de sentir propre à la société ou l'on est appelé à vivre, d'intégration de cette culture à sa personnalité psychique et donc l'adaptation à son environnement social. La personne socialisée « appartient » à son milieu ; elle partage avec son groupe beaucoup d'opinions, de valeurs, de goût ; elle communit dans la même culture* »<sup>203</sup>. De son côté P. Braud définit la socialisation comme : « *un processus d'inculcation de croyances et représentation relatives au pouvoir (dimension verticale) et au groupe d'appartenance (dimension horizontale)* »<sup>204</sup>. Abordant la façon dont la culture politique est transmise, R.G. Schwartzberg montre que, « *la culture politique est inculquée et transmise aux individus, qui intériorisent valeurs, orientation et attitudes à l'égard du système politique* »<sup>205</sup>.

---

<sup>201</sup> TROUWBORST A., « L'organisation politique et l'accord de clientèle au Burundi », in CHAMPAGNE J.E. (dir.), *Anthropologica*, Ottawa, Vol. IV n°1, 1962, pp.9-43 p. 35.

<sup>202</sup> BRAUD P., *op. cit.*, p. 316.

<sup>203</sup> SCHWARTZENBERG R.G., *op. cit.*, p. 113.

<sup>204</sup> BRAUD P., *op. cit.*, p. 306.

<sup>205</sup> SCHWARTZENBERG R.G., *op. cit.*, p. 113.

Au Burundi, la culture d'intolérance se manifestait à travers la domination. Les proverbes rundi l'expliquent clairement comme nous le constatons à travers ce dicton : « *umugabo ni uwurya utwiwe n'utw'abandi* », ce qui signifie littéralement : « *l'homme est celui qui mange ses biens et ceux des autres* ».

Signalons encore que « *les relations de cour étaient marquées par des intrigues, des jalousies, des coups bas, des rivalités, etc..* »<sup>206</sup>. Les monarques burundais avaient été caractérisés par des guerres, ce qui témoigne d'une société guerrière où la guerre est un peu glorifiée. Or, à partir de cette culture de domination, les citoyens ont ainsi développé une culture d'intolérance basée sur les rapports de force.

En effet, rappelons qu'en Afrique en général et au Burundi en particulier les concepts de partis politiques, parlements, syndicats, élections, qui sont les produits de la culture occidentale n'apparaissent que très récemment dans les années 1960 lors de la lutte pour l'indépendance. C'est ainsi que l'intolérance politique était visible depuis la première génération des partis politiques burundais.

En fin, l'intolérance politique est expliquée dans et par son contexte historique, c'est-à-dire par la structure des opportunités politiques disponibles pour chacun des acteurs. D'abord, elle est invoquée quand la situation politique le permet. Car, là où elle n'est pas justifiée, sa légitimité est limitée<sup>207</sup>. Comme nous allons le voir avec les points qui suivent, les structures familiales burundaises ainsi que les structures administratives du Burundi n'ont pas développé une culture démocratique. Ce qui va ainsi favoriser la culture de l'intolérance.

### **III. 1. 2. 1. Les causes socioculturelles**

Les institutions familiales burundaises développent une sacralisation des comportements de domination absolue<sup>208</sup>. Ainsi, les parents et tous les aînés sociaux et politiques exercent une contrainte sur les cadets sociaux et politiques. La volonté des premiers s'impose alors à celle des cadets quelle que soit la 'justesse' de son contenu car seule la loi du plus fort est toujours la meilleure. Ce manque d'espace démocratique, de prise en compte de la discussion ou de la contestation permet aux cadets politiques et sociaux d'adopter des « habitus » d'intolérance

---

<sup>206</sup> NIMUBONA J., *Analyse des représentations du pouvoir politique. Le cas du Burundi*, Thèse de doctorat en Science politique, UPPA, 1998, p.265.

<sup>207</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi, ... op. cit.*, p. 61.

<sup>208</sup> *Idem.*

de l'idée contraire valorisés comme étant des pratiques politiques normales et légitimes<sup>209</sup>. En d'autres termes, en tant qu'enfant, celui-ci ne peut se révolter ou contredire son père. Politiquement, il n'est pas permis de s'opposer à l'aîné même si les intérêts de l'individu ou du groupe sont menacés. Car il est considéré comme « *Sebarundi* », c'est-à-dire le « *Père des Burundi* ». Or, dire non au père devient un crime de lèse-père punissable de façon exemplaire<sup>210</sup>.

Cette réalité est fréquente dans les partis politiques burundais. L'exemple de parrainage pour être nommé dans les postes clés, et des anciens (sages) pour le parti CNDD-FDD confirment cette réalité. Comme les aînés veulent imposer seuls leur opinion, l'invocation de l'idée contraire à celle des chefs entraîne des rivalités, ce qui par la suite cause les dissensions internes des partis politiques burundais.

### **III. 1. 2. 2. La conception du pouvoir par les Burundais : culture de la soumission**

L'histoire du Burundi traditionnel nous montre que les rois, les princes de sang, les sous-chefs ont toujours mobilisé l'intolérance et la violence à des fins politiques et personnelles directes ou indirectes. Pour mieux collaborer avec les chefs monarchiques, les Burundais ont développé une culture de la soumission. Se révolter contre l'autorité du monarque était un crime de lèse-majesté impardonnable<sup>211</sup>. Des mots comme « *Umumenja* » littéralement « un traître » étaient donnés aux gens qui ont été en disgrâce avec le roi. Julien Nimubona l'a bien souligné en ces termes : « *en jetant un doute dans la croyance en un pouvoir de la providence et en inaugurant la pratique de la protestation, l'insoumission et la rébellion profanaient un lieu sacré. C'est dans ce sens de la profanation et de la désacralisation qu'il faut comprendre les expressions de Kumenja ou de Kugarariza consacrées à toute action subversive et protestataire, violente ou pacifique* »<sup>212</sup>. Parlant toujours de la culture de soumission, Stanley Milgram montre que « *l'obéissance est le mécanisme psychologique qui intègre l'action individuelle au dessein politique, le ciment naturel qui lie les hommes aux systèmes d'autorités* »<sup>213</sup>.

---

<sup>209</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi, ... op. cit.*, p. 61.

<sup>210</sup> *Ibid.* p. 212.

<sup>211</sup> *Ibidem.*

<sup>212</sup> NIMUBONA J., *Analyse des représentations du pouvoir ... op. cit.*, p. 265.

<sup>213</sup> MILGRAM S., *Soumission à l'autorité*, France, Calmann-Lévy, 1974. p. 17.

Pour cela, les réactions habituelles au Burundi expriment la soumission générale de Burundais vis-à-vis de la gouvernance autoritaire qu'ils subissent<sup>214</sup>. Cette soumission des populations à la gouvernance autoritaire prouve que les « habitus » de l'intolérance ne se sont pas créés récemment. Ils se sont créés et développés au fil du temps. Ces survivances monarchiques sont remarquables dans les partis politiques burundais où même les adhérents ne peuvent pas émettre une opinion contradictoire à celle du chef. A titre d'exemple, les frondeurs qui ont osé apposer leurs signatures contre le 3<sup>ème</sup> mandat de Pierre Nkurunziza au sein du CNDD-FDD ont été désignés « *abamenja, ibihemu* » littéralement « traîtres » ou « infidèles » et ont été, non seulement limogés de leur fonction, mais aussi exclus du parti CNDD-FDD tandis que les autres militants ont été soumis à l'obéissance des chefs absolus.

### **III. 1. 2. 3. Le culte du chef au Burundi**

L'histoire du pouvoir au Burundi montre que l'intolérance a des racines profondes dans l'administration burundaise. Le Burundi est traditionnellement une monarchie de droit divin où le roi (*Mwami*) jouit d'un prestige illimité, tant sur la terre que sur ses sujets. Le *Mwami* est un être sacré, grand justicier concepteur de la loi, dispensateur des biens, le garant du royaume, il règne en véritable maître<sup>215</sup>. Cela prouve qu'il ne fallait pas s'opposer à la volonté du roi.

Parlant toujours de cette tradition, Julien Nimubona est plus clair quand il précise que « *par ses fondements traditionnels de légitimation, la monarchie burundaise densifiait la domination patrimoniale et avec celle-ci les réseaux d'allégeances personnelles qui faisait du Burundi une immense « société à milles cours »*<sup>216</sup>. A cet effet, les désaccords entre le chef et son sujet aboutissaient à l'expropriation de celui-ci de sa propriété foncière et de toute autre sorte de biens matériels<sup>217</sup>. Cette aptitude de ne pas tolérer le simple désaccord montre une culture de l'intolérance au niveau de l'administration monarchique. Toujours dans le même ordre d'idées, l'historien E. Ngayimpenda renchérit en disant : « *Un Ganwa insoumis n'était pas plus heureux parce qu'il était livré à la vindicte populaire.*

---

<sup>214</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique...*, op. cit. , p. 212.

<sup>215</sup> BANSHIMIYUBUSA D., *Du lien entre bonne gouvernance, Etat de droit et droit de l'homme au Burundi*. U.B-Chaire Unesco, Travail de fin d'études présenté et défendu en vue de l'obtention du DESS en droit de l'homme et résolution pacifique des conflits, Bujumbura, mai 2009.p. 61.

<sup>216</sup> NIMUBONA J., « Du lien entre gouvernance démocratique et Résolution des conflits : Approche prospective pour réussir la paix en Afrique et au Burundi », in *RIDEC*, Volume 3 n°4. Bujumbura, septembre-Décembre 2009.pp92-128. p. 105.

<sup>217</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique ..... op. cit. , p. 215.*

Généralement, ses sujets anticipaient son sort et s'esquivaient à temps vers d'autres circonscriptions, sans doute pour échapper à des accusations de complicité »<sup>218</sup>. De plus, si les sujets de tel chef ou tel sous-chef refusaient de donner la bière appelée « *inturire* » ou d'accomplir les activités d'obéissance, ils étaient chassés du territoire de ces autorités parce qu'ils étaient accusés d'insoumission<sup>219</sup>.

Ainsi, se révolter contre l'autorité du monarque était un crime impardonnable. Pour cela, les décisions des chefs sont appliquées en dépit de leur illégalité et de leur illégitimité d'autant que la culture burundaise reconnaît que la loi du plus fort est toujours la meilleure et que l'aîné sociopolitique a toujours raison<sup>220</sup>.

En effet, au lendemain de l'indépendance, la proclamation de la République n'a pas changé grand-chose comme le précise Sentamba Elias : « *Au lieu de structurer les mœurs politiques autour des libertés et des comportements démocratiques, les régimes post-coloniaux, après avoir scellé le sort politique des élites traditionnelles monarchique ne firent que prolonger la forme violente de domination coloniale* »<sup>221</sup>. A titre d'exemple, les régimes militaires de Micombero, Bagaza et Buyoya ont concentré le pouvoir dans leurs mains et l'exercice politique se faisait dans le parti unique et parti-Etat à savoir l'UPRONA. Or, ce fait de pousser tous les acteurs au seul parti UPRONA prouve la continuité du culte du chef intolérant au Burundi post-indépendant.

En outre, par effet de contagion, cette situation est actuellement visible dans les partis post-Arusha où certains leaders partisans ont personnalisé les partis et où, parfois, les insoumis sont chassés des partis politiques ; ce qui engendre les dissensions internes au sein des partis politiques. C'est ce qui est arrivé au Frodebu lors du conflit entre Domitien Ndayizeye et Léonce Ngendakumana, tandis que les dissensions du CNDD-FDD en 2007 et les frondeurs du CNDD-FDD en 2015 en sont également une illustration.

---

<sup>218</sup> NGAYIMPENDA E., *Histoire du conflit politico-ethnique burundais : Les premières marches du calvaire (1960-1973)*, Bujumbura, Editions de la Renaissance, 2003. p.17.

<sup>219</sup> MUNTUNUTWIWE (J.S.), *La violence politique au Burundi...*, op. cit. , p. 231.

<sup>220</sup> L'ambition d'être le garant de la fécondité et distributions des richesses avec le droit de vie et de morts sur tous les sujets peut être le refus de la compétitivité pour ouvrir et initier les autres à participer à l'activité politique. De plus le pouvoir se trouvait entre les mains d'une seule famille.

<sup>221</sup> Cité par NIMUBONA J., «Du lien entre gouvernance démocratique ...art.déjà cité , p. 106.

### **III. 1. 2. 4. La culture politique autoritaire**

Selon J.F. Médard, les Etats autoritaires « *sont des Etats qui n'hésitent pas à torturer, à arrêter les gens de façon arbitraire, à les enfermer indéfiniment en prison ou dans des camps de concentration, sans même les juger ; ils n'ont aucun scrupule à liquider les suspects. Tous ces abus font partie des règles du jeu ; les gens le savent et s'ils en tiennent compte, ils s'en sortent à peu près indemnes sauf bavures assez fréquentes. Ce sont de véritables régimes policiers dans lesquels les services de sécurité et de répression sont les administrations qui fonctionnent le mieux* »<sup>222</sup>.

Dans la même logique, l'autoritarisme caractérise un régime politique qui veut imposer à la société et aux citoyens non seulement sa pensée unique mais aussi la toute-puissance de l'Etat<sup>223</sup>. Les rapports entre les gouvernants et les citoyens sont basés sur la force et non sur la légitimité démocratique.

Pour le cas du Burundi, l'autoritarisme se manifeste à travers un espace politique intolérant, un usage arbitraire de la loi et des appareils répressifs de l'État, une culture et des pratiques plutôt clientélistes de « cour » avec des usages dont la très forte concurrence entre les politiques pour accéder au dirigeant, l'importance injustifiée accordée à des individus qui n'ont aucune fonction politique, mais qui ont accès au pouvoir en vertu du rôle qu'ils jouent dans la vie personnelle du chef ou du cercle dirigeant<sup>224</sup>.

En effet, au niveau des partis politiques burundais, le renforcement du pouvoir personnel, des restrictions des libertés d'association, d'expression et d'opinion, l'absence de respect des droits de l'homme et un espace politique intolérant à l'égard de l'opinion contraire sont des éléments fréquents.

Pendant la période 1966-1993, le Burundi a connu un monopartisme de droit. Les restrictions des libertés d'association, d'expression et d'opinion sont devenues une règle de gouvernement. Cela s'illustre par le fait de l'interdiction du multipartisme. Avec le retour au pouvoir du Président Pierre Buyoya en 1996, il a suspendu la constitution, dissout l'Assemblée nationale et en fin, les partis politiques reçoivent l'ordre de cesser leurs activités<sup>225</sup>.

---

<sup>222</sup> MEDARD J.F., *art. déjà cité*, p. 99.

<sup>223</sup> NAKIMANA (L.) et MUNTUNUTWIWE (J.-S.), *op. cit.*, p. 9.

<sup>224</sup> *Ibidem*.

<sup>225</sup> NDEREYIMANA I., *op.cit.* , p. 53.

En outre, avec la victoire du CNDD-FDD en 2005, on observe la reproduction de certaines pratiques caractéristiques des régimes autoritaires. Ces pratiques de l'autoritarisme renforcent l'intolérance inter et intra partisane. Par exemple l'espace politique interne est fermé au sein du parti CNDD-FDD par le mécanisme de vote à main levée, le vote par acclamation et un vote de légitimation et de validation d'un candidat unique et ceux qui ne se soumettent pas à cette situation sont désignés « *Ibihemu* » littéralement « *infidèles* » ou « *traîtres* ».

Qui plus est, la majorité des présidents des partis politiques usent du pouvoir autoritaire en recourant à l'exclusion d'autres acteurs accusés de déstabiliser le parti ou de collaborer avec « l'ennemi du parti ». En réalité, dans la plupart des cas, les exclus sont victimes de leur manifestation d'une opinion contraire à la volonté des chefs.

Cela transparait dans la radiation par le président, des premiers signataires cadres influents du parti CNDD-FDD pour avoir « conseillé » le président de la République Pierre Nkurunziza de ne pas briguer le 3<sup>ème</sup> mandat.

Bref, les exemples précédemment cités dans les causes historiques, et socio-culturelles valident l'hypothèse centrale selon laquelle les acteurs politiques, les adhérents des partis politiques burundais n'ont pas une culture politique démocratique, ce qui explique alors la persistance de l'intolérance politique pour la période post-Arusha au Burundi.

## **Section 2 : Le poids de la gouvernance et des systèmes politiques**

### **III. 2. 1. Le patrimonialisme**

Selon Max Weber, l'Etat patrimonial est « *l'espace dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique* »<sup>226</sup>. Dans ce cas, il y a confusion entre la sphère du droit public et celle du droit privé de la part du détenteur du pouvoir. A cet effet, le chef patrimonial traite toutes les questions politiques, administratives et judiciaires comme si elles relevaient de son domaine personnel. Pour mieux gérer son patrimoine, le chef patrimonial crée un réseau de clients, qui bénéficient des biens et postes et deviennent ses camarades politiques. Par conséquent, cette camaraderie politique influe sur l'organisation bureaucratique dans la mesure où l'impersonnalité de la fonction est impossible ; seule l'obéissance et la loyauté au chef s'imposent.

---

<sup>226</sup> MEDARD (J.F.), Cité par MUNTUNUTWIWE (J.S.), *La violence politique au Burundi ...*, op. cit., p. 166.

L'on pourrait même dire que dans cette situation, la loi n'est pas souhaitable, voire souhaitée, car elle serait contournée. Elle dépend donc de la seule volonté du chef<sup>227</sup>.

Cette situation du pouvoir personnalisé n'est pas éloignée de la présidentialisation intra-partisane observée au sein des partis politiques burundais. Par exemple, les leaders partisans burundais gèrent les partis comme leurs propres domaines, ils chassent du parti ceux qu'ils ne veulent pas et cooptent ceux qu'ils veulent.

### **III. 2. 2. Le Néopatrimonialisme**

Selon J.F. Médard, le patrimonialisme, ou politique du « ventre », s'insère parfaitement dans cette conception : *« dans tout Etat, et pas seulement en Afrique, l'enjeu central de la compétition politique reste le partage du gâteau national. La compétition pour les ressources est beaucoup plus immédiate et directe. L'accès à l'Etat conditionnant l'accès direct aux ressources économiques, les ressources économiques et les ressources politiques sont immédiatement interchangeables et le pouvoir donne accès à la richesse comme la richesse au pouvoir. Il en résulte que les enjeux de la compétition politique sont globaux et non spécifiques et ils deviennent, par-là, vitaux. Les conflits qui opposent les groupes et les individus en vue de l'accès aux ressources politiques s'en trouvent exacerbés, d'où une propension marquée au recours à la violence pour régler les conflits »*<sup>228</sup>.

En l'appliquant aux partis politiques burundais, l'appropriation néo-patrimoniale des positions publiques de l'Etat se développe entre 1966-1993 par tous les acteurs burundais. Selon J.S. Muntunutiwe, *« les postes politiques ou administratifs sont recherchés ou conservés essentiellement parce qu'ils permettent d'accumuler des biens matériels, politiques et symboliques. Ils convertissent les acteurs en riches et leur accordent une place d'honneur. En réalité, ces riches exhibent ce nouveau statut à travers des biens de distinction sociale : la possession de voitures personnelles ou de fonction, l'habillement et la capacité à partager les dons de bière et d'aliments dans des endroits de la ville »*<sup>229</sup>.

Il y a eu une politisation partisane, c'est-à-dire qu'elle se remarque par l'adhésion explicite ou implicite des fonctionnaires à un parti politique. Seuls les membres de l'UPRONA étaient nommés dans les différents secteurs de la vie publique.

---

<sup>227</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi...*, op. cit., p. 167.

<sup>228</sup> MEDARD J.F., art. déjà cité, p.93.

<sup>229</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi ...*, op. cit., p. 429.

Par conséquent, la politisation des postes administratifs mettait fin à l'autonomie des fonctionnaires. Elle instaurait ainsi un régime disciplinaire par la subordination de ces agents de la fonction publique. La neutralité administrative disparaissait<sup>230</sup>.

A cet effet, après la victoire du FRODEBU en 1993, le président Melchior Ndadaye tombe dans le même piège en voulant supprimer tous les fonctionnaires de l'UPRONA. En 2005, le CNDD-FDD fait la même chose et par la surpolitisation et la confusion entre les postes politiques et postes techniques.

Dans ce cas, les tensions d'intolérance politique devinrent une réalité car les adhérents du parti au pouvoir ne veulent pas perdre l'électorat, ce qui par après engendre la perte des postes occupés, ces adhérents du parti au pouvoir utilisent tous les moyens pour se débarrasser de l'ennemi. Les disparitions forcées, intimidations et emprisonnement qui sont opérées par les militants du parti au pouvoir envers ceux des partis politiques de l'opposition en sont une illustration.

Enfin, les libertés des fonctionnaires à adhérer dans les partis de l'opposition sont quelques fois menacées et par crainte de perdre leurs avantages, ces fonctionnaires adhèrent au sein du parti au pouvoir comme nous le trouvons dans le témoignage d'un certain ancien militant du CNL: « *actuellement les fonctionnaires sont menacés, j'ai été limogé de mon activité de vétérinaire collinaire sous prétexte que j'étais membre du CNL, après que j'ai intégré au CNDD-FDD, j'ai eu comme boulot de planton au centre de santé de Buhayira en commune Murwi* »<sup>231</sup>. Ce genre de harcèlement se remarque souvent à la veille des élections.

### **III. 2. 3. Du patrimonialisme à la personnalisation des partis politiques burundais**

Nous venons de voir que le patrimonialisme c'est le fait de gérer le pouvoir comme son propre domaine. Ainsi, parmi les tendances lourdes des partis politiques post-Arusha, il y a également le phénomène du présidentialisme mono-centré. Ce dernier consiste en la concentration et en la centralisation des pouvoirs dans les mains d'un seul chef-président du parti.

---

<sup>230</sup> MUNTUNUTWIWE J.S, *La violence politique au Burundi ....*, op. cit., p. 429

<sup>231</sup> Entretien avec N.G, ancien militant du CNL et actuellement adhérent du CNDD-FDD, Cibitoke, le 10 juillet 2020.

A ce propos, Robert Michels avertit que « *la conscience du pouvoir communique toujours à celui qui le possède la vanité de se croire un grand homme. Le désir de dominer, pour le bien ou pour le mal, sommeille au fond de toute âme humaine (...). Quiconque réussit à conquérir le pouvoir cherche généralement à le consolider et à l'étendre, à multiplier les remparts autour de sa position, de façon à rendre celle-ci inattaquable et à la soustraire au contrôle de la masse* »<sup>232</sup>. Dans ce cas, la gestion du parti n'est plus une affaire commune, mais plutôt une affaire d'un seul patron président du parti.

Au Burundi, cette pratique constitue une source d'intolérance et de dissension interne. Comme les présidents s'entourent des clients à qui distribuer des biens, la plupart des présidents des partis monopolisent la constitution des listes bloquées que le parti propose à l'électorat.

C'est dans ce cadre, qu' « *au sein du parti CNDD-FDD, après le départ du président d'Hussein Radjabu, le président de la République Pierre Nkurunziza a su profiter de cette absence de Radjabu pour prendre le contrôle du parti* »<sup>233</sup> et, par conséquent, aucune nomination sur la liste bloquée des candidats au poste des députés ou aux postes juteux ne passait sans son aval en tant que président du conseil des sages.

De plus, les décisions les plus importantes au sein du CNDD-FDD sont prises par le comité des sages dont il est le président. Dans la plupart des cas, les congrès sont organisés pour confirmer ceux qui sont déjà désignés par le chef-président. Dans ces conditions, lors des congrès, les adhérents du parti se trouvent devant un fait accompli.

Cette pratique qui ne tolère pas une opinion contraire à celle du chef a été la source des conflits entre le Président Nkurunziza et Radjabu en 2007, puis entre les deux députés et ex colonel du CNDD-FDD dont Manassé Nzobonimpa et Jérémie Ngendakumana en 2012 et enfin entre le Président Nkurunziza et les frondeurs en 2015.

La même pratique s'observe dans le parti (FNL pro-Rwasa autrement dit CNL) même si les tendances ne sont pas les mêmes. Par exemple au CNDD-FDD on vous dit « *itegeko ryavuye hejuru* » littéralement « la décision vient de l'échelon supérieur » mais sans que cet échelon soit signalé. Pour le CNL on dit « *cavuye kwa mutama* » littéralement « cela est venu de chez

---

<sup>232</sup> MICHELIS R., *op. cit.*, p. 132.

<sup>233</sup> Entretien avec N.E. ancien militant du CNL et actuellement adhérent du parti CNDD-FDD, Bujumbura le 15 mars 2020.

*le vieux, sage* » et pour ces deux cas les adhérents ne s'y opposent pas mais l'acceptent ainsi. Ainsi conçu, le parti devient la « chose du patron » et non une « organisation commune ».

Bref, la plupart des partis politiques burundais restent les propriétés privées de leurs chefs. Ces chefs proposent à des postes clés ceux qu'ils veulent et chassent ceux qu'ils ne veulent pas. Dans ces conditions, la tolérance d'une opinion contraire à la volonté du chef est impossible et les adhérents sont contraints de suivre la volonté du chef.

### **III. 2. 4. Le clientélisme**

Le clientélisme se définit comme « *un rapport de dépendance personnelle non liée à la parenté qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux acteurs (le patron et le client), qui contrôlent les ressources inégales* »<sup>234</sup>. Il marque l'existence de liens personnels de dépendance fondés sur des formes de redistribution entre patrons et clients. L'acteur partisan l'utilise et recrute ses alliés au sein du parti et fait d'eux l'instrument privilégié pour la mise en œuvre de son programme<sup>235</sup>.

En effet, le clientélisme en Afrique évoque spécialement des pratiques de recrutement dans la fonction publique sur la base de faveurs, de corruption et des pratiques de favoritisme qui contrastent avec la norme officielle d'un traitement impartial des dossiers<sup>236</sup>.

Dans cette perspective, l'Etat est la source des pouvoirs symboliques et matériels. Les acteurs politiques concourent pour le contrôle de ces pouvoirs. C'est ce qui pousse B. Jewsiewicki à dire que « *le contrôle de l'Etat est au cœur des conflits dans la mesure où toute la richesse nationale transite par l'Etat : les contrats, les licences, la fraude et les multiples autres avantages* »<sup>237</sup>. Dans le même ordre d'idées, CHABAL quant à lui remarque que la « *compétition politique entraîne une rivalité plus aigüe entre les acteurs pour le contrôle de l'Etat, qui demeure la principale source de ressources de l'économie politique africaine* »<sup>238</sup>.

En l'appliquant au Burundi, nous constatons que les autorités dirigeantes centrales et locales se sont appropriées l'Etat et elles en profitent seules avec leurs clients néopatrimoniaux. Ces clients sont des militants des partis politiques.

---

<sup>234</sup> MEDARD J.-F., « L'Etat clientéliste transcendant », in *Politique africaine*, n°1, janvier 1981, pp.120-124, p. 122. Cité par NDEREYIMANA I., *op. cit.*, p. 86.

<sup>235</sup> *Idem.*

<sup>236</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi...*, *op. cit.*, p. 189.

<sup>237</sup> *Idem.*

<sup>238</sup> Cité par NDEREYIMANA I., *op. cit.*, p. 87.

Au niveau des partis politiques burundais, la gestion clientéliste se manifeste à travers le comportement des acteurs partisans au regard de leur électorat. Les adhérents des partis politiques bénéficient de faveurs. Par exemple, le parti CNDD-FDD à l'approche de la campagne électorale, procède à la distribution des pagnes aux femmes paysannes, des vivres comme le riz et haricot, et surtout de l'emploi aux jeunes chômeurs, etc.

De même, pour le Président Pierre Nkurunziza, les nominations à des postes élevés de l'Etat et les recrutements à la fonction publique respectent la logique partisane appelée « *wamaze iki ?* », c'est-à-dire « *qu'as-tu fait pour le parti CNDD-FDD ?* » pour accéder à un tel poste.

En effet, les acteurs politiques burundais choisissent encore les clients répondant aux critères définis par ce système politique identitaire. C'est ainsi que l'on aboutit à la politisation du recrutement dans le secteur public. Ce n'est pas seulement parce que l'on est compétent que l'on est nommé à tel ou tel poste mais ceci relève beaucoup plus de la militance partisane ou des rapports identitaires, régionaux, etc.<sup>239</sup>. Dans cette situation, il serait interdit d'émettre une opinion contraire à celle des chefs-présidents, sans quoi la radiation est immédiate. Dans plusieurs cas, cette pratique lèse les intellectuels et amplifie l'intolérance car la neutralité de l'administration et l'impartialité de l'Etat ne sont plus possibles et par conséquent, il y a des gens qui perdent leurs emplois suite à leur appartenance politique.

### **III. 2. 5. Du clientélisme au manque de neutralité de l'administration et des leaders partisans**

Nous venons de montrer que pour les partis politiques burundais, la gestion clientéliste se manifeste à travers le comportement des acteurs partisans au regard de leur électorat où les adhérents reçoivent des faveurs provenant de leurs patrons. Toujours dans cette perspective, les patrons ne veulent pas perdre leur pouvoir alors que les clients ne veulent pas perdre les profits en provenance de leurs patrons, l'impartialité de l'administration devient presque absente.

Selon Pierre Legendre « *Fabriquer l'homme, c'est lui dire la limite, et, (...) fabriquer la limite, c'est mettre en scène l'idée du Père* »<sup>240</sup>. Dans ce cas, dépasser la limite c'est tomber dans la peine. Or, les crimes d'intolérance politique n'ont jamais été punis. Les jeunes *Imbonerakure* qui intimident les opposants en présence des autorités locales ne sont pas punis.

<sup>239</sup> MUNTUNUTWIWE (J.S.), *La violence politique au Burundi...*, op. cit., p. 444.

<sup>240</sup> LEGENDRE P., *La fabrique de l'homme occidental, suivi de l'Homme en meurtrier*, Paris, Mille et Une Nuits, 1996. Cité par SEMELIN J., op. cit., p. 285.

La complicité du gouvernement se remarque dans les mesures et l'usage arbitraire de la loi contre les adhérents des partis de l'opposition. C'est le cas par exemple de la permanence provinciale du parti CNL qui a été brûlé mais que la police, au lieu de chercher les auteurs du crime, a accusé le parti CNL d'avoir brûlé lui-même sa permanence et par la suite une dizaine d'adhérents du CNL furent emprisonnés. Cela explique pourquoi l'administration locale, quelques éléments de la police et l'armée sont souvent accusés d'être en complicité avec les jeunes *Imbonerakure*. Or, l'Etat vit des impôts et taxes de tous les citoyens et dispose des appareils répressifs pour protéger ses citoyens. Il est le seul garant de la lutte contre l'intolérance. Il doit punir les récalcitrants, mais les logiques politiques liées au clientélisme font que cet Etat soit presque absent sur le terrain ou favorise ceux du parti au pouvoir.

En effet, ces logiques politiques vont pousser les administratifs à la banalisation des actes d'intolérance politique. A titre d'exemple, deux partisans du FNL de la commune Gitobe ont été piqués avec des aiguilles par des jeunes du parti CNDD-FDD. L'administrateur communal interrogé à ce sujet parle de voleurs qui n'ont eu que ce qu'ils méritaient. En plus, les intimidations qui se font contre des adhérents des partis de l'opposition par des jeunes du CNDD-FDD en présence des autorités locales en sont également une illustration.

Ces exemples liés au clientélisme politique, au patrimonialisme, au néopatrimonialisme et la partialité de l'administration surtout l'impunité de ceux qui sont favorables au parti au pouvoir, valident l'hypothèse selon laquelle la culture politique clientéliste burundaise ne permet pas à l'administration locale d'être impartiale envers tous les adhérents des partis politiques, ce qui par conséquent, favorise la montée de l'intolérance inter partisane et intra-partisane.

### **Section 3. Du contexte de naissance, de l'organisation et de l'évolution des partis politiques burundais**

#### **III. 3.1. Les dynamiques organisationnelles: une gestion oligarchique**

Selon William R. Schonfeld, « *l'oligarchie est un mode de domination dans lequel une petite coalition tend à exercer une influence disproportionnée sur les décisions collectives d'un groupe. Même si à l'intérieur de cette coalition les chefs suprêmes appelés « oligarques » n'ont pas le même degré d'influence, ils font tout pour éviter que de profondes inégalités les séparent* »<sup>241</sup>. A l'origine, le chef n'est que le serviteur de la masse.

---

<sup>241</sup> BANSIMIYUBUSA D., *Les enjeux et défis ...*, op. cit., p. 124.

L'organisation est fondée sur l'égalité absolue de tous ceux qui en font partie. Il s'agit primitivement d'une égalité générique entre hommes comme tels<sup>242</sup>.

Ainsi, au Burundais, nous voyons que les leaders partisans, une fois élu aux postes clés, se séparent directement de la masse et cherchent toujours à dominer la masse. Cela se montre du fait que l'alternance au poste de présidence du parti entraîne toujours des conflits qui, parfois, aboutissent à des exclusions et des scissions internes. Les leaders partisans ont adopté des stratégies égoïstes qui affaiblissent la participation démocratique au sein des partis politiques. Ces groupes oligarchiques au sein des partis politiques burundais ont imposé leur hégémonie sur la majorité à tel point que la démocratie interne des partis soit presque inexistante. Cela transparaît même dans la façon dont certains partis procèdent à la désignation des dirigeants. Selon un adhérent du parti CNDD-FDD, « depuis 2015, au sein de notre parti, pour la désignation des dirigeants au niveau communal et provincial, la représentation nationale du parti nous impose un choix des noms que nous devons acclamer tels qu'ils sont »<sup>243</sup>. Or, le pouvoir de décision qui est considéré comme un des attributs spécifiques de la direction, est à peu près retiré aux masses et concentré entre les mains des chefs seuls<sup>244</sup>.

La gestion oligarchique au sein des partis politiques post-Arusha alimente l'intolérance politique au sein de ces partis politiques. Les militants se battent pour le contrôle du parti. Le combat pour accéder au poste de présidence du parti est fréquent dans les partis politiques post-Arusha ce qui crée des situations d'intolérance interne et débouche sur des dissensions internes. A titre d'exemple, dans les partis étudiés le conflit entre le Président Pierre Nkurunziza et le président du parti CNDD-FDD Hussein Radjabu autour du contrôle du parti a fini par l'emprisonnement de Radjabu et à la chasse des 22 députés du CNDD-FDD pro-Radjabu.

Cependant, « L'histoire est faite des luttes incessantes entre une vieille minorité défendant sa prédominance et une nouvelle minorité ambitieuse qui cherche à conquérir le pouvoir à son tour, soit en se mélangeant à la première, soit en prenant sa place »<sup>245</sup>. L'intolérance intrapartisane observée par exemple au sein de l'UPRONA est liée à la difficulté d'alterner au poste de président du parti.

---

<sup>242</sup> MICHELS R., *op. cit.*, p. 12.

<sup>243</sup> Entretien avec le militant du parti CNDD-FDD qui a requis l'anonymat, cibitoke, le 08 avril 2020

<sup>244</sup> MICHELS R., *op. cit.*, p.16.

<sup>245</sup> CAPORAL S., « Robert Michels : Actualité de l'oligarchie dans les partis » in BOUTIN C. et ROUVILLOIS F., (dir.), *Op. Cit.*, pp.177-203. p. 182.

Certains militants veulent accéder à l'oligarchie qui assure la direction du parti tandis que d'autres veulent s'y maintenir. Cela aboutit souvent à différentes ailes observées au sein de l'UPRONA.

### **III. 3. 2. L'origine et l'évolution des partis politiques burundais: « partis mal nés » et « partis mal partis »<sup>246</sup>**

Dans son analyse sur les partis politiques burundais, Denis Banshimiyubusa nous fait savoir que le multipartisme de la première génération n'était pas réellement fondé sur un fond culturel démocratique dans leur naissance. *« Plusieurs partis étaient les résultats d'une initiative purement personnelle et non d'un groupe, et, même dans le cas du groupe, ils restaient coincés dans des clivages qui affectaient leurs leaders respectifs. C'est peut-être ce qui aurait poussé R. Lemarchand à les envisager comme des factions ou des cliques groupées autour d'un individu. Pour lui, sans qu'ils puissent se confondre entièrement avec les partis de type « archaïque » tel que définis par M. Duverger comme de « simples clientèles groupées autour d'un personnage influent », il faut toutefois admettre que les partis politiques burundais des années 1960 s'en rapprochent de très près et qu'on peut les considérer comme des « familles féodales » qui seraient « le prolongement des communautés traditionnelles que représentent les Baganwa »<sup>247</sup>. Or, suite à ce manque de fond culturel démocratique, l'intolérance politique a pris le devant et empêché le bon fonctionnement et une bonne évolution de ces partis.*

En effet, l'UPRONA fut combattu par le pouvoir colonial de façon que son leader fût emprisonné. De même, le décret-intérimaire du 25 décembre 1959 dans son alinéa 24 interdisait au prince Louis Rwagasore d'exercer des fonctions politiques : *« les parents et alliés du Mwami, jusqu'au deuxième degré, ne peuvent recevoir de mandat électif, ni exercer des fonctions politiques ou participer à une activité politique »<sup>248</sup>*. Cela montre un mauvais départ pour les partis politiques burundais qui commencent dans le climat d'intolérance politique et avec des lois taillées sur mesure pour éliminer l'adversaire politique.

---

<sup>246</sup> Selon les expressions chères à BANSHIYUBUSA D., *Les enjeux et défis ...*, op. cit., pp.286-289.

<sup>247</sup> *Ibid.* p. 287.

<sup>248</sup> Pourquoi pas, n° 2295, du 23 novembre 1962, p.16 Cité par MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique...*, op.cit., p. 254.

Après les élections de 1960 remportées par l'UPRONA, le PDC a eu du mal à digérer la défaite et s'est lancé aux actes d'intolérance : « *Le PDC (Parti Démocrate-Chrétien) ratissait large dans le Nord du pays (...) Vaincu aux élections, le parti a sombré dans la violence et a commis des atrocités en 1961 (...) contre les villageois dont le seul crime était de n'avoir pas voté pour le PDC. Il y a eu beaucoup de tueries entre Pâques 1961 et vers fin juillet de cette année. Je me souviens bien, je voyais des cases brûler, des personnes tuées au sud de Mukenke, à Kabirizi, Mutarishwa... Des tueries contre ceux qui avaient voté UPRONA ou d'autres partis* »<sup>249</sup>. Cette intolérance politique qui va jusqu'à éliminer ceux qui n'ont pas voté pour son parti prouve le mauvais départ pour les partis politiques de la 1<sup>ère</sup> ère et cela, a eu des répercussions sur les générations ultérieures comme Denis Banshimiyubusa l'exprime en ces propres termes: « *Les rivalités (ou mieux l'intolérance) politiques exacerbées par l'immaturité politiques des jeunes politiques burundais qui s'est manifestée au cours des deux échéances électorales se sont déroulées sous l'œil vigilant et avec la main manipulatrice du colonisateur* »<sup>250</sup>. A notre humble avis, les partis politiques post-Arusha souffrent de ce mauvais héritage des partis des années 1960. La démocratie intra et inter partisane, les valeurs démocratiques dont la tolérance politique, le respect des libertés individuelles qui ont fait défaut à la première génération des partis politiques auraient pu s'en raciner et produire par après des intellectuels démocrates au détriment des intellectuelles intolérants et violents.

### **III. 3. 3. L' « habitus » du maquis non abandonné pour les PMPA**

Après les élections multipartites du 1<sup>er</sup> juin 1993 suivies par la mort du Président Melchior Ndadaye, certains membres du parti FRODEBU se sont engagés dans la lutte armée. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la naissance du mouvement CNDD en 1994<sup>251</sup>. Il faut noter qu'il existait d'autres mouvements politiques. Il s'agit du FROLINA, du FNL-Icanzo, PALIPE-AGAKIZA, CNDD, CNDD-FDD, KAZE-FDD, et du PALIPEHUTU-FNL, devenus plus tard des partis politiques consécutivement aux différents accords de paix signés avec le Gouvernement.

---

<sup>249</sup> Simon Ntamwana, Cité par BANSHIMIYUBUSA D., *Les enjeux et défis...*, op. cit., p. 233.

<sup>250</sup> *Idem.*

<sup>251</sup> RUFYIKIRI G., op. cit., p. 16.

Durant cette période du maquis, les rebelles issus de ces mouvements brûlaient les maisons, volaient le bétail et l'argent et même tuaient ceux qui étaient qualifiés de « *ivyitso* » littéralement « ceux qui ne les soutenaient pas ou ceux qui étaient censés fournir des informations à l'armée régulière ». Dans la même logique, des écoles, des ponts, et des routes ont été détruites, les femmes ont été violées, tout cela dans la logique de terroriser les populations et légitimer leur existence. Aujourd'hui, des pratiques semblables sont observées chez les jeunes *Imbonerakure* qui reproduisent les mêmes pratiques en les tournant vers les adhérents des partis de l'opposition.

Cette pratique d'intolérance a pour but d'amener l'autre à changer son action politique. En réalité, la peur de subir les traitements dégradants et violents empêche les gens à adhérer dans les partis d'opposition. Le recours à la violence requiert une signification politique comme l'exprime le politologue P. Braud : « *l'usage de la violence est, de facto, un moyen d'accéder à l'existence politique en s'imposant comme interlocuteur aux différents acteurs du jeu institutionnel : les gouvernants bien sûr, mais aussi les autres partis et forces sociales contraints de se situer par rapport aux objectifs bruyamment affichés* »<sup>252</sup>. La mobilisation de cet instrument violent résulte du fait que les adhérents et leaders partisans ont intériorisé le recours facile à cette modalité. Les caractères violents du maquis ont fait que certains leaders partisans issus des anciens PMPA imposent des logiques de contrôles populaires par la violence.

En effet, comme le signale Jean Salathiel Muntunutiwe : « *La guerre et l'armée libèrent les instincts animaux sommeillant en nous et transforment alors les hommes ordinaires en tueurs sadiques. En effet elles effacent la conscience morale individuelle sous la pression du groupe et du contexte des catastrophes. Ainsi la folie cristallise la même alchimie, lève les interdits moraux et transforme des pères de famille paisibles en assassins anonymes. Dans cette perspective, la violence est perçue comme une sorte de sauvagerie libérée par un défaut de socialisation et d'éducation* »<sup>253</sup>. Pendant cette période du maquis, les combattants de ces mouvements étaient contraints à l'obéissance totale et aveugle aux ordres des chefs.

Dans cette perspective, « *lorsque des dirigeants donnaient des ordres, personne n'était autorisée à poser des questions du genre « pourquoi ? » au risque de sembler contester l'autorité du chef. Seules des questions telles que « où ? » et « quand ? » étaient autorisées* »<sup>254</sup>.

---

<sup>252</sup> BRAUD P., *op. cit.*, p. 469.

<sup>253</sup> MUNTUNUTWIWE J.S, *La violence politique au Burundi ...*, *op. cit.*, p. 160.

<sup>254</sup> RUFYIKIRI G., *op. cit.*, p.16.

Il y avait aussi quelques principes d'obéissance comme « *exécuter l'ordre d'abord et demander après* » ou « *un chef non qualifié peut imposer son autorité sur des membres qualifiés en utilisant le fouet, il peut éliminer physiquement ceux qui refusent de se soumettre* »<sup>255</sup>. La torture et autres traitements inhumains ont également été commis pour punir des combattants jugés coupables.

Cependant, ce genre de pratiques est actuellement observé dans la Ligue des jeunes *Imbonerakure* du CNDD-FDD. C'est l'exemple d'un certain Sinzumusi qui a été battu en pleine journée au marché local de Buhindo en commune Murwi par le président de la Ligue des jeunes *Imbonerakure* sous prétexte d'avoir désobéi à sa décision. L'autre exemple fut le cas d'un certain Hatungimana Seleman, président de la Ligue des jeunes *Imbonerakure* du parti CNDD-FDD sur la colline de Buhindo de la même commune qui, en désaccord avec Albert Barusasiyeko, chef de zone Buhindo et président du parti CNDD-FDD en commune Murwi, a été amené à la permanence communale du CNDD-FDD et eut comme châtiment 400 coups de fouet et un emprisonnement.

En plus, au maquis, le CNDD-FDD avait une administration militaire et civile et les pratiques que faisaient les civils sont les mêmes que celles des *Imbonerakure* actuels. Parmi ces pratiques, on peut citer, entre autres, la collecte des fonds et vivres, punir et infliger une amende aux insoumis au mouvement, se promener avec des gourdins, battre les personnes couchées par terre, tremper une personne dans l'eau avant de la battre. Ce sont des pratiques du maquis et qui se font aujourd'hui par ces jeunes sous l'appellation « *Gukosora* », littéralement « *corriger les insoumis* »<sup>256</sup>.

Selon Gervais Rufyikiri, les « *réflexes du maquis* » ou « *influence héritée du maquis* » caractérisent le parti CNDD-FDD. Tout d'abord, « *depuis 2007, cinq Généraux ex-FDD étaient, ainsi que six civils, membres du Conseil des sages du parti. Mais cette structure associant des civils et des militaires n'a pas duré longtemps, car les Généraux ont finalement refusé de continuer à siéger avec des civils. Bien qu'ils aient justifié ce retrait par le souci de participer à l'organisation et aux activités du parti tout en restant dans l'ombre, il était plus probable qu'ils étaient mal à l'aise de partager cet espace de prise de décision avec des civils* »<sup>257</sup>.

---

<sup>255</sup> RUFYIKIRI G., *op. cit.*, p.16.

<sup>256</sup> Entretien avec Ngenzwanimana Aaron.

<sup>257</sup> RUFYIKIRI (G.), *op. cit.*, p. 22.

Certains officiers ex-FDD sont des membres influents des organes provinciaux du parti qui influencent les décisions surtout la nomination à des postes clés et les listes bloquées des députés, ce qui prouve que le leadership militaire a ainsi réussi à dominer les dirigeants civils dans les espaces de prise de décision, comme à l'époque du maquis.

A titre d'exemple, à l'occasion de la journée du combat célébrée le 11 Novembre de chaque année, les jeunes *Imbonerakura* démobilisés se souviennent des pratiques du maquis comme par exemple se couvrir de la paille sur tout le corps, etc. Ce fait que les démobilisés issus du CNDD-FDD font des pratiques militaires en présence des autorités du parti et même des militaires prouve que des liens étroits ont été maintenus entre les membres du parti et tous ces combattants FDD, ce qui conduit à une proximité excessive entre les civils et les ex-FDD membres des FDS<sup>258</sup>. Dans le même sens, pendant les meetings du parti les « *Imbonerakure* » défilent au pas cadencé comme les militaires<sup>259</sup>. Qui plus est, dans leurs patrouilles nocturnes, les jeunes *Imbonerakure* sont commandés militairement. A titre d'exemple ils partent pendant la nuit dans des petites unités de deux à deux, en portant les gourdins, se vêtant des chaussures et l'uniforme imperméable policier<sup>260</sup> etc.

Dans ce sens, les jeunes *imbonerakure* militarisés intériorisent la logique selon laquelle toutes les ressources sont alors bonnes à condition qu'elles soient rentables. Ce qui explique les pratiques dégradantes pour intimider les opposants comme par ex se permettre de frapper les opposants en pleine journée en disant « *pingura ibipinga* » littéralement « corriger les insoumis », jeter des pierres sur les maisons des opposants, piquent les gens avec des aiguilles dans le but de les pousser à abandonner leurs appartenances politiques afin d'adhérer à l'idéologie du CNDD-FDD.

Pour le parti FNL (aile d'Agathon Rwasa, actuelle CNL), des pratiques basées sur la primauté des anciens militants dans l'influence des décisions y sont visibles même si les tendances ne sont pas les mêmes qu'au CNDD-FDD. Selon la personne qui a requis l'anonymat, « *les anciens c'est- à dire ceux qui ont intégré le parti depuis que le FNL était encore au maquis dominant sur ceux qui l'ont l'intégré après* »<sup>261</sup>.

---

<sup>258</sup> RUFYIKIRI (G.), *op. cit.*, p. 22.

<sup>259</sup> Justine Hirschy et Camille Lafont, « L'esprit d'Arusha est tu la ? La démocratie burundaise au risque des élections de 2015 », in *Politique africaine* 2015/1N°137, éditions Karthala, pp.169-189.p.176.[En ligne] sur <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-1-page-169.htm>, consulté le 15 septembre 2020.

<sup>260</sup> Entretien avec P. A. Membre de la ligue des jeunes *Imbonerakure*, Bujumbura, le 20/6/2020.

<sup>261</sup> Entretien avec D.A, le militant du CNL qui a requis l'anonymat, Bujumbura, le 11/6/2020.

Cet héritage violent du maquis intériorisé par les ex-combattants des mouvements rebelles ne permet pas un espace politique tolérant car au maquis c'est la loi de la jungle qui règne. Il domine la scène politique actuelle et comme on le dit bel et bien, ce sont les démocrates qui produisent la démocratie, le contexte de naissance et l'évolution de certains partis politiques burundais ne prônent pas un espace politique démocratique.

### **III. 3. 4. Les intérêts poursuivis par les militants au sein des partis politiques**

La militance dans un parti politique n'est pas un fait du hasard. Il existe des logiques influençant l'adhésion à un parti politique. Il s'agit de la logique des opportunités d'acquisition des gains matériels et symboliques plus élevées dans cette organisation politique que dans telle autre.

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, l'histoire du Burundi nous montre que le monarque burundais était le dispensateur des biens. Lors de la célébration de la fête des semailles (*umuganuro*), il distribuait des vaches, des houes et autres biens. Mais tous ces biens venaient des paysans qui offraient des cadeaux au souverain ou payaient des amendes. Dans ces conditions, « *Tout appartient au monarque et sa famille qui peuvent même confisquer (kunyaga) ou exiler (kwangaza)* »<sup>262</sup>. Les enjeux de lutte pour le contrôle du pouvoir caractérisaient le pouvoir monarchique. A ce propos Julien Nimubona est plus clair quand il écrit : « *l'insoumission des chefs Batare du nord-est du Burundi au pouvoir de Mwezi Gisabo n'était pas le fait d'une simple stratégie allemande d'implantation coloniale. Elle peut être interprétée comme un des effets pervers des contradictions de la politique adoptée par le roi Rutaganzwa (invincible) qui consista à confier à sa descendance les régions périphériques d'une part pour mieux verrouiller le territoire, d'une part pour éloigner de la cour des fils forts et ambitieux* »<sup>263</sup>. La valorisation du pouvoir politique ainsi que les intérêts poursuivis se remarquent à travers certains dictons rundi comme : « *Uwawe arima ntiwimuka* » littéralement «on ne peut pas se réfugier quand le tien accède au pouvoir » ou « *kiribwa abantu ntikiribwa ivu* », littéralement « *quand on accède au pouvoir, on mange ce qui provient des gens mais pas la poussière* », etc.

---

<sup>262</sup> NTIBAGIRIRWA S., « Le leadership burundais à travers les âges de la politique : révisions et perspectives », in revue au cœur de l'Afrique n°12, *Réconciliation progressive au Burundi : une tâche exigeante* sous la direction de NTABONA (A.), Bujumbura, Les presses Lavigerie, 1996. pp275-295.p. 280.

<sup>263</sup> NIMUBONA J., *Analyse des représentations du pouvoir politique...*, op. cit., p. 263.

En effet, cette pratique monarchique a continué même après l'indépendance comme nous le trouvons dans les propos de Denis Banshimiyubusa : « avec la proclamation de la République, c'est cette tradition qui s'est perpétuée et modernisée sans rupture historique. A travers les représentations collectives de l'autorité, les liens entre l'accès au pouvoir et l'enrichissement par le même fait, la redistribution et le clientélisme sont omniprésents. Le pouvoir politique conduit au pouvoir économique et non l'inverse »<sup>264</sup>. Cela prouve qu'au Burundi le politique détermine la vie matérielle (accéder au pouvoir c'est accéder à un logement, avoir un déplacement, accéder à des moyens de faire vivre les siens, la vie symbolique, la dignité, l'honneur, la salutation courbée.)<sup>265</sup>. Cela piège la société burundaise, les dirigeants et par conséquent, tout le monde coure derrière la politique et comme la politique est un petit espace qui ne peut pas vivre tout le monde le politologue P. Braud nous avertit lorsqu'il écrit : « S'il s'agit d'un bien rare et fortement valorisé socialement, les conditions sont réunies pour intensifier la compétition autour de son appropriation »<sup>266</sup>. Dans ce cas, Robert Dahl nous avertit quand il dit: « les ressources politiques comprennent donc l'argent, l'information, la distribution de nourriture, la menace de la force physique, les emplois, l'amitié, le rang social, le droit de légiférer, les votes et toute une variété d'autres phénomènes »<sup>267</sup>. C'est ainsi qu'on assiste dans la militance partisane burundaise à des stratégies de transhumance politico-partisane qui surviennent après ou à la veille des élections. Ce qui démontre que ces militants veulent acquérir des biens matériels et symboliques.

En outre, l'auteur du Léviathan avait fait remarquer que la violence était utilisée pour protéger les biens et l'honneur conquis. Thomas Hobbes avait donné le ton lorsqu'il écrivait que « nous pouvons trouver dans la nature humaine trois causes principales de querelle : premièrement la rivalité ; deuxièmement, la méfiance ; troisièmement la fierté (...). La première de ces choses fait prendre l'offensive aux hommes en vue de leur profit. La seconde en vue de leur sécurité. La troisième en vue de leur réputation. Dans le premier cas, ils usent de violence pour se rendre maîtres de la personne d'autres hommes, de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs biens. Dans le second cas pour défendre ces choses. Dans le troisième cas, pour des bagatelles, par exemple pour un mot, un sourire, une opinion qui diffère de la leur,

---

<sup>264</sup> BANSHIMIYUBUSA D., *Du lien entre bonne gouvernance...*, op. cit., p. 62.

<sup>265</sup> Selon les expressions chères à NIMUBONA J., *De la tolérance ou la condition de vie de l'Etat-Nation*, Conférence animée à Bujumbura le 16 avril 2020, U B- CREDSR.

<sup>266</sup> BRAUD P., op. cit., p. 66.

<sup>267</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi...*, op. cit., p. 53.

ou quelque autre signe de mésestime (...) »<sup>268</sup>. A cet effet, les militants luttent pour le contrôle du pouvoir, pour accéder au pouvoir et pour s'y maintenir. L'enjeu d'accéder au pouvoir constituerait un gagne-pain tandis que le fait de quitter le pouvoir constituerait la perte des dividendes politiques. Pour cela la chasse aux militants du FNL pro Rwasa en 2012, et en 2019 suivie par les disparitions forcées, les emprisonnements arbitraires rentre dans cette logique.

Dans le même sens, nous avons vu au chapitre précédent que les rivalités et dissensions internes des partis politiques sont liées aux intérêts individuels des leaders et militants, leurs intérêts individuels devançant les intérêts du parti. Selon nos informateurs, au niveau de l'UPRONA, le poste de Vice-président de la République attribué à ce parti et le poste du président du parti sont les moteurs des divisions et dissensions à l'intérieur du parti. Pour le Parti FRODEBU, la mésentente entre Minani Jean et Léonce Ngendakumana serait liée à l'enjeu de la présidence du parti alors qu'en 2014 Ngendakumana Léonce et Ndayizeye Domitien disputaient sur le candidat à la présidence. Toujours dans cette même perspective les dissensions au sein du FNL sont liées aux intérêts de certains gens qui ont accepté des avantages promis par le parti au pouvoir. Les rivalités et querelles qui se remarquent pendant la période d'élaboration de listes bloquées au sein des partis politiques post-Arusha en sont aussi une illustration.

C'est pour cela que les calculs individuels radicalisent la problématique de l'intolérance politique. A cet effet, les passages aux actes d'intolérance sont motivés par des appétits morbides d'obtention de biens, de postes politico administratifs.

Enfin, les pratiques de remerciement par des postes politiques au bon militant qui se sont donné corps et âme qui parfois se font sans tenir compte des compétences sont des mauvaises exemples qui font que les adhérents recourent à l'intolérance jusqu'à l'élimination physique des autres.

---

<sup>268</sup> HOBBS Th., *Léviathan*, Paris, Sirey, 1971, p.123 Cité par MUNTUNUTWIWE (J.S). *La violence politique...*, op. cit. , p. 153.

## **Section 4. Des conséquences de l'intolérance politique**

### **III. 4. 1. Les conséquences de l'intolérance politique sur les partis politiques burundais**

Au niveau du cadre théorique nous avons vu qu'en démocratie on doit respecter les libertés notamment celles d'association, de pensée, d'opinion, ainsi que le droit d'élire et d'être élus. Or, l'intolérance politique au sein des partis politiques au Burundi ruine les libertés d'association. Les partis politiques perdent le terrain, la compétition politique tolérante n'est plus possible. De plus, l'intolérance politique entraîne un dysfonctionnement des partis politiques. En effet, l'intolérance intra partisane entraîne des dissensions et conflits internes et, partant, la dilution de l'idéologie première du parti. Comme tout groupe humain, les partis politiques fragilisés en arrivent à leur disparition définitive. Les affrontements inter et intra partisanes constituent une menace potentielle pour les partis politiques burundais. Ces affrontements lèsent les adhérents des partis politiques et réduisent ainsi le champ et la vision politiques.

Les adhérents des partis politiques ne sont plus libres dans leur participation au sein des formations politiques. Par après, les dysfonctionnements partisanes entraînent inévitablement les dysfonctionnements institutionnels.

### **III. 4. 2. Les conséquences de l'intolérance politique sur le processus démocratique burundais**

Au niveau du cadre théorique, nous avons vu que la démocratie suppose l'existence d'un Etat de droit, une justice équitable, une armée neutre et des normes juridiques applicables à tous sans distinction d'origine ethnique. L'intolérance politique au Burundi est à l'encontre des valeurs démocratiques. En effet, l'intolérance politique entraîne la surpolitisation des postes politiques se manifestant à travers les exclusions.

Alors que le processus démocratique suppose une justice équitable, les exclusions basées sur les appartenances politiques, le respect de la loi est biaisé, les administratifs deviennent plutôt des militants des partis politiques que des administratifs au service du peuple. En plus, le principe de la séparation des pouvoirs n'est plus observé car les chefs intolérants font des pressions sur les intellectuels burundais, ce qui ruine le processus démocratique.

Qui plus est, l'intolérance politique ruine la véritable compétitivité des élites politiques et l'intolérance politique menace le système démocratique burundais dans la mesure où les intellectuelles n'agissent pas selon leur conscience.

### **Conclusion partielle**

Ce chapitre nous aura permis de constater que les leaders partisans et adhérents des partis politiques burundais ont bel et bien gardé le comportement du pouvoir traditionnel monarchique. Pour cela, les nouvelles valeurs démocratiques dont, entre autres la tolérance de l'opinion contraire, le multipartisme, l'élection, l'impartialité de l'Etat, sont bel et bien gardés dans les textes et pratiquement dominés par les survivances traditionnelles.

A cet effet, nous avons pu découvrir que l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha dont il est question dépend des façons dont les gens ont été socialisés. La culture monarchique domine et ainsi on assiste aux survivances monarchiques dans la République. Pour ce faire, la culture institutionnelle est dominée par la culture monarchique et dans ces conditions l'Etat de droit disparaît et l'on tombe dans l'Etat parti.

## **CONCLUSION GENERALE**

Le thème que nous venons d'aborder s'intitule problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au Burundi. Le but principal de notre recherche était de savoir pourquoi la persistance de l'intolérance politique durant la période post-Arusha malgré l'existence de cet Accord. A cet effet, notre hypothèse centrale de départ consistait à démontrer que les adhérents et leaders partisans burundais souffrent d'un manque de culture politique démocratique. Cette hypothèse ouvrait la voie à d'autres hypothèses intermédiaires dont, entre autres, les intérêts poursuivis par les adhérents des partis politiques favorisent l'intolérance politique. La deuxième hypothèse intermédiaire stipulait que l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha est liée au fait que les partis politiques issus des mouvements rebelles restent violents et intolérants après leur accession au pouvoir politique depuis 2005. La troisième hypothèse intermédiaire affirmait que l'intolérance politique est le produit de l'impunité et de la mauvaise gouvernance de l'Etat burundais post-Arusha.

Dans notre analyse, nous avons pu démontrer que les partis politiques post-Arusha ne sont pas éloignés du poids du passé. Dans ce cadre, l'histoire politique du Burundi dégage les dynamiques qui donnent des sens et de la cohérence à la vie politique<sup>269</sup>. Dans cette analyse nous avons constaté que le culte du chef au Burundi monarchique, la culture politique autoritaire, influent par effet de contagion sur les partis politiques post-Arusha et produisent des adhérents et leaders partisans autoritaires d'où le manque de la culture politique démocratique.

En effet, consécutivement à cette hypothèse centrale, le deuxième objectif de notre recherche était de montrer que le système politique clientéliste qui a caractérisé le Burundi entraîne une impunité et une partialité des autorités locales et nationales ce qui par conséquent alimente l'intolérance politique. A cet effet, nous avons pu montrer que le patrimonialisme, le néopatrimonialisme, le clientélisme sont visibles au niveau de l'administration burundaise. L'impartialité de l'Etat n'est plus possible et on a des administratifs plus militants et dépendants des partis au lieu de dépendre de l'Etat. Cela produit la manipulation des lois, l'usage arbitraire des lois, la surpolitisation, la confusion du parti à l'Etat.

---

<sup>269</sup> MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi ....*, op. cit., p.594.

D'où alors ce système clientéliste qui par effet de contagion influe sur les acteurs politiques post-Arusha amplifie l'intolérance politique au sein des partis politiques post-Arusha.

Le troisième objectif de notre recherche était de montrer la relation qui existe entre l'intolérance politique et les motivations de la militance partisane au sein des partis post-Arusha au Burundi. A cet effet, nous avons pu constater que la militance au sein des partis politiques burundais n'est pas un fait du hasard. Au Burundi, le politique détermine tout, (les gains matériels et symboliques), ce qui fait que tout le monde court derrière le politique. Les uns veulent accéder au pouvoir tandis que les autres veulent s'y maintenir et cela entraîne le conflit. Les dissensions et divisions internes des partis post-Arusha, les affrontements inter partisane, sont motivées par ces intérêts. Ce qui produit l'intolérance sur le terrain politique.

Ce travail avait également pour objectif de montrer que la persistance de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha est liée au fait que les ex-partis rebelles n'ont pas abandonné le caractère violent acquis du maquis. A cet effet, la socialisation à la violence qui est le produit du maquis n'a pas disparu. Les pratiques du maquis dominent. Cela se prouve par le fait que les partis comme le CNDD-FDD sont influencés par des gens revendiquant la légitimité du maquis, les principes militaires comme celui de « exécuter d'abord l'ordre du supérieur », sont reproduites comme tel par les jeunes *Imbonerakure* du parti CNDD-FDD. Donc on le dit bel et bien que si on avait été socialisé à la violence on agit violemment, tandis que si on a été socialisé démocratiquement on agit démocratiquement. L'agir violent du maquis est la cause qui explique la persistance de l'intolérance politique pour la période post-Arusha.

En fin de compte, nous affirmons que l'intolérance politique dont il est question au Burundi résulte d'un manque de la culture politique démocratique, des intérêts poursuivis par les militants, de l'impunité, et de l'habitus du maquis. Le contexte de naissance et le système politique dans lequel les partis politiques burundais évoluent ne permettent pas une culture de tolérance. Par contre, partant de ce que nous venons de dire, il est possible de produire un espace politique tolérant. Les acteurs politiques doivent adopter des nouvelles mœurs politiques qui valorisent le « sacre du citoyen »<sup>270</sup>. Cette civilisation des mœurs politiques passe effectivement par le respect de la loi, la garantit des droits et libertés politiques ainsi que l'existence d'un Etat impartial.

---

<sup>270</sup> BANSIMIYUBUSA D., *Les enjeux et défis ...*, op. cit., p. 709.

Enfin, pour terminer notre travail sur la problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au Burundi, il est nécessaire d'admettre qu'aucune recherche n'est jamais accomplie, mais, par contre, nous pensons que cette recherche constituera une base solide pour les recherches ultérieures.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1. Ouvrages généraux**

AVRIL P., *Essais sur les partis*, Paris, L.G.D.J.1986.

BOUTIN C. et ROUVILLOIS F. (dir.), *Partis politiques et démocratie. Inséparables mais incompatibles ?*, Paris, François-Xavier de Guibert, Coll. « Combats pour la liberté de l'esprit»,2005.

BRAUD P., *Sociologie politique*, 10<sup>è</sup> éd., Paris, Lextenso éditions, L.G.D.J. 2011.

BURDEAU G., *Traité de science politique*, Tome III, La dynamique politique, .V.1, Les forces politiques, Paris L.G.D.J.1982.

BURDEAU G., *Traité de science politique*, Tome V, Les régimes politiques, Paris, L.G.D.G., 1986.

CLAUDE J-L., *la tolérance ou la liberté ? Les leçons de voltaire et de Condorcet, actes du colloque de Genève du 21-30 octobre 1994*, Genève, éditions complexe, 1997.

CRETTEZ X., *Les formes de la violence*, Paris, la découverte, 2008.

DAWNING D., *La démocratie*, Paris, éd. Gamma, 2003.

DE COOREBYTER V., *Les partis politiques*, Bruxelles, CRISP, 2005.

DUVERGER M., *Les partis politiques*, Paris, Armand colin 1991.

GAXIE D., *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1996.

HERMET G., et Alii, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1994.

LAGROYE J., FRANCOIS B., et SAWICKI F., *Sociologie politique*, 6<sup>è</sup> éd. Paris, Dalloz, 2012.

LASSALE J.P., *Les partis politiques aux Etats-Unis*, Paris, PUF, 1987.

LOCKE J. / trad.de Leclerc J., *Lettre sur la tolérance*, 1686.

MENY Y., *Politique comparée : Les démocraties : Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, Paris, Montchrestien, 1991.

MICHAUD Y., *La violence*, Paris, P.U.F 1986.

MICHELS R., *Les partis politiques : Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles, 2009.

MILGRAM S., *Soumission à l'autorité*, France, Calmann-Lévy, 1974.

OFFERLE M., *Les partis politiques*, Que sais-je ? Paris, PUF, 1987.

POITRENAU R. et DELOBBE G., *Les mots clés de la démocratie*, Paris, P.E.M.F.2003.

ROSANVALLON P. et VIVERET P., *Pour une nouvelle culture politique*, Paris, éditions du seuil, 1977.

SCHWARTZENBERG R.G., *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1991.

SEMELIN J., *Purifier et détruire. Les usages politiques des massacres et des génocides*, Paris, Seuil, 2005.

SOMMIER I., *Le terrorisme*, Paris, Dominos, 2000.

WALZER M., *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, 1998.

WANEGFFELEN (T.), *L'Édit de Nantes : Une histoire européenne de la tolérance (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Inédit, Librairie général française, 1998.

## **2. Articles généraux de revues et autres documents généraux**

DECAUX E., « De la tolérance en droit international », in *Libertés, justice, tolérance : Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen- Jonathan*, V.1, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp.621-633.

Gilvan ventura da Silva, « Considération sur l'intolérance religieuse au IV<sup>e</sup> siècle », in *Revue française d'histoire des idées politiques*, n°23, Paris, Editions Picard, 2006. pp.3-20.

GUICHAOUA A. et VIDAL C., « Politiques internationales dans la région des grands lacs », in *Politique Africaine* n°68, Paris, Karthala, 1997. pp 3-10.

MEDARD J.F., « autoritarismes et démocraties en Afrique noire », in DUBRESSON A. (dir.), *politique Africaine* n°43, Paris, Karthala, 1991. pp.92 -104.

UNESCO, *Déclaration des principes sur la tolérance*, Paris, Conférence (28 :1995) du 25 octobre au 16 novembre 1995.

SANNWIDI I., « Démocratie et culture de la paix », in NTABONA Adrien (dir.), *Au Cœur de l'Afrique*, n°4/1998, Bujumbura, les Presses Lavigerie, 1998 .pp. 569-583.

SAWICKI F., « Découverte de la science politique », In *cahiers français* n° 276, mai-juin, 1996. pp. 51-59.

### **3. Ouvrages sur le Burundi**

NGAYIMPENDA E., *Histoire du conflit politico-ethnique burundais : Les premières marches du calvaire (1960-1973)*, Bujumbura, Editions de la Renaissance, 2003.

République du Burundi, Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, *Manuel sur les valeurs culturelles du Burundi*, Bujumbura, août 2017.

### **4. Revues, articles de revues sur le Burundi**

NIMUBONA J., « Du lien entre gouvernance démocratique et Résolution des conflits : Approche prospective pour réussir la paix en Afrique et au Burundi », in *RIDEC*, Volume 3, n°4. Bujumbura, septembre-Décembre 2009, pp. 92-128.

N TIBAGIRIRWA S., « Le leadership burundais à travers les âges de la politique : révisions et perspectives », in *revue au cœur de l'Afrique n°12, Réconciliation progressive au Burundi : une tâche exigeante* sous la direction de NTABONA (A.), Bujumbura, Les Presses Lavigerie, 1996. pp.275-295.

TROUWBORST A., « L'organisation politique et l'accord de clientèle au Burundi », in CHAMPAGNE J.E. (dir), *Anthropologica*, Ottawa, Vol. IV n°1, 1962. pp.9-43.

### **5. Accords, textes de lois, Rapports, études et autres documents divers sur le Burundi**

Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Arusha, août 2000.

MUNTUNUTWIWE Jean-Salathiel (consultant), *Analyse de l'état des lieux du leadership Politique au Burundi*, Etude commanditée et dirigée par PARCEM, Bujumbura, janvier 2015.

O.A.G., *Etat des lieux des partis politiques à la veille des élections de 2010*, Bujumbura, septembre 2009.

O.A.G., *Contexte politique et sécuritaire au Burundi à la veille des élections de 2010*, Bujumbura, Avril 2010.

O.A.G., *Entre la démocratie consociative et la démocratie majoritaire*, rapport d'observation de la gouvernance durant la période de juillet –novembre 2013, Bujumbura, Décembre 2013.

République du Burundi, loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la constitution de la République du Burundi

République du Burundi, Constitution de la république du Burundi de 2018.

République du Burundi, Loi n° 1/16 du 10 septembre 2011 portant organisation, fonctionnement des partis politiques

République du Burundi, Loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi.

## **6. Les Conférences**

BANSHIMIYUBUSA D., *La « dé/personnalisation de l'organisation politique ou l'angle mort de l'institutionnalisation des partis politiques burundais*, Université du lac Tanganyika, Conférence animée le 17 janvier 2020.

NIBIGIRA G., *La tolérance et respect mutuel : un impératif pour la survie de l'humanité*, conférence organisée par le CRELACS dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la tolérance, Edition 2019. UB-CRELACS, le 21 novembre 2019.

NIMUBONA J., *De la tolérance ou la condition de vie de l'Etat-Nation*, Conférence animée à Bujumbura le 16 avril 2020, U.B-CREDSR.

NIMUBONA J., *Quel Etat Nation pour vivre ensemble au Burundi ?*, conférence animé à Bujumbura le 04 Septembre 2020, Université du Lac Tanganyika.

## **7. Les documents divers**

Conférences des évêques catholiques du Burundi, *Message de la conférence des évêques catholiques du Burundi en vue des élections de 2020*, Bujumbura 13septembre 2019.

*Journal Jeune Afrique*, n° 2578 du 6 au 12 juin 2010.

*Journal Iwacu*, n°75 du 6 août 2010.

*Journal Iwacu*, n°155, du 19 février, 2012.

*Journal iwacu*, n°289 du 28 juin 2014.

*Journal Iwacu*, n° 552, du 11 octobre 2019.

## **8. Mémoires et thèses**

BANSHIMIYUBUSA D., *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi. Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques*, Thèse de doctorat en Science politique, UPPA, Décembre 2018.

BANSHIMIYUBUSA D., *Du lien entre bonne gouvernance, Etat de droit et droit de l'homme au Burundi*. U.B-Chaire Unesco, Travail de fin d'études présenté et défendu en vue de l'obtention du DESS en droit de l'homme et résolution pacifique des conflits, Bujumbura, mai 2009.

MUNTUNUTWIWE J.S., *La violence politique au Burundi : Essai d'analyse explicative*, Thèse de doctorat en science politique, UPPA, 2009.

NDEREYIMANA I., *Contribution de l'approche organisationnelle à l'analyse de la gouvernance des partis politiques au Burundi (1992-2015)*, Bujumbura, UB-.FLSH, mémoire de Licence, Avril 2017.

NIMUBONA J., *Elections présidentielles du 1er juin 1993 au Burundi. Problématique de la légitimation en situation de dynamique*, Mémoire de DEA, Bordeaux, Université de Bordeaux I, 1994.

NIMUBONA J., *Analyse des représentations politiques du pouvoir. Le cas du Burundi*, Thèse de doctorat en Science politique, UPPA, 1998.

NTEZIRIBA P., *Problématique de la mise en œuvre de la déclaration des principes sur la tolérance de l'Unesco au Burundi*, U.B- Chaire Unesco, Travail de fin d'études présenté et défendu en vue de l'obtention du DESS en droit de l'homme et résolution pacifique des conflits Bujumbura, mars 2008.

## **9. Adresses électroniques**

Bulletin n° 169-2019 de la ligue burundaise des droits de l'homme sur <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/08>.

Conseil des droits de l'homme, *Rapport final détaillé de la commission d'enquête sur le Burundi*, le 18 Septembre 2017 in <https://www.refworld.org/pdfid/59c12b694.pdf>

Courrier de l'Unesco : *Eloge de la tolérance*, Unesco, juin 1992 sur <https://fr.shopping.rakuten.com/offer/buy/52589285/Collectif-Le-Courrier-De-L-unesco-Juin-1992-N-9206-Eloge-De-La-Tolerance-Revue.htm>.

Justine Hirschy et Camille Lafont, « L'esprit d'Arusha est tu la ?La démocratie burundaise au risque des élections de 2015 »,in *Politique africaine 2015/IN°137*,editions Karthala, pp.169-189.sur<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-1-page-169.htm>

MUNTUNUTWIWE J.S., «La mobilisation politique des jeunes à travers les élections démocratique de 2010 au Burundi » in *Les cahier de l'Afrique de l'Est /the East African Review* n°462/2013,p.28.enligne.URL :<http://journals.Openedition.Org/eastafrica/424>

NAKIMANA L. et MUNTUNUTWIWE J.-S., *Situation socio-politique au Burundi, 10 ans après la signature de l'Accord d'Arusha : Quelles perspectives ?* Observatoire des grands lacs en Afrique, note n°2, 2012 <https://www.files.ethz.ch/isn/157301/2012-04.pdf>

National democratic Institute, *manuel de formation pour la démocratie*, port-au prince, Avril2003sur[https://www.ndi.org/sites/default/files/2279\\_ht\\_manual\\_PoliticalParties\\_fr\\_040308.pdf](https://www.ndi.org/sites/default/files/2279_ht_manual_PoliticalParties_fr_040308.pdf)

Noël, L. (1991). L'intolérance et l'oppression : quête des causes et recherche d'une oppression fondamentale. *Service social*, 40 (3), 9–23. <https://doi.org/10.7202/706541ar>

Rick J., Union interparlementaire lors de la journée internationale de la démocratie, France, SADAG, septembre 2009.sur <https://www.google.com/search?>

RUFYIKIRI G., *Echecs de la transformation du CNDD-FDD du mouvement rebelle en parti politique au Burundi : une question d'équilibre entre le changement et la continuité*, IOB, working paper 2016-12. Sur <https://www.uantwerpen.be/en/research-groups/iob/publications/working-papers/wp-2016/wp-201612/> .

UNESCO, *La tolérance porte ouverte sur la paix : Manuel éducatif à l'usage des communautés et des écoles*, Unesco, 1994.Sur [https://books.google.bi/books/about/La\\_tolérance\\_porte\\_ouverte\\_sur\\_la\\_paix.html](https://books.google.bi/books/about/La_tolérance_porte_ouverte_sur_la_paix.html) ?

# **ANNEXES**

### 1. Liste de personnes rencontrées lors des entretiens

<b>1. Les leaders partisans</b>					
<b>N°</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Parti politique</b>	<b>Fonction/Titre</b>	<b>Lieu de l'entretien</b>	<b>Date</b>
01.	Olivier Nkurunziza	UPRONA	Porte-parole	Dans son bureau	Le 18/03/2020
02.	Nestor Girukwishaka	CNL	Secrétaire nationale aux relations extérieures.	A son domicile	Le 26/03/2020.
03.	Phénias Nigaba	FRODEBU	Porte-parole et président du parti en province Cibitoke	Au Bureau du parti	Le 10/04/2020
04	Léonce Ngendakumana	FRODEBU	Vice-président du parti	à son domicile	Le 15/04/2020
05.	Domitien Ndayizeye	-	Ancien président du Burundi	Dans son bureau	Le 11/04/2020.
06.	Sylvestre Ntibantunganya	FRODEBU	Ancien président du Burundi	à son domicile	Le 21/04/2020
07.	Nancy Lunette Mutoni	CNDD-FDD	Porte-parole	A la permanence nationale du parti	Le 13/3/2020
08.	Tatien Sibomana	UPRONA	Leader d'aile	A son bureau	Le 27/4/2020
09.	Simon Bizimungu	CNL	Secrétaire général du parti	Dans son bureau	Le 08/04/2020
<b>2. Les adhérents des partis politiques</b>					
01	Ananias Bucumi	CNL	Président du parti en province Cibitoke	A son domicile	Le 09/04/2020
02	Gabin Niyongabo	UPRONA	Adhérent	Chez lui	Le 12/03/2020
03.	Aaron Ngenzwanimana	CNL	Représentant des jeunes du parti en province Bujumbura-rural	A son domicile	Le 20/03/2020
04.	Amas Manirambona	CNL	Adhérent	Cibitoke	Le 15/03/2020
05.	Stiven Karimungo	CNL	Adhérent	Cibitoke	le 15/03/2020.
06.	Charles Ndayisenga	CNDD-FDD	Adhérent	Murwi	Le 24/06/2020.
07.	Jacques Nibizi	UPRONA	Adhérent	Bujumbura	Le 25/06/2020.

*Problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au  
Burundi (2000-2019)*

<b>08</b>	Ezechiel Nshimirimana	CNDD-FDD	Adhérent	Bujumbura	Le 22/04/2020.
<b>09.</b>	Emmanuel Nshimirimana	CNDD-FDD	Adhérent	Bujumbura	Le 24/04/2020.
<b>10.</b>	Joseph Ndiwokubwayo	UPRONA	Adhérent	Bujumbura	Le 20/03/2020.
<b>11.</b>	Nshimirimana Egide	FRODEBU	Adhérent	Bujumbura	Le 21/04/2020.
<b>12.</b>	J.Claude Kabura	FRODEBU	Adhérent	Bujumbura	Le 21/04/2020.
<b>13</b>	Georges Ntirampeba	CNDD-FDD	Adhérent	Cibitoke	Le 10/07/2020.
<b>14</b>	Egide Nkurunziza	CNDD-FDD	Adhérent	CNDD-FDD	Le 29/05/2020.
<b>15</b>	Ezechiel Bayiramye	CNL	Représentant des jeunes du parti en commune Murwi	Cibitoke	Le 20/04/2020.
<b>3. Les adhérents des partis politiques sous couvert d'anonymat</b>					
<b>01.</b>	N.A	CNDD-FDD	Adhérent	Cibitoke	Le 28/04/2020.
<b>02.</b>	N.T.	CNDD-FDD	Adhérent	Cibitoke	Le 15 mars 2020.
<b>03.</b>	N.E.	CNDD-FDD	Adhérent	Bujumbura	Le 15 mars 2020
<b>04.</b>	N.S.	CNL	Adhérent	Bujumbura	Le 20/04/2020
<b>05.</b>	M.P.	CNDD-FDD	Militant	Bujumbura	Le 22/04/2020
<b>06.</b>	B.A.	FNL	Militant	Bujumbura	Le 30/04/2020.
<b>07</b>	D.A.	CNL	Adhérent	Bujumbura	Le 11/5/2020
<b>4. Les personnes non membres des partis politiques</b>					
<b>01.</b>	Oliver clerçon Iradukunda	Etudiant		Bujumbura	Le 15/09/2020.
<b>02.</b>	Ferdinand Mpawenimana	Travail chez son propre compte		Bujumbura	Le 22/06/2020.
<b>03.</b>	Innocent Nduwimana	Travail chez son propre compte		Bujumbura	Le 22/06/2020
<b>04</b>	J.Marie Nizigiyimana	Travail chez son propre compte		Bujumbura	Le 22/06/2020
<b>5. Les personnes non membres des partis politiques qui ont requis l'anonymat</b>					
<b>01.</b>	XX	RTNB	Cabine technique	Bujumbura	26/04/2020.
<b>02.</b>	S.A.	Travail à son propre compte		Bujumbura	Le 25/04/2020.
<b>03.</b>	N.M	Enseignant		Cibitoke	Le 20/04/2020.

## **2. Guides d'entretiens**

### **2.1. Guide d'entretien pour les leaders partisans**

1. Peut-on dire qu'il existe encore des cas d'intolérance politique au Burundi ?
2. Si oui, quelles sont les actions (cas) d'intolérance politique qui auraient frappés le fonctionnement de votre parti politiques(les adhérents) depuis la signature de l'accord d'Arusha à 2019 ?
3. Quelles sont les formes d'intolérance politique qui s'observent au Burundi ? Aujourd'hui et dans le passé ?
4. Existents-ils des activités pour votre formation politique qui ont été prévus mais qui n'auraient pas pu se réaliser suite à l'intolérance politique ? Lesquelles ?
5. Votre parti politique a-t-il connu ou connaît-il des scissions internes ? Si oui, Est-ce que l'intolérance serait la cause principale ?
6. Peut-on dire que l'existence de l'intolérance politique au Burundi serait liée au manque d'une culture politique démocratique ? Comment pouvez-vous l'illustrer ?
7. Est-ce que la persistance de l'intolérance politique au Burundi serait liée au caractère violent acquis par les adhérents et militants des partis politique suite à la crise socio-politique de 1993 à 2000 et à l'évolution des partis politiques burundais ? Comparativement aux ex partis rebelles et autres comment pouvez-vous l'illustrer ?
8. Observez-vous une forte implication des gouvernants dans la lutte contre l'intolérance politique ? Comment pouvez-vous l'illustrer ?
9. Selon vous, quelles sont les causes de l'intolérance politique au sein des partis politiques post-Arusha au Burundi ?

### **2. 2. Guide d'entretien pour les adhérents des partis politiques**

1. Auriez-vous déjà entendu parler de l'intolérance politique ?
2. Quelles relations entretenez-vous avec les adhérents des autres partis ?
3. Quelles sont les entraves majeures qui bloquent votre participation politique ?
4. Auriez-vous déjà constaté des cas d'intolérance politique au Burundi depuis la signature de l'Accord d'Arusha à 2019 ? Lesquels ? Comment pouvez-vous l'illustrer ?
5. Avez-vous déjà constaté des cas d'intolérance à l'intérieur des adhérents de votre formation politique surtout lorsqu'il y'a des malentendus sur une décision quelconque ? Comment pouvez l'illustrer ?

6. Peut-on dire que l'existence de l'intolérance politique au Burundi serait liée au manque d'une culture politique démocratique ? Comment pouvez-vous l'illustrer ?
7. Est-ce que la persistance de l'intolérance politique au Burundi serait liée au caractère violent acquis par les adhérents et militants des partis politiques suite à la crise socio-politique de 1993 à 2000 et l'évolution des partis politiques burundais ?
8. Observez-vous une forte implication des gouvernants dans la lutte contre l'intolérance politique ? Comment Pouvez-vous l'illustrer ?
9. Selon vous, quelles sont les causes de l'intolérance politique au sein des partis politiques post-Arusha au Burundi ?

### **2. 3. Guide d'entretien pour les personnes non membres des partis politiques**

1. Quel regard portez-vous aux partis politiques burundais ?
2. Pensez-vous que les partis politiques burundais participent-ils à la promotion de la culture de tolérance ?
3. Quels sont, selon vous, les partis qui ont connu ou connaissent des conflits internes ? Est-ce que, l'intolérance serait-elle la cause de ces conflits ?
4. Que pensez-vous de la naissance des partis NYAKURU qui survient après les conflits et la scission entre les partis d'origines ?
5. Quels sont, selon vous, les cas d'intolérance politique inter et intra partisan qui ont eu lieu depuis la signature de l'accord d'Arusha à 2019 ?
6. Peut-on dire que la culture politique démocratique serait à la lettre mais pas dans l'esprit des militants des partis politiques burundais et que par conséquent cela devient la cause de l'intolérance politique au Burundi ? Comment pouvez-vous l'illustrer ?
7. Quelle différence observez-vous entre les partis issus des mouvements ex-rebelles et d'autres partis au niveau de la tolérance ?
8. Est-ce que les intérêts poursuivis par les militants dans les partis politiques seraient la cause qui explique l'intolérance politique au Burundi ?
9. Observez-vous une forte implication des gouvernants dans la lutte contre l'intolérance Politique? Comment pouvez-vous l'illustrer ?
10. Selon vous, quelles sont les causes de l'intolérance politique au sein des partis politiques post-Arusha au Burundi ?